

République tunisienne
Ministère de l'Education



Projet Annuel de Performance
Mission Education
Année 2022

Unité de gestion du budget par objectifs

Janvier 2022

Table des Matières

partie 1 : présentation générale de la mission	3
1- présentation de la stratégie de la mission Education.....	4
A) Cadre général de la mission.....	5
B) Diagnostic de la réalité du secteur	6
C) Les axes stratégiques clés de la mission	8
2- présentation des programmes de la mission de l'éducation	9
3- budget a moyen terme et cadre des dépenses de la mission	10
a) Etat d'avancement t du budget de la mission de l'éducation	Erreur ! Signet non défini.
b) cadre de dépenses à moyen terme	12
Partie 2 : présentation des programmes de la mission:.....	13
Programme1 : Le Cycle primaire	14
I- présentation du programme et de sa stratégie.....	16
II- Objectifs et indicateurs de performance du programme	26
III- Cadre des dépenses de programme à moyen terme 2022-2024	44
Programme 2 : Le cycle préparatoire et enseignement secondaire	45
I- présentation du programme et de sa stratégie.....	46
II- Objectifs et indicateurs de performance du programme	52
III- Cadre des dépenses de programme à moyen terme 2022-2024.....	75
Programme pilotage et appui	76
I- présentation du programme et de sa stratégie:.....	77
II. Les objectifs et indicateurs de performance du programme ::	84
III. cadre de dépenses a moyen terme du programme	99
Les annexes	100

PARTIE I:
PRESENTATION GENERALE
DE LA MISSION

1- Présentation de la stratégie de la mission Education :

"Si l'homme est le créateur des civilisations, l'éducation est la créatrice de l'homme..." c'est ainsi que l'éducation est considérée comme une priorité nationale absolue dans la construction des sociétés ce qui explique la tendance de l'État tunisien à en faire un droit constitutionnel garanti à tout enfant tunisien, obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans tel que stipulé dans la loi d'orientation de l'éducation et de l'enseignement scolaire de l'année 2002.

L'éducation en tant que secteur stratégique important reste toujours une priorité de l'Etat compte tenu de son rôle clé dans le progrès social, intellectuel et économique et la réalisation des objectifs du développement durable.

La mission de l'éducation est tributaire du développement et vise à construire et à développer la personnalité des élèves (filles et garçons) dans toutes ses dimensions et à tous les niveaux éducatifs (primaire, préparatoire et secondaire).

Elle vise également à enraciner les valeurs de la tolérance et la citoyenneté, à promouvoir la conscience de l'identité nationale et à renforcer son ouverture à la civilisation humaine afin de les préparer à jouer un rôle actif dans la vie publique future.

La mission d'éducation se caractérise également par sa fonction éducative et pédagogique, qui vise à permettre aux élèves des écoles primaires, préparatoires et secondaires d'acquérir une culture générale, des connaissances scientifiques et les compétences nécessaires, soit pour poursuivre leurs études d'un cycle à l'autre, soit pour pratiquer une profession ou un métier s'ils choisissent la filière de formation, en

améliorant la qualité de l'enseignement et en facilitant l'accès à celui-ci et en assurant l'égalité des chances pour tous les élèves filles et garçons, à tous les niveaux éducatifs

L'école tunisienne est considérée comme l'un des acquis les plus importants de l'Etat moderne. Au cours des dernières décennies, visant à affiner la personnalité et l'identité de l'élève ,

En même temps, il représentait un ascenseur social contribuant à améliorer davantage le niveau de vie de la famille tunisienne.

L'école a doté Etat ainsi que l'administration tunisienne et l'économie nationale de compétences hautement qualifiées et compétentes, ce qui a confirmé la souveraineté, a renforcé l'appartenance et a ouvert des perspectives vers l'avenir.

Or, suite aux répercussions négatives persistantes de la pandémie de Covid-19 sur le pays, comme c'est le cas dans le reste du monde, la mission de l'éducation cherche à s'adapter et à coexister avec la situation épidémiologique et à développer et concevoir de nouvelles méthodes pédagogiques qui garantissent la pérennité de l'enseignement public et la sécurité de l'élève et de l'enseignant, sans impacter les connaissances acquises ou l'environnement général de l'enseignement, dans les limites des ressources financières disponibles et dans le cadre d'une meilleure gouvernance des ressources financières et humaines, matérielles et logistiques.

A. Cadre général de la mission :

Afin de déterminer ses orientations générales, la mission d'éducation est soucieuse de respecter les engagements nationaux et internationaux, notamment :

- * L'article 39 de la Constitution tunisienne qui reconnaît que l'éducation est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, tout en garantissant le droit à un enseignement public et gratuit à tous les niveaux. L'Etat cherche à fournir les moyens nécessaires pour parvenir à une éducation de qualité

- * Déclaration « d'Incheon » intitulée « Education pour tous d'ici 2030 », qui a été organisée en Corée dans le cadre du Forum mondial de l'UNESCO sur l'éducation en 2015.
- * Déclaration de Doha sur le Programme arabe pour l'amélioration de la qualité de l'éducation
- * La Convention relative aux droits des personnes handicapées, signée par la Tunisie en vertu de la loi n° 4 de 2008, prévoit, conformément à l'article 24, que les personnes handicapées ont droit à une éducation gratuite et de qualité.

Cette approche s'incarne dans l'adoption de la mission de l'éducation d'un plan national selon une approche des droits de l'homme et dans la prise d'un certain nombre de mesures à l'égard de cette catégorie d'élèves et la mise en œuvre du principe d'équité et d'égalité des chances.

- * Les principes fondamentaux de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, dont les plus importants sont les principes de non-discrimination et l'intérêt de l'enfant
- * Les objectifs de développement durable, en particulier le quatrième objectif, visant à assurer une éducation de qualité, inclusive et équitable pour tous et de promouvoir des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous, et le cinquième objectif, qui appelle à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles
- * La loi d'orientation n° 80 du 23 juin 2002 relative à l'éducation
- * Décret n° 626 de 2016 du 25 mai 2016 portant la création du Conseil des pairs pour l'égalité et l'équité des femmes, notamment son deuxième chapitre, qui appelle à intégrer l'approche genre dans la planification, la programmation, l'évaluation et la budgétisation pour éliminer toute forme de discrimination entre les femmes et les hommes et d'atteindre l'égalité entre eux en droits et devoirs
- * Les exigences de la loi organique budgétaire du 13 février 2019, en particulier le chapitre 18, qui stipule que le responsable du programme prépare un budget en tenant compte de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et toutes les catégories sociales.

B. Diagnostic de la réalité du secteur :

Afin d'assurer le fondement sur des bases solides sur lesquelles reposent la mission d'éducation, un diagnostic de l'existant a été réalisé qui comprend des forces à promouvoir et des faiblesses à éviter, comme suit :

✓ **Points forts :**

- L'existence d'une infrastructure organisationnelle, structurelle et législative capable de s'adapter aux exigences des circonstances actuelles et de surmonter les problèmes posés dans le domaine de pilotage et de la gestion du système éducatif (forte représentation régionale (commissariats) et textes et lois réglementant le secteur...)
- Promotion de la décentralisation en octroyant aux commissariats régionales de l'éducation une autonomie administrative et financière et davantage de pouvoirs, notamment dans le domaine pédagogique, et le suivi des projets éducatifs, notamment à travers le décret n°2010-2205 du 6 septembre 2010, relatifs au contrôle de leur organisation administrative et financière, de son contenu et de ses modalités de fonctionnement.
- l'achèvement des projets régionaux de toutes commissariats, permettant par ailleurs de prendre en compte la spécificité de la région et valorise la démarche participative pour qu'elle soit réussie et impliquée dans la mise en œuvre de ses plans.

✓ **Points faibles :**

- La baisse des performances du processus éducatif et le faible niveau des acquis des apprenants en matières principales et scientifiques et en langues, y compris l'arabe, en se focalisant sur les connaissances, aptitudes et contenus au détriment des compétences de vie, et le déclin dans les rendements scolaires dans les établissements scolaires primaires et en particulier dans les écoles rurales et les zones isolées
- Élargissement de l'écart entre l'école et son environnement économique, car les cursus et les sections scolaires existantes à tous les niveaux de l'enseignement ne sont plus en mesure de répondre aux besoins de la société, de l'orientation universitaire et des exigences du marché du travail.
- Absence de programmes de formation de base et continue en éducation inclusive
- La fragilité de l'école face aux phénomènes émergents tels que la violence scolaire, les addictions et l'extrémisme
- Les infrastructures sont vétustes, l'établissement scolaire n'étant plus un espace attractif pour les élèves, et les espaces pédagogiques et ludiques complémentaires à l'intégration scolaire sont limités.
- Le système éducatif national manque de tout outil de mesure et d'évaluation externe, surtout après avoir abandonné la participation aux évaluations internationales.
- Le phénomène croissant du décrochage scolaire, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.
- La pandémie du covid19, qui a empêché la fréquentation scolaire régulière

- La difficulté de prendre une décision concernant la formation à distance qui est devenue une des solutions disponibles, mais elle se heurte à l'inévitabilité de l'engagement pour l'égalité et l'équité des chances entre tous les élèves.

✓ **Priorités de la mission**

Conformément aux engagements nationaux et internationaux portés sur la mission de l'éducation, on peut souligner que :

- L'éducation est une priorité nationale garantie par l'État et par la Constitution
- L'enseignement public est gratuit, y compris l'enseignement préscolaire, et obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans
- Une éducation standardisée de qualité qui prend en compte les différences individuelles
- L'éducation au service du développement durable,
- Une école qui respecte les droits de l'élève et raffine sa personnalité
- Neutralité scolaire
- Promouvoir la mise en œuvre des exigences de la Constitution en matière de discrimination positive et réduire les disparités entre les régions et les établissements d'enseignement, d'une part, et entre les individus, d'autre part
- veiller à la mise en œuvre du plan d'action national pour l'intégration et l'institutionnalisation du genre au niveau de la mission, qui permet d'atteindre l'égalité des sexes et de lutter contre toutes les formes de violence et de discrimination en milieu scolaire, ainsi que d'assurer l'indépendance des femmes dans tous les domaines, en plus de travailler pour inclure l'approche genre dans les politiques publiques et les budgets spécifiques de la mission d'Éducation d'une manière à favoriser l'investissement dans l'éducation des élèves filles et garçons sans discrimination
- Lutter contre le décrochage scolaire et généraliser l'École de la deuxième chance pour réinsérer les décrocheurs et contribuer à leur insertion dans la vie professionnelle
- Réduire la violence scolaire.
- Généralisation de l'année préparatoire
- Prendre soin d'enfants ayant des besoins spécifiques par l'adoption de programmes spéciaux
- Révision de la carte scolaire
- Adopter le recours au numérique pour faciliter la communication entre l'administration, les apprenants et les parents d'élèves en développant des applications numériques et s'orienter davantage vers l'enseignement à distance, notamment au vu de la situation épidémiologique actuelle.

C- Les axes stratégiques clés de la mission :

Les axes stratégiques de la mission éducation sont les suivants :

- 1- Garantir le principe d'équité et d'égalité des chances pour les élèves filles et garçons sans discrimination aux niveaux primaire, préparatoire et secondaire en facilitant l'accès au droit à l'éducation pour les filles et les garçons sans discrimination fondée sur le sexe, l'affiliation sociale, la couleur ou la religion et la généraliser
- 2- Améliorer les acquis et les connaissances des élèves filles ou garçons, soutenir leurs compétences de vie et améliorer les services qui leur sont fournis, tels que l'hébergement, le transport scolaire, la subsistance et le soutien aux activités culturelles et sportives.
- 3- La gouvernance et l'amélioration de la qualité du système éducatif à travers une meilleure efficacité du travail dans un cadre garantissant les règles de transparence, de responsabilité et de justice, ainsi que la révision du temps scolaire, l'élaboration de programmes et de méthodes d'enseignement, l'interaction et l'adaptation appropriées aux évolutions et aux changements, la formation du cadre éducatif, le développement des infrastructures et l'optimisation de l'utilisation des ressources Humaines, financières et logistiques.

2-Présentation des programmes des missions

La mission Education contient 02 programmes opérationnels et un programme de pilotage et d'appui pour mettre en œuvre sa stratégie.

Les programmes opérationnels sont les suivants :

✓ Programme du cycle primaire :

Ce programme contribue au développement des capacités de communication orale, au développement des sensations, des capacités psychologiques et motrices, de la bonne conscience corporelle ainsi que l'éducation à la vie de groupe pour les enfants de l'année préparatoire, et l'éducation collective des enfants au cours de l'année préparatoire. Tandis que, pour le niveau primaire, le programme vise à donner à l'apprenant les moyens d'acquérir des connaissances et les mécanismes de base de l'expression orale et écrite, de la lecture et de calcul ainsi que des compétences de communication en arabe et dans au moins deux langues étrangères. Il vise également à aider l'apprenant à développer son esprit, son intelligence pratique, son sens artistique, ses qualifications physiques et manuelles et de l'éduquer sur les valeurs de la citoyenneté et les exigences

de la coexistence et améliorer ses acquis, et fournir des services scolaires et un environnement propice à une vie scolaire réussie.

✓ **Programme du cycle préparatoire et d'enseignement secondaire :**

Ce programme contribue à l'amélioration des acquis des élèves, à fournir des services scolaires et un environnement favorable à l'intégration des élèves vulnérables pour la vie professionnelle (formation professionnelle).

La politique publique vise à ce que le cycle préparatoire permet à l'apprenant d'acquérir les compétences de communication en langue arabe et au moins deux langues étrangères, ainsi que les connaissances et aptitudes requises dans les domaines scientifique, technique, artistique et social. Au niveau du cycle secondaire l'objectif est de doter l'élève au-delà d'une culture générale forte, une formation ancrée dans l'un des domaines de la connaissance ou de la formation spécialisée dans l'une de ses branches, afin de lui permettre de continuer à apprendre au niveau universitaire ou de s'inscrire dans l'une de ses branches afin de lui permettre de poursuivre ses études au niveau universitaire, d'intégrer une formation professionnelle ou d'entrer dans la vie pratique.

3-Budget à moyen terme et cadre des dépenses de la mission

a- État d'avancement du budget de la mission

Tableau 1 : Répartition du budget de la mission pour l'année 2022 Selon les programmes et la nature de la dépense

Section programme	Crédits de paiement	Rémunération	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Opérations financières	Total	Pourcentage du budget %
								Du budget de l'Etat
	2022	6160000	380000	114000	326000		6980000	
	2021	6013250	372000	18750	324000		6728000	
	Pourcentage d'augmentation (2022/2021)	2,44%	2,15%	508,00%	0,62%		3,75%	
	Pourcentage du budget de la mission	88,25%	5,44%	1,63%	4,67%			
								Pourcentage du budget de la mission
Programme 1	2022	2383220	60738	4063	132134		2580155	36.96%
	2021	2224742	60315	4063	103516		2392636	
	Pourcentage d'augmentation	7,12%	0,70%	0,00%	27,65%		7,84%	
Programme 2	2022	3505390	81429	401	91039		3678259	52.70%
	2021	3534568	79326	401	113845		3739139	
	Pourcentage d'augmentation	-0,83%	2,65%	0,00%	-27,08%		-1,63%	
Prog de pilotage et appui	2022	271390	2378330	* 109536	102827		721586	10.34%
	2021	253940	232359	14286	95640		596225	
	Pourcentage d'augmentation	6,87%	2,36%	666,74%	7,51%		-99,88%	

*Sans considérer les ressources propres des établissements publics.

- Les dépenses de rémunération représentent 88,25 % du budget de la mission.

(*) Cette augmentation est due à l'allocation de crédits supplémentaires alloués à la bonification, s'élevant à 105.370 MD

b- Cadre de dépenses à moyen terme :

Tableau n°2 : Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024)

Répartition par nature de la dépense (crédits de paiement)

Nature de la dépense	réalisations 2020	Lois de finance 2021	prévisions 2022	prévisions 2023	2024 prévisions
Dépenses de rémunération	5791439	6013250	6160000	6288550	6508833
Dépenses de fonctionnement	373586	387010	400008	408356	422660
Dépenses d'intervention	16509	18750	114000	116379	120456
Dépenses d'investissement	270482	324000	326000	332803	344461
Opérations financières					
Total sans ressources propres des établissements	6452016	6728000	6980000	7125663	7375269
Total avec ressources propres des établissements		6743010	7000008	7146088	7396409

Tableau 3 : Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024)

Répartition par programmes (crédits de paiement)

titres	réalisations 2020	Lois de finance 2021	prévisions 2022	prévisions 2023	prévisions 2024
Programme 1	2266488	2392644	2580163	2634007	2726274
Programme 2	3603196	3751380	3691421	3768456	3900462
Pilotage et appui	582332	598986	728424	743625	769673
total	6452016	6743010	7000008	7146088	7396409

PARTIE II :
PRESENTATION DES
PROGRAMMES DE LA
MISSION

PROGRAMME 1 : CYCLE PRIMAIRE

**RESPONSABLE DU PROGRAMME : BOUZID
NSIRI**

**Directeur général des études, de la planification et
des systèmes d'informations**

Date de nomination : 12 mars 2021

I. Présentation du programme et de sa stratégie :

L'objectif primordial du cycle primaire, qui dure six ans, consiste à permettre aux élèves d'acquérir les connaissances de base, notamment en matières d'expression orale et écrite, la lecture et le calcul, et de développer leurs compétences de vie en leur éduquant au respect des valeurs collectives et des règles de vie susceptibles d'enraciner le sens civique.

Par ailleurs, la finalité suprême du programme est d'assurer une école équitable qui offre une éducation de qualité à tous les élèves, toutes les filles et tous les garçons.

a) Le cadre général du programme :

Le programme du cycle primaire opère ses activités conformément aux :

- ✓ Orientations de la constitution tunisienne de 2014 et surtout son article 39,
- ✓ Les Engagements internationaux qui sont principalement inclus dans les objectifs de développement durable, en particulier son quatrième objectif visant à assurer une éducation de qualité pour tous.
- ✓ Les dispositions de la Loi d'orientation de l'éducation et de l'enseignement scolaire et surtout son premier article.

b) Diagnostic de la situation actuelle du programme :

A. Les points forts

- ✓ La Réalisation d'un manuel pédagogique pour le cycle primaire
- ✓ La Réalisation d'un cahier d'adaptation des programmes du cycle primaire (l'éducation technologique pour les classes de 5^{ème} année et 6^{ème} année et les matières de l'éducation sociale pour la classe 6^{ème} année)

- ✓ Réalisation du cahier d'allègement du programme de sciences naturelles pour la sixième année et son adaptation selon le nouvel temps scolaire.
 - ✓ L'élaboration des documents d'implémentation «de l'Espace d'initiative et de créativité » des classes de la 1^{ère} année, la 2^{ème} année et 3^{ème} année primaire
 - ✓ Réalisation du Curriculum des langues (Français et anglais) pour la 2^{ème} année du cycle primaire
 - ✓ Réalisation du Curriculum de l'anglais pour les classes de quatrième année, cinquième année et de la sixième année du cycle primaire.
 - ✓ L'enseignement précoce des langues : le français à partir de la 2^{ème} année et l'anglais à partir de la 4^{ème} année primaire.
 - ✓ Organisation des sessions de formation sur l'élaboration d'un référentiel des compétences pour les inspecteurs d'écoles primaires en arabe et en français.
 - ✓ L'Existence d'un référentiel pour l'élaboration des programmes qui définit les compétences horizontales de base et les spécificités du diplômé...
 - ✓ L'Existence des textes législatifs qui réglementent le cycle primaire.
 - ✓ La création des commissions techniques pour l'actualisation et le développement des programmes ainsi que les manuels scolaires.
- *En ce qui concerne la vie scolaire :*
- ✓ Établir des programmes spécifiques au profit des enfants handicapés, et des enfants de familles nécessiteuses, en termes de mécanismes de soutien d'accompagnement psychologique, social, sanitaire et pédagogique en milieu scolaire,
 - ✓ Renforcer le système de lutte contre les phénomènes inquiétants qui menacent les établissements scolaires (violence scolaire, drogue,

dangers des jeux électroniques, harcèlement sexuel, maladies transmissibles...)

- ✓ Développement du service scolaire (transport - cantine) à travers la création de l'office des œuvres scolaires et de ses cellules régionales.
- ✓ Création d'un espace numérique pour les écoles primaires qui offre des services à distances permettent aux parents, enseignants, élèves, directeurs d'établissements l'accès à des contenus pédagogiques et administratifs.
- ✓ Généralisation et développement des systèmes de suivi numérique de manière à permettre aux parents de suivre le parcours scolaire de leurs enfants de manière périodique et continue et de manière à renforcer la relation de communication entre le parent, l'enseignant et l'établissement scolaire.

B. Les points faibles

- **En ce qui concerne l'infrastructure**
- ✓ Vieillesse de la majorité des écoles primaires créées avant l'an 2000 et qui représentent 96 % de la totalité des établissements scolaires,
- ✓ La création des écoles primaires dans les zones rurales en l'absence de routes, d'éclairage et de moyens de transport, ce qui constitue une menace pour la vie des élèves,
- ✓ La détérioration des infrastructures dans la plupart des écoles primaires.
- ✓ Pénurie importante d'équipements informatiques et de matériel de bureau (photocopieuses, imprimantes, papier...)
- ✓ Un manque important des travaux d'entretien des écoles primaires, et la perturbation de la plupart des projets au cours de l'année scolaire 2019/2020,
- ✓ 9,7% des écoles primaires (445 écoles) contiennent 921 classes avec des équipes comprenant 8050 élèves, enseignées par 2419 enseignants, dont 830 sont des suppléants représentant 34%
- ✓ 461 écoles manquent d'eau potable,

- ✓ Environ 10% des blocs sanitaires sont non fonctionnels à cause du manque d'eau, et 13 écoles manquent de blocs sanitaires pour les élèves.
- ✓ Seules 615 écoles ont une salle pour les enseignants et seulement 219 écoles ont une salle de lecture.
- ✓ 1179 écoles n'ont pas de blocs sanitaires pour les enseignants,
- ✓ Mauvais raccordement des écoles primaires à l'Internet,
- ✓ L'accumulation des arriérés relatifs à la consommation de l'eau et à l'électricité,
- **En ce qui concerne les ressources humaines**
- ✓ Recours à la suppléance pour combler le besoin en enseignants vu l'arrêt des recrutements et l'absence d'une politique claire d'affectation basée sur l'égalité des chances,
- ✓ Affectation non équitable des enseignants entre les régions.
- ✓ Absence des inspecteurs dans certaines disciplines telles que l'anglais.
- ✓ Absence de mise en œuvre du conseil pédagogique pour les enseignants et du conseil de l'établissement.
- ✓ Faiblesse dans la formation de base, notamment pour les nouveaux recrues.
- ✓ Manque et mauvaise répartition du cadre ouvrier dans les établissements scolaires, notamment ceux dédiés au gardiennage ainsi que les ouvriers spécialisés.
- ✓ La plupart des bases des données des enseignants dans les régions sont devenues incapables de satisfaire les besoins en enseignants suppléants.
- ✓ Le départ à la retraite sans procéder aux remplacements.
- ✓ La suppression des instituts supérieurs de formation des instituteurs qui assuraient la formation solide de base des enseignants en tenant compte des particularités du cycle primaire en termes d'aspects pédagogiques et éducatifs. La perturbation du travail des instituts des métiers de

l'éducation a également un impact négatif sur la formation des nouveaux recrutés avant d'exercer le métier d'enseignant.

○ **En ce qui concerne la qualité des acquis des élèves :**

- ✓ Régression du niveau des acquis des élèves, suite à une dégradation du niveau des élèves dans les matières de base. Le taux des élèves, ayant obtenues la moyenne dans les langues, a ainsi diminué de 64,7% en 2019 à 57,03% en 2020 au concours d'entrée aux collèges pilotes.
- ✓ Absence d'une vision claire sur le développement des programmes d'apprentissage dans les différents cycles éducatifs.
- ✓ La faiblesse du niveau des acquis des élèves dans les matières principales dans du cycle primaire
- ✓ La faiblesse du niveau des acquis des élèves dans les langues (Arabe, Français et l'anglais)
- ✓ Absence des concours d'évaluation nationales obligatoires à la fin des de chaque cycle.
- ✓ Absence des évaluations obligatoires de mi- parcours dans chaque cycle d'enseignement (primaire et collèges).
- ✓ La non adaptation des programmes scolaires au contexte national, et absence de cohérence entre les différents cycles éducatifs et même pour la même discipline.
- ✓ Des livres volumineux.
- ✓ Les approches éducatives adoptées n'ont pas permis à la plupart des élèves d'acquérir des apprentissages et des compétences de base, notamment les langues et les sciences (incompréhensibles, générales),
- ✓ Absence d'une vision claire sur les mécanismes et les conditions de réussite (faiblesse du système d'évaluation).

- ✓ La multiplicité des programmes et des méthodes d'enseignement a conduit à un écart important dans les acquis des élèves et a affecté négativement la plus-value attendue de l'année préparatoire et du cycle primaire.
- ✓ Une faiblesse du niveau de rendement du système éducatif, ce qui nécessite une révision des programmes scolaires, et une formation de base et continue des enseignants en matière de méthodologie d'apprentissage qui reste traditionnelle.
- ✓ Les curriculums éducatifs ne permettent pas aux apprenants d'acquérir des compétences de savoir vivre.
- ✓ Manque des manuels scolaires dédiés aux mal voyants et aux sourds.
- ✓ Manque des supports pédagogiques,
- ✓ La non cohérence entre supports numériques et éducatifs et les approches pédagogiques.

○ **En ce qui concerne la vie scolaire**

- ✓ Faiblesse de l'intégration des activités culturelles et sportives dans la vie scolaire.
- ✓ Absence d'une politique claire pour l'organisation de la vie scolaire vu les contraintes budgétaires et l'absence des espaces nécessaires pour pratiquer les activités culturelles, sportives et sociales dans les établissements scolaires.
- ✓ La concentration sur les apprentissages et la marginalisation de la vie scolaire représentent des facteurs favorables à l'abandon scolaire.
- ✓ Absence des bureaux d'écoute et d'encadrement et d'accompagnement social et psychologique des élèves, notamment pour les élèves handicapés et à besoin spécifiques

- ✓ Absence de coordination entre les établissements scolaires et les maisons des jeunes et de culture...
- ✓ La prédominance des cours de rattrapage sur le temps libre de l'élève, au détriment la vie scolaire, et manque d'espaces pour les élèves en dehors du temps scolaire (salles pluridisciplinaires / salles de révision / bibliothèques...),
- ✓ Absence de cohérence entre le temps scolaire et la vie sociale.
- ✓ L'enquête MICS-EAGLE 2021 a montré :
 - Une Faible implication des parents dans la vie scolaire, ainsi que dans le suivie de l'évolution des résultats de leurs enfants.
 - Absence des règles régissant la communication entre le parent et l'enseignant

○ **En ce qui concerne la gouvernance**

- ✓ Instabilité politique
- ✓ Le modèle de développement adopté a produit des centres d'influence qui bénéficient de l'absence de gouvernance.
- ✓ Existence d'une certaine Influence politique sur le processus de prise de décision.
- ✓ Résistance aux changements dans un cadre bureaucratique abusive et absence de la culture de gouvernance.
- ✓ Faiblesse de contrôle et de l'évaluation.
- ✓ Faiblesse du cadre législatif règlementant le système éducatif
- ✓ Une difficulté d'application des textes législatifs à l'échelle régionale et locale ce qui a provoqué une centralisation des décisions dans certaines situations.
- ✓ Certaines entraves d'ordre organisationnel de certaines structures tels que les CREFOC

- ✓ Problèmes de gestion et de pilotage de certains établissements scolaires, ce qui nécessite le renforcement de leurs compétences à travers des sessions de formations.
- ✓ Faible culture d'évaluation
- ✓ Absence d'un référentiel national de qualité.

c) Les priorités du programme du cycle primaire

Les priorités du cycle primaire consistent à :

- ✓ Assurer l'équité et l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement dans le cycle primaire et l'année préparatoire pour tous les enfants, filles et garçons.
- ✓ Amélioration des compétences des élèves du cycle primaire en garantissant une vie scolaire propice

En se basant sur ces orientations stratégiques, le responsable du programme du cycle primaire va accorder un intérêt particulier aux axes suivants :

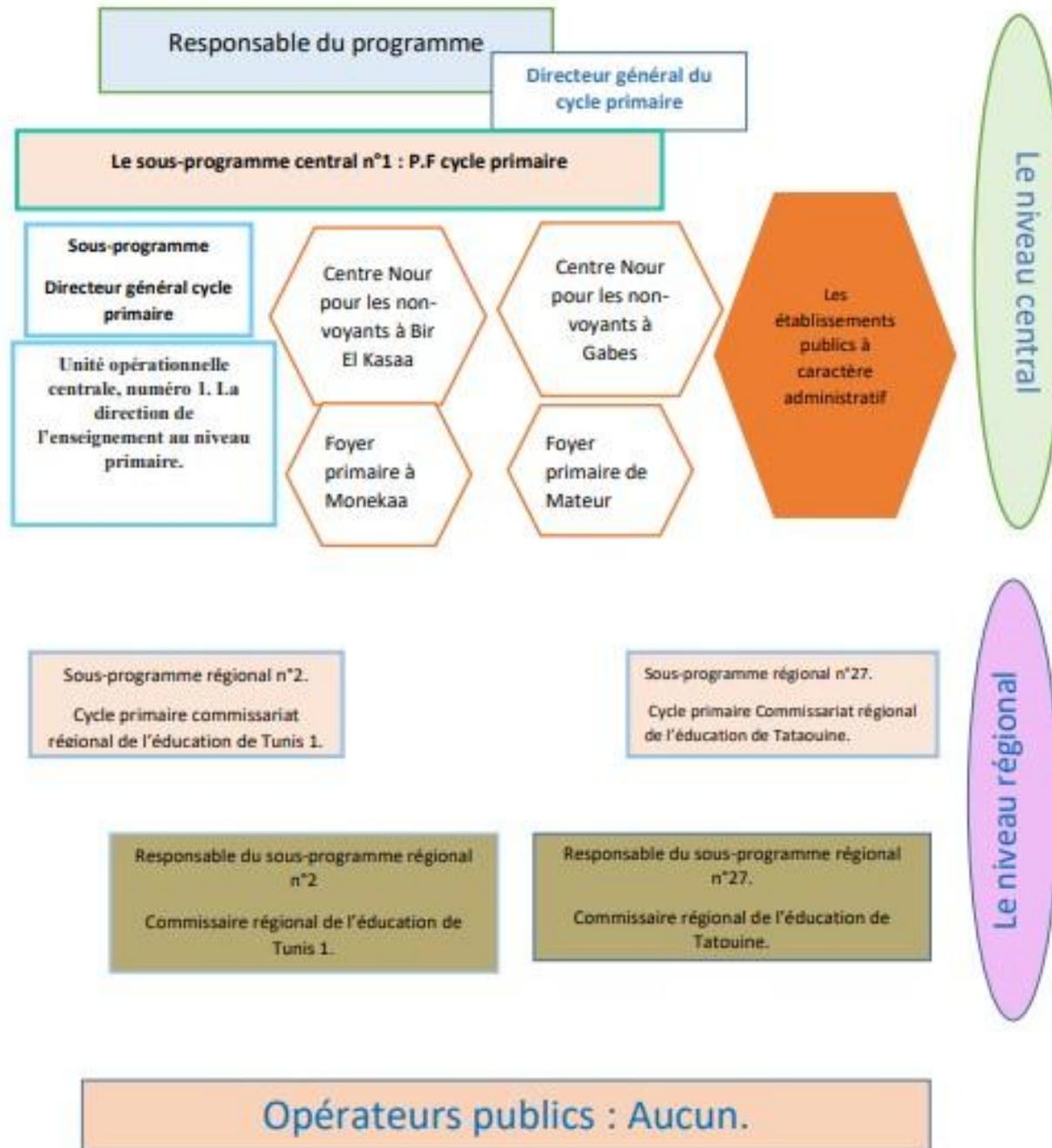
- ✓ Garantir la qualité du système éducatif à travers l'amélioration des acquis des élèves.
- ✓ Généraliser l'année préparatoire, la rendre obligatoire et gratuite et unifier ses programmes en coordination avec les différents intervenants d'un côté, et renforcer l'inspection pédagogique et administrative d'un autre côté.
- ✓ Valoriser davantage les langues et mettre en œuvre un projet intégré basé sur une éducation précoce en langues dès la deuxième année du cycle primaire pour le français et la quatrième année pour l'anglais.
- ✓ Développer les méthodes et les programmes en adoptant un référentiel national pour les approches et la production des manuels scolaires,
- ✓ Accorder une grande importance à la fonction éducative de l'école en développant la vie scolaire avec tous les intervenants. Dans ce cadre, les structures de consultation (le conseil d'établissement) et d'accompagnement (la cellule d'accompagnement des élèves) jouent un rôle crucial pour édifier les

pilliers du travail social dans l'environnement scolaire, ce qui permettrait de faire face à la violence et la délinquance au sein de l'école,

✓ Développer les services de soutien, tels que le transport et la cantine en procédant à la révision de la cartographie scolaire.

d) Cartographie du programme n°1 cycle primaire :

Cartographie du programme n°1 cycle primaire



II. Objectifs et indicateurs de performance du programme :

1. Présentation des objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1-1 : Généraliser l'année préparatoire et garantir sa qualité pour tous les élèves, filles et garçons :

Le préscolaire, et notamment l'année préparatoire, représente un axe principal de la réforme du système éducatif. Des études nationales ainsi qu'internationales ont démontré l'effet de cette année préparatoire dans l'amélioration des chances des élèves à réussir le cycle primaire avec de plus de 30% que ceux qui n'ont pas fait une année préparatoire. Cette disparité des chances entre les élèves influence le principe d'équité et de l'égalité des chances. Ce qui prouve la nécessité de continuer la généralisation de l'année préparatoire pour tous les enfants de 5 à 6 ans.

L'année préparatoire s'est lancée dès l'année scolaire 2001/2002. Et l'effort de la mission a été concentré sur la création des classes préparatoires dans les zones rurales défavorisées et dans les quartiers populaires où le secteur privé n'intervenait pas. Les intervenants dans l'année préparatoire sont les suivants :

- ✓ Ministère de l'éducation : l'année préparatoire dans les écoles primaires
- ✓ Ministère de la femme et de l'enfance et de la famille : les jardins d'enfants
- ✓ Ministère des affaires religieuses : « El Koutteb »
- ✓ Ministère des affaires sociales : les centres de l'union tunisienne de solidarité sociale.
- ✓ Ministère de développement locale et l'environnement : les jardins municipaux.

Et pour atteindre l'objectif de garantir l'inscription de tous les élèves dans l'année préparatoire, la mission veillera à réaliser les indicateurs suivants :

Indicateur 1-1-1 : taux des élèves de la première année ayant poursuivi l'année préparatoire :

Cet indicateur s'occupe de mesurer le taux des nouveaux élèves inscrits en première année dans les écoles publiques et ayant poursuivi une année préparatoire servi par le secteur public ou privé. Donc le taux calculé couvrira aussi bien les élèves qui ont poursuivi l'année préparatoire dans une école primaire publique, ainsi que les élèves qui ont poursuivi l'année préparatoire servi par les autres intervenants sus-indiqués. Ainsi l'objectif essentiel est d'augmenter le nombre des élèves qui ont profité de cette année préparatoire. Et du fait de l'importance de l'année préparatoire, il a été prévu de la rendre gratuite et obligatoire, comme les autres niveaux du cycle primaire, à la fin de la période du plan quinquennal 2016/2020.

Cet indicateur vise à déterminer les élèves ayant passé une année préparatoire qui est cruciale pour garantir leur réussite ultérieurement ce qui explique l'importance de son obligation et sa gratuité.

La concrétisation de cette décision va faire l'objet de plusieurs scénarios avec l'assistance technique de L'UNICEF, en tenant compte de la contribution du reste des parties prenantes, le plan exécutif reste tributaire des considérations financières et du calendrier de réalisation.

Objectif 1-1 : généraliser l'année préparatoire et garantir sa qualité pour tous les élèves, filles et garçons	unité	réalisations	réalisations	prévisions	prévisions	prévisions
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1-1-1 : taux des élèves de la première année ayant poursuivi l'année préparatoire	%	88.5	89.0	89.7	90.2	91.5

Les estimations de l'indicateur sont relativement raisonnables (89,7 % en 2022), malgré le faible taux de progression, qui dépendra de la conscience des parents de l'importance du préscolaire à favoriser la réussite de l'élève pendant ces études.

Indicateur 1-1-2 : taux de couverture des écoles primaire par des classes préparatoires :

Le nombre d'écoles primaires contenant des classes préparatoires a connu une évolution remarquable depuis le lancement de l'année préparatoire en 2001/2002, et par conséquent le taux de couverture scolaire a évolué. Cet indicateur reflète la valeur des efforts déployés pour généraliser l'année préparatoire à toutes les écoles primaires, permettant ainsi au plus grand nombre possible d'enfants de bénéficier d'un cycle préscolaire.

Objectif1-1 : généraliser l'année préparatoire et garantir sa qualité pour tous les élèves, filles et garçons	unité	réalisations	réalisations	prévisions	prévisions	prévisions
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1-1-2 : taux de couverture des écoles primaire en classes préparatoire	%	53.1	52.7	53.5	54	55

Analyse et clarification des estimations de l'indicateur sur les trois prochaines années :

Cet indicateur connaît une baisse relative en 2021 par rapport à 2020 en raison du retard du taux de réalisation des projets d'infrastructure concernant la création des classes préparatoires, suite aux répercussions de la pandémie du

Covid 19. Le rythme de progression de l'indicateur reste relativement faible durant les trois prochaines années résultant des ressources financières (difficultés des finances publiques) et humaines du fait de l'arrêt des recrutements ces dernières années.

Objectif 1-2 : Améliorer les acquis de tous les élèves, filles et garçons, du cycle primaire :

Cet objectif s'intéresse à la qualité des acquis des élèves, pour plus de suivi et d'évaluation, et d'identifier les points forts pour les appuyer et de corriger les faiblesses. Et ce pour pouvoir fixer les activités et les leviers d'actions et déterminer les projets à entreprendre pour l'année suivante.

La sélection d'indicateurs permet de mieux cibler l'objectif et signifie que le programme s'efforcera à dépasser les faiblesses dans les acquis des élèves tout en continuant à soutenir les autres disciplines. Dans ce contexte, l'évaluation dont les résultats seront validés, doit être objective et donner des résultats d'une grande fiabilité lui permettant de donner une image fidèle des connaissances et des compétences des élèves. En conséquence, l'équipe du programme s'appuiera sur deux types d'indicateurs, des indicateurs internationaux (évaluation EGRA) et des indicateurs nationaux (le concours d'entrée aux collèges pilotes).

- ✓ **Une évaluation internationale des apprentissages des élèves à travers l'adoption de « l'EGRA Basic Early Reading Skills Assessment »**

Indicateur 1-2-1 : Évaluation des compétences de base en lecture précoce :

Il s'agit d'un outil de mesure et d'évaluation des compétences précoces en lecture des élèves de la troisième année en lecture arabe et des élèves de la quatrième année en français. Il s'agit d'une expérience financée par la Banque Mondiale et sous la tutelle du Ministère de l'Education, au cours de laquelle :

- ✓ Des tests sur des échantillons d'élèves de différentes écoles primaires des six districts de la République tunisienne, et de tous les commissariats régionaux de l'éducation et de divers milieux, urbains et ruraux, afin d'évaluer leurs compétences de base et précoces en lecture en arabe chez les élèves de la 3^{ème} année primaire et en lecture en français chez les élèves de la 4^{ème} année primaire, par le biais d'un test de leurs capacités à lire et à comprendre un certain nombre de syllabes dans un laps de temps donné. Les échantillons comprenaient 120 écoles primaires, 120 classes de troisième année, 1200 élèves de troisième année primaire, 120 classes de quatrième année et 1200 élèves de quatrième année primaire.
- ✓ Des questionnaires ont inclus 120 directeurs d'école primaire.
- ✓ Des questionnaires qui ont inclus 120 enseignants d'arabe, 120 enseignants de français et 26 coordinateurs régionaux.

Évaluation des compétences de base en lecture « EGRA »

Objectif 1-2 : Améliorer les acquis de tous les élèves, filles et garçons, du cycle primaire	unité	réalisations	réalisations	prévisions	prévisions	prévisions
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1- 2-1 : Les résultats des élèves de troisième année du primaire en arabe (lecture et compréhension)	%	-	50	50.5	51	53
Indicateur 1-2-2 : Résultats des élèves de 4ème année primaire en français (lecture et compréhension)	%	-	40	41	42	44

Cette expérience a été lancée à partir de l'année 2020 avec un financement de la Banque mondiale et l'adoption de la technique d'échantillonnage. L'étude a

inclus des enseignants, des élèves et des directeurs d'établissements éducatifs, afin de diagnostiquer les faiblesses des acquis de l'élève par rapport aux premières compétences de base en lecture. Sur la base des résultats enregistrés, un processus de réforme des programmes et du système éducatif peut être entamé.

✓ **Evaluation nationale des acquis des élèves en se référant au concours d'accès aux collèges pilotes :**

Face à l'absence d'une évaluation nationale obligatoire et certifiée, le responsable du programme a adopté les résultats des élèves dans le concours d'accès aux collèges pilotes comme une évaluation nationale objective, bien que non obligatoire d'une part, et se limitent aux élites ou aux élèves qui souhaitent évaluer leurs acquis par rapport au niveau national ce qui traduit la prise de conscience de l'élève et de sa famille de l'importance d'une évaluation objective.

Cette prise de conscience se manifeste principalement par le nombre considérable d'élèves qui passent le concours annuellement, malgré la capacité limitée des collèges pilotes, qui ne dépasse pas 4 200 places. Notons bien que le nombre d'élèves qui passent le concours pour accéder aux collèges pilotes est d'environ un tiers des élèves inscrits en sixième année des écoles primaires, et considéré comme un échantillon représentatif.

Le choix de cet échantillon aurait posé un problème si les résultats étaient excellents ce qui n'est pas le cas. En effets, les résultats sont jugés moyens, voire médiocre.

Indicateur 1-2-3 : taux des élèves de sixième année ayant obtenu la moyenne et plus en langues à la fin du cycle primaire :

Cet indicateur vise à connaître le pourcentage d'élèves ayant obtenu la moyenne en langues (arabe, français et anglais) au concours d'accès aux collèges pilotes.

Indicateur 1.2.4 : Pourcentage d'élèves de la sixième année ayant obtenu la moyenne ou plus dans les disciplines scientifiques :

Cet indicateur vise à déterminer le pourcentage d'élèves ayant obtenu la moyenne ou plus dans les disciplines scientifiques (mathématiques, sciences) au concours national d'accès aux collèges pilotes.

Indicateur 1.2.5 : Pourcentage d'élèves de la sixième année ayant obtenu une moyenne générale ou plus au concours d'accès aux collèges pilotes :

Cet indicateur vise à déterminer le pourcentage d'élèves ayant obtenu une moyenne générale ou plus dans le concours national d'accès aux collèges pilotes.

Objectif 1-2 : Améliorer les acquis de tous les élèves, filles et garçons, du cycle primaire	unité	réalisations	réalisations	prévisions	prévisions	prévisions
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1-2-3 : taux des élèves de sixième année ayant obtenu la moyenne et plus en langues à la fin du cycle primaire	%	57.0	62.6	65.0	68.0	71.0
Indicateur 1.2.4 : Pourcentage d'élèves de la sixième année ayant obtenu la moyenne ou plus dans les disciplines scientifiques :	%	39.7	26.5	34.5	40.0	45.0

Indicateur 1.2.5 : Pourcentage d'élèves de la sixième année ayant obtenu une moyenne générale ou plus au concours d'accès aux collèges pilotes	%	45.4	42.5	47.3	50.5	52.8
---	---	------	------	------	------	------

Le pourcentage de réalisation de cet indicateur lié aux acquis des élèves dans les langues est moyen (2020 : 57 %), ce qui impose la nécessité de réviser les programmes et les cursus éducatifs. L'analyse de cet indicateur sera déclinée selon les langues, les régions et le sexe et sera traité en profondeur dans le rapport annuel de performance (RAP).

Quant à l'indicateur qui porte sur les acquis des élèves dans les disciplines scientifiques, il a connu une importante régression pendant 2021(26.5) par rapport à 2020 (39.7) en raison des répercussions de la crise du Covid 19, de l'assouplissement des programmes et du temps scolaire.

En ce qui concerne l'indicateur du pourcentage d'élèves ayant obtenu la moyenne générale au ou plus dans le concours national d'accès aux collèges pilotes, et le rythme d'évolution de l'indicateur pour la période 2022-2024 resterait relativement bas.

Objectif 1-3 : Développer et appuyer la vie scolaire des élèves :

Le premier chapitre du décret n° 2437 de 2004 réglementant la vie scolaire stipule :

« La vie scolaire constitue un cadre approprié pour le développement de la personnalité de l'élève et de ses dons, pour l'exercice de vivre ensemble et pour le développement des relations éducatives entre les apprenants d'une part, et entre eux et le reste des membres de la communauté éducative d'autre part, lesquelles relations sont régies par les principes du respect mutuel, de l'Équité, de l'objectivité, et du caractère indissociabilité des droits et devoirs. »

En tant que prolongement des apprentissages dans les classes, la vie scolaire couvre les diverses activités éducatives, culturelles, sociales et de loisir auxquelles s'adonnent les élèves, de même que les services sanitaires et sportifs qui leur sont offerts, en harmonie avec la mission de l'éducation et les fonctions de l'école.

- ✓ Cet objectif vise à apprécier l'apprentissage en classe
- ✓ Faire de l'école un espace attractif où l'apprenant ressent la joie d'apprendre et la fierté d'appartenir à cette institution
- ✓ Développement de l'esprit d'initiative et les valeurs de cohabitation et développement des compétences de vie pour s'intégrer positivement à l'intérieur et à l'extérieur du cadre scolaire.

Indicateur 1-3-1 : nombre des élèves bénéficiaires de repas scolaire :

Cet indicateur s'occupe de mesurer le nombre des élèves bénéficiaires du repas scolaire par rapport la totalité des élèves.

Objectif 1-3 : Développer et appuyer la vie scolaire des élèves	unité	réalisations	réalisations	prévisions	prévisions	prévisions
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1-3-1 : nombre des élèves bénéficiaires de repas scolaire	nombre	250000	250000	350000	350000	350000

L'indicateur vise à augmenter le nombre d'élèves bénéficiant de repas scolaires dans le cadre de la stratégie de la mission qui vise à soutenir les services scolaires afin de réduire certains phénomènes perturbateurs tels que les absences et les abandons scolaires. Des fonds nécessaires ont été inscrits au profit de l'office des œuvres scolaires.

Indicateur 1-3-2 : nombre d'élèves bénéficiant du transport scolaire :

Cet indicateur consiste à mesurer le nombre d'élèves bénéficiant du transport scolaire par rapport à la totalité des élèves inscrits.

Objectif 1-3 : Développer et appuyer la vie scolaire des élèves	unité	réalisations	réalisations	prévisions	prévisions	prévisions
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1-3-2 : nombre d'élèves bénéficiant du transport scolaire	nombre	13378	18378	24000	24000	24000

Les leviers d'actions susceptibles de développer cet indicateur sont les suivants :

- 1- la mise en place un système de gestion de transports :
- 2- l'exploitation de 60 bus de transport scolaire rural au profit de 6000 élèves.
- 3- la disponibilité des ressources financières nécessaires,

Indicateur 1-3-3 : taux des écoles ayant un bureau d'accompagnement des élèves

Cet indicateur vise à déterminer le pourcentage des écoles ayant des bureaux d'accompagnement et d'écoute afin d'accorder un intérêt aux préoccupations des élèves, les aider à surmonter leurs difficultés, poursuivre les cas à risque de décrochage et prendre les mesures de prévention indispensables

Objectif 1-3 : Développer et appuyer la vie scolaire des élèves	unité	réalisations	réalisations	prévisions	prévisions	prévisions
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1-3-3 : taux des écoles ayant un bureau d'accompagnement des élèves	%	19.7	20	20.5	21	21

Cet indicateur permet de connaître aussi le degré de prise de conscience psychologique et sociale des élèves.

Cet indicateur connaît une faible progression en raison des problèmes au niveau des infrastructures (mise à disposition des bureaux) et des ressources humaines (des sociologues, psychologues ...).

Indicateur 1.3.4 : nombre des élèves participants à des activités culturelles et sportives :

Cet indicateur permet de savoir le nombre des élèves participant à divers clubs culturels et sportifs afin de savoir dans quelle mesure ces clubs sont capables d'attirer les élèves et de répondre à leurs tendances et loisirs d'une manière qui assure le bien-être pédagogique dans les écoles primaires.

Cet indicateur vise à connaître le nombre de participants aux activités culturelles et sportives (le nombre de clubs créés - le nombre d'excursions effectués - le nombre d'événements organisés...). Cet indicateur a connu une baisse remarquable en 2020 en raison de la situation épidémiologique du pays.

Objectif 1-3 : Développer et appuyer la vie scolaire des élèves :	unité	réalisations	réalisations	prévisions	prévisions	prévisions
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.3.4 : nombre d'élèves participant à des activités culturelles et sportives	Nombre des élèves	7	1767	2000	2500	3000

Objectif 1-4 : instaurer les principes de la bonne gouvernance

Consacrer les principes de bonne gouvernance dans le secteur de l'éducation en général et dans le programme du cycle primaire en particulier est considéré comme l'un des éléments d'amélioration de la performance, en assurant une bonne exploitation des ressources matérielles et humaines et en leur permettant d'avoir la formation nécessaire dans le domaine de gestion administrative et financière.

Indicateur 1-4-1 : taux des enseignants contractuels

Cet indicateur vise à déterminer le pourcentage d'enseignants contractuels par rapport au nombre total d'enseignants. Le responsable du programme cherche à réduire l'embauche vulnérable auquel recourt la mission pour assurer le cadre enseignant nécessaire suite à l'arrêt des recrutements. Ce qui a des impacts indirects et négatifs sur les acquis des élèves.

Objectif 1-4 : instaurer les principes de la bonne gouvernance	unité	réalisations	réalisations	prévisions	prévisions	prévisions
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1-4-1 : taux des enseignants contractuels	%	10.6	6.4	4.6	4.0	3.5

Indicateur 1-4-2 : Pourcentage des directeurs d'école primaire ayant reçu une formation dans la gestion administrative et financière :

Objectif 1-4 : instaurer les principes de la bonne gouvernance	unité	réalisations	réalisations	prévisions	prévisions	prévisions
		2020	2021	2022	2023	2024

Indicateur 1-4-2 :Pourcentage de directeurs d'école primaire ayant reçu une formation dans la gestion administrative et financière	%	-	42	45	50	60
---	---	---	----	----	----	----

Cet indicateur vise à déterminer le pourcentage des directeurs des écoles primaires ayant bénéficié d'une formation dans la gestion administrative et financière.

2. Présentation et relation des activités avec les objectifs et indicateurs de performance :

Tableau 4 : Activités et leviers d'actions pour le programme du cycle primaire :

Les Objectifs	Les indications	Estimations 2022	Les Activités	CP 2022	Les Leviers d'activités
Objectif 1-1 : Généraliser l'année préparatoire et assurer sa qualité	Indicateur 1-1 : Pourcentage d'élèves filles et garçons ayant suivi l'année préparatoire	89.7	–Pilotage des écoles primaires – Fonctionnement – Interventions	64801000	<ul style="list-style-type: none"> ○ Coordination avec le reste des intervenants à l'année préparatoire ○ Engagement à respecter le cahier des charges dans l'ouverture et la préparation des espaces de l'année préparatoire ○ Fixation des normes d'évaluation et de contrôle pour l'année préparatoire
			Enseignement et vie scolaire dans les écoles primaires (rémunération)	2383220000	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise à disposition des enseignants spécialisés de l'année préparatoire ○ Rendre l'année préparatoire obligatoire Par la force de la Loi
	Indicateur 1.1-2 : Pourcentage de couverture par l'année préparatoire	53.5	Pilotage et appui de l'infrastructure au cycle primaire (Infrastructure)	132134000	<ul style="list-style-type: none"> ○ Création d'espaces préparatoires dans le reste des établissements d'enseignement jusqu'à la fin de l'année 2024 ○ Avancer dans la mise en œuvre du programme de généralisation de l'année préparatoire
					Fournir le matériel pédagogique nécessaire
					<ul style="list-style-type: none"> ○ Préparer un programme fonctionnel pour les établissements d'enseignement avec des spécifications modernes (économies d'énergie, techniques d'isolation acoustique et climatique, infrastructure numérique...) ○ Poursuivre le programme d'entretien et de maintenance des établissements

					<ul style="list-style-type: none"> ○ Elaboration d'un guide technique de procédure (cahier des charges) pour la contractualisation avec les entreprises (entrepreneurs)
Objectif 1-2: Améliorer les acquis des élèves, garçons et filles, aux écoles primaires	Indicateur 1-2-1 : Évaluation précoce des compétences de base en lecture «EGRA »	50.5	Enseignement et vie scolaire dans les écoles primaires		<ul style="list-style-type: none"> ○ Établir des normes modernes pour la conception de livres, manuels et aides pédagogiques scolaires ○ Adopter des applications et des logiciels avancés dans l'enseignement des langues
	Indicateur 1.2-3 : Pourcentage d'élèves de sixième année ayant la moyenne ou plus dans le domaine des langues	65			<ul style="list-style-type: none"> ○ Améliorer les approches adoptées dans l'enseignement des langues (diversification des supports pédagogiques, révision des temps d'apprentissage,) ○ Construire une base de données pour suivre les difficultés d'apprentissage et préparer des programmes de soutien et d'accompagnement ○ Mettre l'accent sur le développement de l'apprentissage de base ○ Relier l'apprentissage à la vie scolaire
	Indicateur 1-2-4 : Pourcentage d'élèves de sixième année ayant la moyenne ou plus dans le domaine scientifique	34.5			<p>Construire une référence nationale pour des programmes prenant en compte les évolutions sociétales et technologiques et en harmonie avec les aspirations de l'apprenant</p>

	Indicateur 1-2-5 : Pourcentage d'élèves ayant obtenu la moyenne générale au concours d'accès des collèges pilotes	47.3			<ul style="list-style-type: none"> ○ Développement du système d'évaluation ○ Créer des stations d'évaluation nationales publiques qui s'imposent à tous les apprenants ; (Approbation de l'examen du sixième de l'enseignement de base en tant que station publique d'évaluation obligatoire) ○ Revoir les coefficients des matières pour assurer une formation équilibrée des apprenants
Objectif 1-3 : Soutenir la vie scolaire	Indicateur 1-3-1 : Le nombre d'élèves bénéficiant de repas scolaires	350000			<p>installer des restaurants dans les établissements primaires</p> <p>Fournir des plats chauds</p> <p>Fournir du matériel</p>
	Indicateur 1-3-2 : Pourcentage d'élèves bénéficiant des services de transport scolaire	24000			<p>Mettre à jour la carte scolaire</p> <p>Assurer le transport</p> <p>Coordination avec les communautés locales</p>
	Indicateur 1-3-3 : Pourcentage d'écoles disposant d'un bureau d'accompagnement des élèves	20.5			<p>Activer davantage le rôle des bureaux d'écoute et d'accompagnement dans les écoles primaires de tous les commissariats régionaux de l'éducation</p>
	Indicateur 1-3-4 : Nombre d'élèves	2000			<ul style="list-style-type: none"> ○ Harmoniser le temps scolaire avec le temps social et avec le temps des activités culturelles,

	participant à des activités culturelles				<p>sportives et récréatives</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Préparer un programme et un plan de travail ○ Assurer le transport ○ Fournir des animateurs et des encadreurs ○ Mise à disposition et équipement des espaces
	Indicateur 1-3-4 : Le nombre d'élèves participant à des activités sportives	2000	Développer les infrastructures éducatives et le climat d'apprentissage dans les écoles primaires		<ul style="list-style-type: none"> ○ Fournir les terrains et les espaces ○ Fournir des animateurs ○ Fournir du matériel ○ Coordination avec les structures externes (Ministère des Sports – maison de Jeunes – Société Civile)
Objectif 1-4 : Établir une bonne gouvernance et soutenir une gestion rationnelle	Indicateur 1-4-1 : Pourcentage d'enseignants contractuels	4.6	Fonctionnement des établissements		<ul style="list-style-type: none"> ○ Fournir le cadre législatif ○ Fournir les fonds nécessaires
	Indicateur 1-4-2 : Pourcentage des directeurs d'écoles primaires ayant reçu une formation dans le domaine	45	Fonctionnement des établissements		<ul style="list-style-type: none"> ○ Prendre en compte les directeurs des écoles primaire dans le programme annuel de formation et de développement des compétences du ministère de l'Éducation ○ Fournir les espaces et les formateurs ○ Renforcer un système de formation professionnelle initiale pour tous les enseignants ○ Développer un système de formation continue (dans les

	<p>de la gestion administrative et financière</p>				<p>domaines de la communication, de la psychopédagogie et de l'apprentissage matériel)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer le système de recrutement sur la base des compétences et dans le sens de la promotion du professionnalisme ○ Développer le système de recherche scientifique, d'innovation pédagogique et d'investissement produit ○ Préparer un réseau de normes de qualité pédagogique pour évaluer le rendement et la performance pédagogique des enseignants ○ Renforcement du système de formation à distance ○ Renforcement des capacités dans le domaine du suivi de la mise en œuvre des plans stratégiques nationaux et régionaux ○ Développer les mécanismes de dialogue de gestion ○ Adoption du principe de contractualisation entre les niveaux central et régional à travers des contrats d'objectif ○ Passer d'une approche de gestion des ressources humaines à une approche de développement des ressources humaines ○ Une bonne gouvernance des ressources humaines pour assurer l'adéquation des besoins réels au niveau régional et central ○ Préparation et mise en œuvre de projets d'entreprise ○ Elaboration d'un référentiel qualité national ○ Développer une stratégie de travail pour l'audit et l'évaluation au sein des structures du ministère de l'éducation
--	--	--	--	--	---

III)- Cadre des dépenses de programme à moyen terme 2022-2024 :

Les dépenses du programme du cycle primaire pour l'année 2022 ont été fixées à 2580163 d.t contre 2392635 d.t en 2021 (sans tenir compte des ressources propres), réparties comme suit :

Tableau 5 : Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024)

Répartition par nature des dépenses (crédits de paiement)

	Réalisations	Loi de Finances	Estimations	Estimations	Estimations
			2022	2023	2024
Désignation	2020	2021			
Dépenses de rémunération	2136375	2224742	2383220	2432954	2518179
Dépenses de fonctionnement	59715	60315	60746	62014	64186
Dépenses d'intervention	3897	4063	4063	4148	4293
Dépenses d'investissement	66500	103 516	132134	134891	139617
Dépenses d'opérations financières			0	0	0
Total sans tenir compte des ressources propres des établissements	2266488	2392635	2580155	2633999	2726266
Le total, compte tenu des ressources propres des établissements		2392644	2580163	2634007	2726274

PROGRAMME 2 : CYCLE PREPARATOIRE ET SECONDAIRE

RESPONSABLE DU PROGRAMME :

Mr. Omar Ouelbani

**Directeur général des examens (décision du ministre
de l'éducation en date du 12 mars 2021)**

COORDINATRICE DU PROGRAMME :

Mme Nadia Agerbi, Directrice Générale du cycle préparatoire et d'enseignement secondaire (suite au départ du responsable du programme à la retraite)

I. Présentation et stratégie du programme :

1.1. Présentation du programme

Le programme couvre tous les niveaux d'études pour le cycle préparatoire et d'enseignement secondaire et vise à:

Pour le cycle préparatoire

Selon l'article 22 de la loi directive n° 2002-80 du 23 juillet 2002 relative à l'éducation et à l'enseignement scolaire, a pour objectif de doter l'élève les compétences de communication dans la langue arabe et au moins deux langues étrangères, ainsi que les connaissances et compétences requises dans les domaines scientifiques, techniques et sociaux qui lui donnent le droit de s'inscrire dans l'enseignement secondaire ou la formation professionnelle ou l'insertion dans la société.

Il vise également, par ces deux branches générale et technique, à permettre aux apprenants féminins et masculins d'acquérir les compétences de communication dans la langue nationale et dans deux langues étrangères, ainsi que les connaissances et aptitudes requises dans les domaines des mathématiques, des sciences et de la technologie, et de développer et d'affiner leurs talents, et de les éduquer aux valeurs nationales et universelles à travers le reste des matières. Cette étape vise également à le préparer à poursuivre ses études au niveau secondaire ou à s'intégrer aux filières de formation professionnelle ou à s'intégrer dans la société.

Le cycle préparatoire se caractérise par la consolidation des acquis et des connaissances que l'élève a reçus au niveau primaire et en les développant pour le préparer à poursuivre ses apprentissages au niveau secondaire. Le cycle préparatoire dure trois ans.

Pour l'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire, selon l'article 26 de la loi directive, vise à assurer à l'élève, en plus d'une solide culture générale, une formation approfondie dans l'un des domaines du savoir ou une formation spécialisée dans l'une de ses branches,

afin de lui permettre de poursuivre ses études universitaires, d'intégrer la formation professionnelle, ou d'entrer dans la vie pratique.

L'enseignement secondaire comprend :

- Une première année commune caractérisée par une formation équilibrée dans les domaines des langues, des sciences humaines et des sciences, et vise à soutenir et approfondir les connaissances déjà acquises par l'élève.
- Une deuxième année (le cursus) : Son objectif est d'identifier la spécialité et de poser les premières bases d'une formation dans l'une des filières.
- Deux ans de spécialité (section) pour préparer l'examen du baccalauréat.

Notant que l'enseignement secondaire comprend également la section des sports, dans laquelle l'étude dure 4 ans.

L'enseignement secondaire se termine par un examen national au cours duquel les élèves qui réussissent obtiennent un baccalauréat.

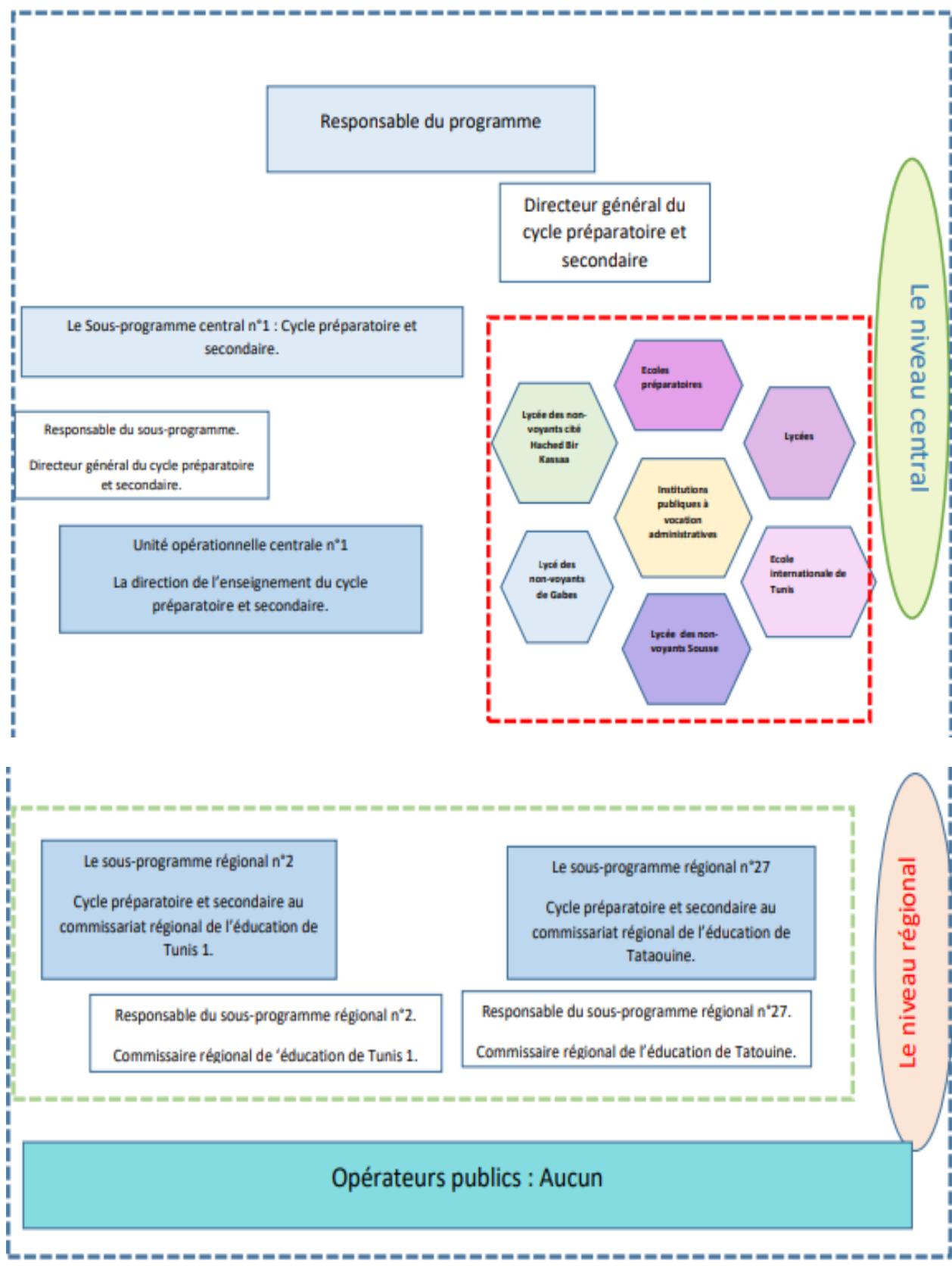
Le programme de l'enseignement préparatoire et secondaire se caractérise cette année par la flexibilité, notamment avec la poursuite de la pandémie du Covid- 19 dans tous les pays du monde et la nécessité d'assurer les niveaux maximaux de sécurité, de santé et de protection physique pour les différents intervenants enseignants et élèves.

Ce qui nous appelle à la nécessité d'exploiter toutes les ressources numériques et les supports audiovisuels disponibles et de soutenir les capacités du ministère dans le domaine de l'enseignement/ à distance pour assurer la continuité pédagogique pour tous les niveaux d'enseignement.

1.2. Cartographie du programme :

En application de l'arrêté n° 2009-3779 du 21 décembre 2009 relatif au ministère de l'éducation et de la formation, et de l'arrêté n° 2205 du 6 septembre 2010, portant création des commissariats régionaux de l'éducation, la carte du programme de l'enseignement préparatoire et secondaire comprend des structures et institutions aux niveaux central, régional et local comme suit :

Cartographie du programme 2 : Cycle préparatoire et lycées secondaires



✓ **Points forts :**

- Disponibilité du cadre législatif,
- Disponibilité du matériel pédagogique.

L'adoption des nouvelles technologies de communication dans le système éducatif et la création des plateformes numériques dédiées aux élèves/tuteurs/acteurs éducatifs, enseignants

- Rendre tous les établissements scolaires inclusifs, en tenant compte des élèves ayant des besoins spécifiques
- finalisation de projets régionaux prenant en compte les spécificités de régions.

Points faibles :

▪ **Au niveau de la performance du programme :**

- La disparité des résultats entre les régions et au sein du même commissariat,
- la faiblesse des acquis de l'élève,
- absence des phases d'évaluation obligatoire au cours du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire, qui permettent d'identifier les points faibles dans les acquis de l'apprenant, à l'exception de l'examen du baccalauréat.
- Vieillesse des infrastructures
- Difficulté d'intégration de l'élève en milieu scolaire, notamment dans les phases de transition (adaptation au nouvel espace, au cadre pédagogique et administratif, aux nouvelles procédures pédagogiques...).
- L'efficacité limitée du processus de l'orientation au secondaire

▪ **Au niveau des ressources et de l'environnement de travail :**

- Faiblesse des ressources humaines en raison de l'arrêt de recrutement et du recours au mécanisme de contractualisation pour pallier aux besoins, qui affecte négativement les acquis des élèves.
- Instabilité au niveau du pilotage du programme

- La dispersion des axes d'intervention du programme et de ses projets entre plusieurs acteurs intervenants, ce qui crée des difficultés de coordination entre eux, de suivi et de collecte des données,
- Marginalisation du rôle des bureaux d'écoute d'élève pour détecter les situations sociales particulières d'une manière précoce.
- Rupture avec les évaluations internationales.
- L'absence d'un système d'information intégré qui facilite le processus de collecte des données

✓ **Priorités du programme :**

Il se résume comme suit :

- Renforcer le principe d'équité et d'égalité des chances entre les filles et les garçons / les régions / l'inclusion scolaire
- Prendre en compte les élèves ayant des besoins spécifiques.
- Améliorer les acquis des élèves dans le domaine des langues et des sciences.
- lutter contre la violence, l'échec et le décrochage scolaire, développer l'emploi du numérique en réponse aux mutations rapides que connaissent le monde numérique et virtuel, et développer l'enseignement à distance, notamment face à la situation épidémiologique toujours instable.

2- Orientations stratégiques du programme

Dans l'attente de l'achèvement de la trajectoire de réforme et de l'élaboration du plan stratégique sectoriel de l'éducation 2021-2025, le programme du cycle préparatoire et enseignements secondaire vise, dans le cadre des circonstances exceptionnelles imposées par la pandémie « Covid 19 », à poursuivre la réalisation de ses objectifs stratégiques et travailler pour améliorer des acquis des élèves, ce qui est l'objectif essentiel du programme tel que stipulé par la loi directive dans son article 48 : « L'école a pour vocation d'assurer aux apprenants une formation solide, équilibrée et multidimensionnelle et de les aider à maîtriser les savoirs et à acquérir des compétences qui les préparent à apprendre tout au long de la vie, à participer

effectivement à la vie économique, sociale et culturelle et à contribuer à la construction d'une société démocratique capable de suivre le rythme de la modernité et au progrès ».

Cette tendance est enracinée avec l'approbation de l'État tunisien aux objectifs du développement durable, en particulier le quatrième objectif lié à assurer une qualité équitable et inclusive l'éducation pour tous et la promotion des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, et le cinquième objectif lié à l'égalité des chances.

La loi organique du budget du 13 février 2019 vient pour consolider cette orientation dans son article 18, explicitement lié à la consécration d'un budget sensible au genre, puisqu'il précise que « le responsable de programme veille à la préparation du budget suivant des objectifs et des indicateurs garantissant l'équité et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, et en général entre les différents catégories sociales ». Ainsi, sur la base d'un principe constitutionnel important, qui est la discrimination positive au profit des entités ou des groupes marginalisés.

Ces dernières années, les établissements scolaires ont également connu certains phénomènes inquiétants, tels que le phénomène croissant de la violence au sein des établissements scolaire et le décrochage surtout au niveau de la septième année, principalement en raison de la combinaison d'un ensemble de facteurs qui ont contribué à l'exacerbation de ce phénomène multidimensionnel, où l'on retrouve les aspects économiques, sociaux, culturels et cognitifs, qui sont des facteurs qui diffèrent selon les spécificités des régions .

D'autre part, la mission a lancé le projet de « l'école de la deuxième chance » dédiés aux enfants dont l'âge varie entre 12 et 18 ans pour faire face à l'échec et au décrochage scolaire dans le cadre de l'adoption d'une approche multidimensionnelle en coordination avec l'UNICEF et la coopération italienne et britannique.

Le diagnostic de l'état actuel a amené le responsable du programme à porter une attention particulière à la vie scolaire car il s'agit d'un axe stratégique important

auquel il convient d'accorder l'intérêt nécessaire. Par ailleurs, L'article 49 de la loi d'orientation scolaire considère que l'école et les activités qui l'imprègnent sont un prolongement naturel des apprentissages et un cadre de développement de la personnalité et des talents de l'apprenant, et son insertion dans la vie en groupe.

Partant de ce diagnostic, le responsable du programme a opté pour les axes stratégiques suivants :

- 1- Promouvoir le principe d'équité et d'égalité des chances entre apprenants filles et garçons, et entre régions et catégories sociales, et renforcer le principe de la discrimination positive
- 2- Développer les compétences de base et les acquis des apprenants filles et garçons et renforcer leurs compétences et acquis spécialisés selon les sections.
- 3- Développer la dimension culturelle et citoyenne des apprenants et apprenantes en renforçant l'aspect culturel et sportif des jeunes et en renforçant leurs compétences de vie.

II- Objectifs et indicateurs de mesure de la performance du programme :

A partir des axes stratégiques évoqués ci-dessus, deux objectifs stratégiques pour l'année 2022 ont été définis :

Objectif stratégique 1 : Améliorer les acquis des apprenants et des apprenantes.

Objectif stratégique 2 : Lutter contre la violence et le décrochage scolaire.

Objectif stratégique 3 : Développer le climat de la vie scolaire.

2-1 Présentation des objectifs et indicateurs de mesure de la performance :

Objectif 2-1-1 : Améliorer les acquis des apprenants et des apprenantes :

Le programme vise à améliorer le rendement interne des collèges et lycées en offrant toutes les conditions et opportunités de réussite et en dotant l'apprenant de compétences cognitives, comportementales et émotionnelles en réduisant le taux de redoublement et de décrochage et en améliorant les résultats d'apprentissage.

Indicateurs du premier objectif :

Indicateur 1-1 : Pourcentage des apprenants et des apprenantes ayant la moyenne de 10 ou plus à l'examen du baccalauréat

Indicateur 2.1. : Pourcentage des apprenants et apprenantes ayant une moyenne de 10 et plus à l'Examen national de fin d'études de l'enseignement de base

Indicateur 1-1 : Pourcentage des apprenants et des apprenantes ayant une moyenne de 10 ou plus à l'examen du baccalauréat

- Définition de l'indicateur1.1 :

Objectif 2-1-1 : Améliorer les acquis des apprenants et des apprenantes	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1-1 : Pourcentage des apprenants et des apprenantes ayant une moyenne de 10 ou plus à l'examen du baccalauréat	%	42.12	57.52	45.0	46.0	47.0

Cet indicateur vise à suivre le taux de réussite des élèves ayant obtenu 10 ou plus à l'examen du baccalauréat. Pour donner une image exhaustive et détaillée de la qualité des acquis des apprenants et apprenantes, cet indicateur sera décliné comme suit :

Selon les régions : On constate un écart important dans les résultats des élèves au baccalauréat entre les différentes régions. Par ailleurs, Sfax 1, par exemple, s'est classé premier en 2021 avec un taux de 75,80%, alors que le pourcentage le plus bas a été enregistré à Jendouba, 51,24%.

Selon le sexe : le taux de réussite a enregistré un écart entre les filles et les garçons, en effet, il est réparti entre 64,23 pour les filles, contre 35,77 % pour les garçons en 2021, ce qui signifie que les filles représentent les deux tiers par rapport aux garçons, un phénomène qui dure depuis des années et qui mérite d'être étudiée.

Selon les matières : en se basant sur le nombre d'élèves ayant obtenu une moyenne de 10 et plus en langues à l'épreuve du baccalauréat (arabe-français-anglais), où l'on note l'évolution des pourcentages de ceux ayant obtenu une

moyenne de 10 et au-dessus dans le domaine des langues à l'examen du baccalauréat pour l'année 2021, qui s'élevait à 68%.

Le pourcentage de ceux ayant obtenu une moyenne inférieure à dix en mathématiques est égal à 66,40% pour l'ensemble des apprenants, ce qui est un pourcentage élevé et qui reflète la faiblesse de l'appropriation par les élèves de cette matière et les interventions urgentes qui s'imposent au niveau du contenu des programmes, les méthodes d'enseignement et la construction de tests.

Selon les sections : là où il y a un écart entre les branches et les spécialités dans les taux de réussite au baccalauréat. La branche des Lettres a enregistré les taux les plus faibles, variant entre 15,35 % en 2017 et 27,7 % en 2020, alors que le pourcentage enregistré en 2021 était dans le fourchette de 26,71 %.

Le pourcentage d'apprenants masculins et féminins ayant obtenu une moyenne de 10 ou plus dans les deux matières de spécialité selon les branches à l'examen du baccalauréat, a enregistré une nette disparité entre les différentes branches puisque 40,81 des élèves qui réussissent, par exemple dans la branche mathématique, ont obtenu une note moins de 10 dans les matières de spécialité.

Ces indicateurs seront analysés davantage dans le rapport annuel de performance RAP pour l'année 2022 pour clarifier de plus les acquis d'élèves et la performance de notre système éducatif.

Cependant, nous notons que l'année 2021 a connu une augmentation remarquable et sans précédent du pourcentage général de réussite à l'examen du baccalauréat, et cela peut s'expliquer par certaines des mesures prises par le ministère de l'Éducation pour faire face à la pandémie de Covid 19, et notamment à travers :

- Une nouvelle organisation pédagogique basée sur l'allègement des programmes scolaires qui a bien servi les élèves pour une meilleure révision ;
- Recours à la distanciation sociale, ce qui amélioré les ratios d'encadrement.
-

Objectif 2-1-1 : Améliorer les acquis des apprenants et des apprenantes	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Pourcentage des apprenants et apprenantes ayant une moyenne de 10 et plus dans l'Examen national de fin d'études de l'enseignement de base	%	60.24	62.09	64.00	66.0	68.00

Indicateur 1-2 : Pourcentage des apprenants et apprenantes ayant une moyenne de 10 et plus dans l'Examen national de fin d'études de l'enseignement de base

- Définition de l'indicateur 1.1 :

Cet indicateur vise à déterminer le pourcentage d'apprenants masculins et féminins ayant obtenu une note de 10 ou plus à l'Examen national de fin d'études de l'enseignement de base, qui est considéré comme une station d'évaluation nationale facultative, permettant aux candidats soit d'accéder aux collèges pilotes, soit d'évaluer ses acquis sur le plan national. Il serait donc opportun d'analyser ces résultats et d'identifier la performance de ce premier cycle d'enseignement.

Le taux de réussite général était de 62,09 % (ceux ayant des scores égaux ou supérieurs à 10 et plus). Il est réparti comme suit :

- Enseignement public : 59,25 %.
- Enseignement privé : 79,57. %
- Candidatures individuelles : 80,00. %

Malgré le nombre limité des candidats à cette épreuve qui ne dépasse pas 35% de l'ensemble des élèves de la 6ème année, il représente un échantillon représentatif susceptible de déterminer le niveau des élèves en terme d'acquisition des connaissances et compétences de base requises à ce stade, d'autant plus que c'est la station qui précède l'orientation scolaire et détermine les caractéristiques pédagogiques de l'élève et son parcours académiques.

Les résultats enregistrés se caractérisent par une grande hétérogénéité à plusieurs niveaux. Et qui peuvent être articulés autour des constats suivants :

Selon le Sexe : On peut constater l'existence d'un écart important dans la participation à ce concours entre les filles et les garçons en faveur des filles. On a enregistré un taux de participation de 62,98 % pour les filles contre 37,02 % pour les garçons.

Concernant le taux de réussite pour les filles ayant la moyenne de 10 et plus on a enregistré un taux de 52,10 % et pour les garçons contre un taux de 52,44 % pour les filles. D'où on constate une convergence des taux de réussite des deux sexes, par ailleurs ; il faut mentionner que cette convergence apparente cache une divergence majeure entre le rendement du secteur public par rapport au secteur privé concernant les résultats de ce concours. Puisque le taux de réussite des filles dans l'enseignement public atteint 65,12 % du nombre total de candidats, soit près du double par rapport aux garçons (34,88 %).

Selon les régions : En analysant les résultats enregistrés entre les différentes régions, il importe de souligner ce qui suit :

- La moyenne nationale des taux de réussite a atteint 62,09%, et ce pourcentage a connu une légère augmentation par rapport à la session 2020 qui est estimée à 60,24%.
 - On note que le CRE de Sfax arrive en tête de liste, avec un taux de réussite de 75,82%, soit un écart de 31 points par rapport à la CRE de Tataouine, à la fin du classement.
 - Un rapprochement des taux de réussite des régions de (Sousse, El Kef, Sfax 2, Tunis1 et Ariana), alors qu'un faible taux de réussite a été enregistré dans les régions de Tozeur, Zaghouan et Tataouine en enregistrant des taux inférieurs à la moyenne nationale.
- Pourcentage d'apprenants masculins et féminins ayant une moyenne pondérée cumulative de 10 ou plus dans les matières scientifiques (mathématiques, sciences de la vie et de la terre) :
- 38,32 % du total des candidats obtiennent une moyenne de 10 ou plus dans la matière des sciences de la vie et de la terre, contre

27,36 % en mathématiques, un pourcentage qui traduit le dilemme de l'enseignement des mathématiques et de ses résultats.

- Les résultats en sciences oscillent entre moyens et faibles, les ratios atteints sont à prendre en compte, notamment les programmes précoces de soutien et d'incitation en mathématiques pour orienter les élèves vers les filières scientifiques et techniques,
- Le pourcentage des apprenants hommes et femmes ayant obtenu une moyenne pondérée cumulative de 10 ou plus en langues (arabe-français-anglais) :
 - Le nombre de ceux qui ont passé l'épreuve de français a atteint 23 805 élèves, dont 7 346 élèves n'ont pas obtenu la moyenne en la matière, soit environ le tiers des candidats, soit 30,86 %.
 - 72,37 % des participants en langue anglaise ont obtenu une note de 10 et plus. Les résultats en langue Anglaise occupent le premier rang par rapport aux autres matières.

Par ailleurs, il serait inéluctable de s'interroger sur les résultats et la performance des élèves dans la langue anglaise et la possibilité d'adopter les mêmes méthodes de revitalisation pédagogiques dans l'enseignement de la langue française.

Objectif stratégique 2 : Lutter contre la violence et le décrochage scolaire

2.1 Présentation du deuxième objectif :

Le phénomène du décrochage scolaire demeure toujours une menace pour la performance du système éducatif et ce malgré la baisse du taux de décrochage (6,7 en 2020 contre 11,3 en 2019). En plus de l'accroissement du phénomène de la violence scolaire, notamment en raison des répercussions du Covid 19, et son impact négatif sur le psychisme des élèves, le chef de mission de l'Éducation a décidé d'élaborer une stratégie basée sur le renforcement de la vie scolaire avec ses dimensions éducatives, culturelles, sociales et sportives dans les collèges et les lycées. Et ce peut prendre place en accordant une importance particulière à la dimension culturelle, sportive et sociale dans tous les établissements et en œuvrant à l'encadrement et au suivi des programmes et activités mis en place.

Le taux de décrochage scolaire est élevé, surtout parmi les garçons, et c'est un phénomène qui mérite d'être étudié. C'est pourquoi un comité a été créé pour se concentrer sur la gestion du budget qui prend en compte l'équité et l'égalité de chances entre les garçons et les filles et entre toutes les catégories sociales, qui est chargée de veiller à ce qu'un plan d'action soit défini pour réaliser ce principe.

Afin d'instaurer une certaine égalité, voire équité entre les sexes et les régions et prévoir des conditions propices aux apprenants et apprenantes, les indicateurs de suivi suivants ont été sélectionnés :

1. Pourcentage d'élèves pratiquant des activités culturelles, sociales ou sportives dans les collèges et les lycées.
2. Le taux de décrochage scolaire spontané des élèves aux collèges et lycées
3. Pourcentage des établissements ayant un bureau fonctionnel d'écoute et de conseil des élèves

Objectif stratégique 2 : Lutter contre la violence et le décrochage scolaire	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
1. Pourcentage d'élèves qui pratiquent les activités culturelles, sociales ou sportives dans les collèges et les lycées.	%	1.73	6.5	8	10	12
2. Le taux d'auto-décrochage scolaire des élèves aux collèges et lycées	%	3.7	3.7	4.2	3.7	3.7
3. Pourcentage des établissements ayant un bureau fonctionnel d'écoute et de conseil des élèves	%	-	7	6	9	9

Indicateur 2-1 : Pourcentage d'élèves qui pratiquent les activités culturelles, sociales ou sportives dans les collèges et les lycées.

Cet indicateur vise à diagnostiquer l'état des lieux de la vie scolaire dans les établissements scolaires en s'appuyant sur de la participation active des élèves aux activités culturelles, sociales et sportives au sein de leurs

établissements. Cette vision s'intègre dans la stratégie de la consolidation des activités pour perfectionner les talents des élèves, affiner leur comportement, réduire les taux d'échec et instaurer l'égalité des chances entre eux. Dans cette optique, la mission de l'éducation a pris l'initiative de préparer une étude à cet effet qui a démontré la relation de corrélation entre les activités culturelles, sportives et sociales (excursions scolaires, musique, sports, éducation à l'environnement) et le phénomène de la violence, comme le montre le tableau suivant :

	Le nombre annuel d'activités	Le nombre annuel de cas de violence en baisse	Le nombre annuel de cas de violence en baisse
Excursions scolaires	13	176.276	13.55
Musique	9.74	111.252	11.42
Sport	3.14	118.618	37.77
Eduction environnementale	3.21	71.12	22.15
Total	29.09	477.266	84.89

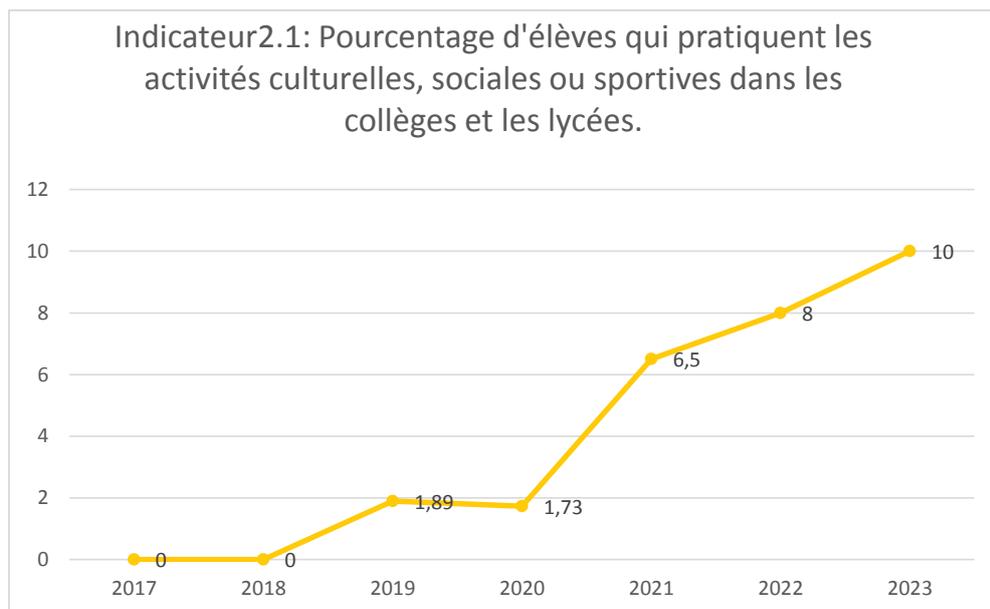
Le tableau montre que la réalisation annuelle de 29,09 activités contribue à réduire 477. 266 cas de violence.

L'indicateur est calculé de la manière suivante :

Le nombre d'élèves qui pratiquent une activité culturelle, sportive ou/et sociale de façon régulière / le nombre total d'élèves *100

• **Analyse de l'évolution de l'indicateur 2-1 :**

Objectif stratégique 2 : Lutter contre la violence et le décrochage scolaire	Unité	Réalisations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
1. Pourcentage d'élèves qui pratiquent les activités culturelles, sociales ou sportives dans les collèges et les lycées.	%	1.73	6.5	8	10	12



2.1 : L'analyse de l'indicateur 2.1 :

Indicateur 2-2 : taux d'auto-décrochage scolaire des élèves aux collèges et lycées

Objectif stratégique 2 : Lutter contre la violence et le décrochage scolaire	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
2. Le taux d'auto-décrochage scolaire des élèves aux collèges et lycées	%	3.7	3.7	4.2	3.7	3.7

On constate une diminution du taux de décrochage scolaire entre 2020 et 2021 en raison de l'allègement des programmes vu les circonstances exceptionnelles découlant de la pandémie de covid19.

Cependant, une augmentation relative du taux de décrochage scolaire au cours de l'année scolaire en cours serait prévue en raison de l'impact de l'allègement des programmes sur la réussite scolaire des élèves pendant les

années pandémiques, et le retour aux programmes officiels normaux au cours de l'année scolaire 2021/2022.

- Dans le cadre de la lutte contre le phénomène de l'échec et du décrochage scolaire, le programme du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire s'implique davantage dans la généralisation du programme multidimensionnel de lutte contre l'échec et le décrochage scolaire. De même Le programme de l'École de la deuxième chance et le programme M-4D visent à lutter contre ce fléau en prévoyant des mesures préventives et curatives nécessaires.

Indicateur 2-3 : Taux de couverture des collèges et des lycées avec les cellules d'accompagnement :

Cet indicateur vise à suivre et évaluer la capacité du programme P2 à installer dans les collèges et les lycées, des cellules d'accompagnement. En fait il reflète aussi sa capacité à assurer le suivi de différentes activités liées à cet indicateur en assurant une bonne coordination entre les différents intervenants, notamment externes (ministère des Affaires sociales, ministère de Santé), et de veiller à son bon déroulement. Il permet de diagnostiquer au temps opportun les élèves vulnérables menacés de décrochage afin d'assurer leur suivi et accompagnement.

L'indicateur est calculé de la manière suivante :

Objectif stratégique 2 : Lutter contre la violence et le décrochage scolaire	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Taux de couverture des collèges et des lycées avec les cellules d'accompagnement	%	7	6	9	9	10

Le nombre des lycées et des collèges qui incluent des cellules d'escorte activées / le nombre total d'instituts et d'écoles préparatoires) * 100

Les bureaux d'écoute et d'accompagnement des élèves ont été mis en place dans le cadre du programme quadridimensionnel de lutte contre l'échec scolaire

et le décrochage scolaire M-4D dans 7 établissements pilotes d'enseignement (préparatoire et secondaire). Cependant, malgré les succès enregistrés dans ce domaine, il existe des difficultés en termes de disponibilité des bureaux, et de ressources humaines afin d'assurer leur bon fonctionnement. Ces cellules seront progressivement généralisées dans le cadre du même programme tout en s'efforçant de surmonter les difficultés précitées.

Objectif Stratégique 3 : Développer la vie scolaire

Présentation du troisième objectif :

Cet objectif vise à développer la vie scolaire et les services dédiés aux élèves, tels que la restauration, le transport et l'hébergement, qui sont susceptibles de réduire certains phénomènes négatifs tels que l'absentéisme, la violence et le décrochage scolaire. Le programme vise à améliorer les services fournis et à élaborer des standards de qualité conformément aux exigences des normes internationales.

Indicateurs du troisième objectif :

Indicateur 3.1. Taux d'encadrement des élèves résidants dans les dortoirs scolaires

Indicateur 3.2. Taux de couverture par les blocs sanitaires fonctionnels dans les internats

Indicateur 3.3. Taux de couverture par les douches fonctionnelles dans les internats

Objectif Stratégique 3 : Développer le cadre de vie scolaire	Unité	Réalisations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 3.1. Taux d'encadrement des élèves résidents dans les dortoirs scolaires	%	10	10	11	11	11
Indicateur 3.2. Taux de couverture par les blocs sanitaires fonctionnels dans les dortoirs scolaires	%	11	11	11	12	12
Indicateur 3.3. Taux de couverture par les douches fonctionnelles dans les dortoirs scolaires	%	36	36	38	41	41

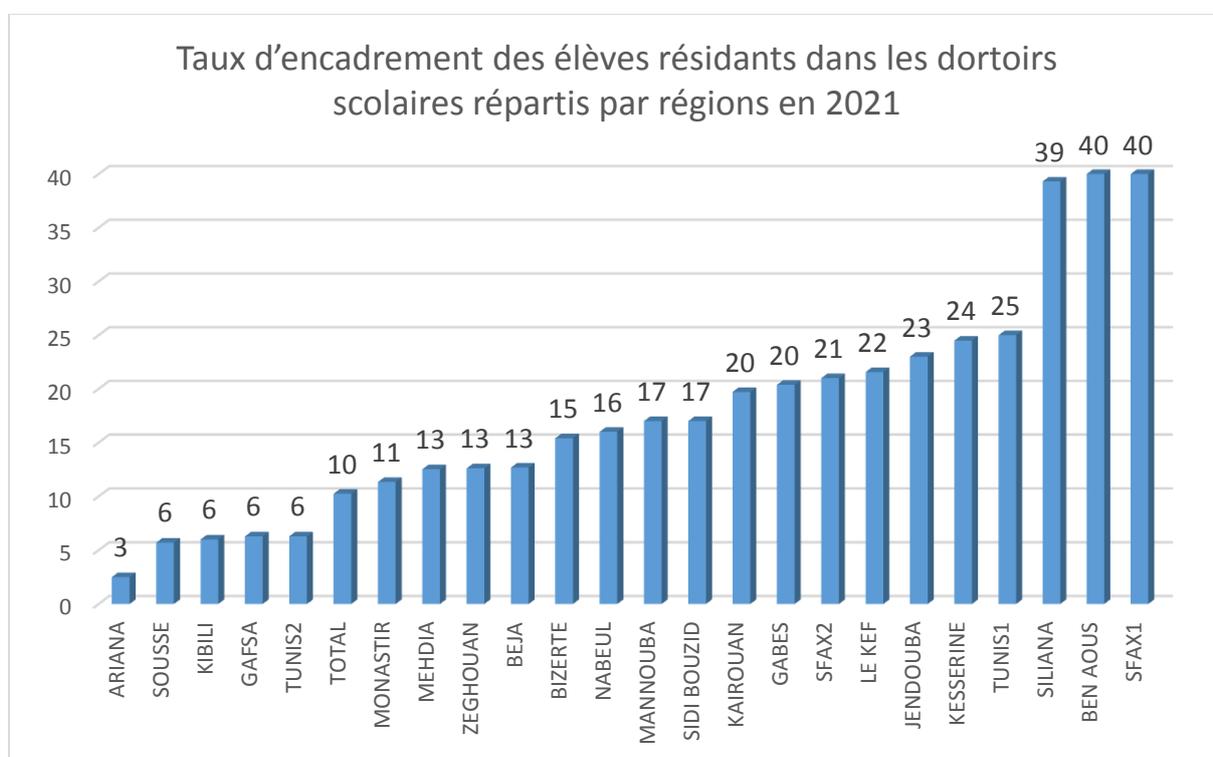
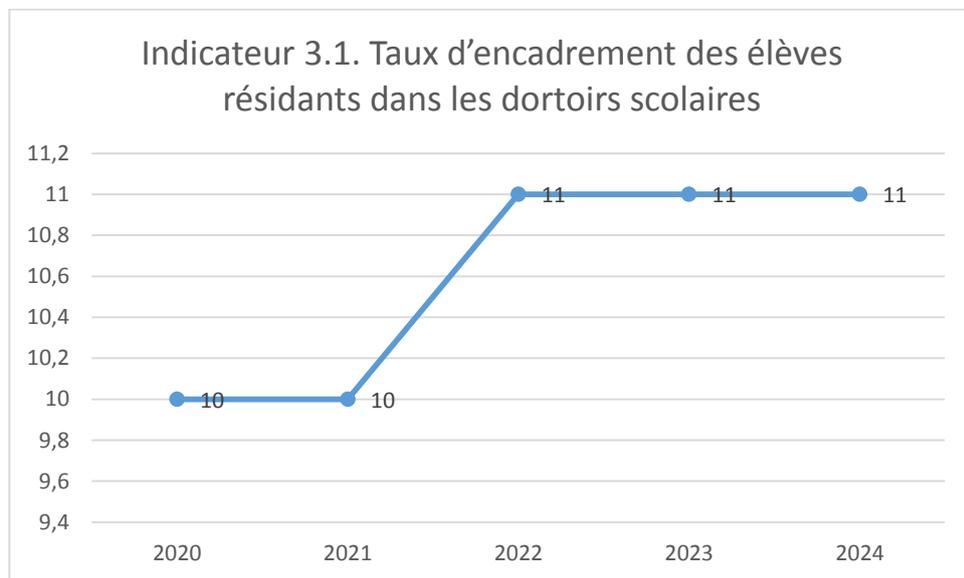
- **Indicateur 3.1. Taux d'encadrement des élèves résidents dans les dortoirs scolaires**

▪ **Définition de l'indicateur :**

Objectif Stratégique 3 : Développer le cadre de vie scolaire	Unité	Réalisations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 3.1. Taux d'encadrement des élèves résidents dans les dortoirs scolaires	%	10	10	11	11	11

Cet indicateur vise à identifier les conditions d'encadrement des internats.

Le graphique ci-dessus montre l'évolution du taux national d'encadrement des élèves résidents dans les foyers scolaires durant la période comprise entre 2017 et 2021. On peut constater que durant la période comprise entre 2017 et 2019 l'office des œuvres scolaires n'est pas réellement fonctionnel. En 2019, l'indicateur a enregistré un taux d'encadrement estimé à 10 élèves pour chaque valeur, soit le même pourcentage enregistré en 2020. Les responsables de l'office, en coordination avec le responsable du programme, estiment une diminution du taux d'encadrement atteignant 11 élèves par surveillant. Cette baisse s'explique par l'augmentation du nombre d'élèves résidents d'une part, et diminution du nombre de surveillants internes du fait de la politique de l'arrêt des recrutements adopté par l'Etat d'autre part.



Le tableau ci-dessus présente la répartition par CRE des taux d'encadrement des internats aux dortoirs au cours de l'année 2021. Il convient de noter que les statistiques disponibles n'incluaient pas Tataouine, Tozeur et Médenine, vu la non disponibilité des données statistiques demandées.

On peut noter que parmi les 23 CRE présentées dans le graphique, seules 5 parmi elles ont enregistré des taux d'encadrement inférieurs à la moyenne

nationale, atteignant jusqu'à 3 élèves pour chaque surveillant dans la CRE d'Ariana.

Malgré la bonne performance réalisée par cet indicateur au niveau national avec une moyenne de 10 élèves par surveillant ce qui reflète la qualité des services fournis d'une part et sa convergence avec les normes internationales. On remarque éventuellement l'existence d'un taux d'encadrement qui ne dépasse pas 3 élèves par surveillant, ce qui reflète une mauvaise répartition des ressources humaines et une disparité sévère et flagrante du taux d'encadrement entre les régions, par ailleurs, elle atteint 40 élèves par surveillant à Ben Arous et à Sfax1.

- Indicateur 3.2. Taux de couverture par les blocs sanitaires

Objectif Stratégique 3 : Développer le cadre de vie scolaire	Unité	Réalisations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 3.2. Taux de couverture par les blocs sanitaires fonctionnels dans les dortoirs scolaires	%	11	11	11	12	12

fonctionnels dans les dortoirs scolaires

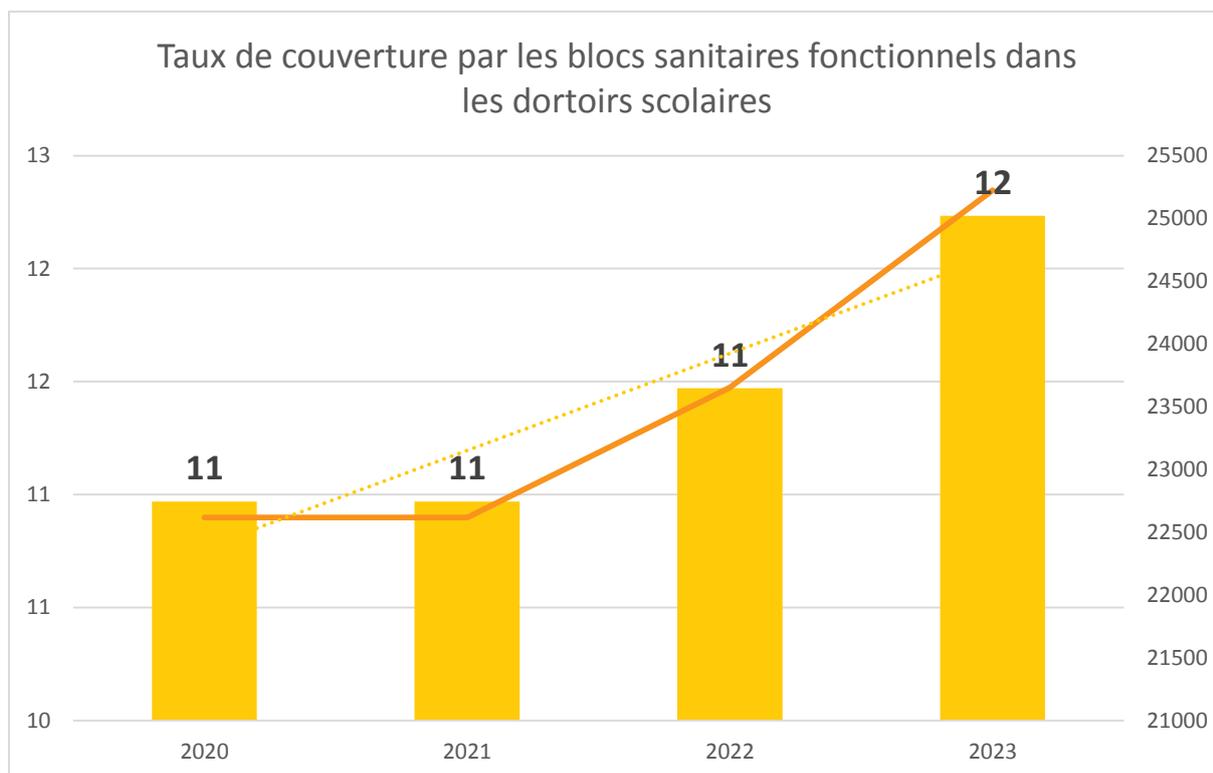
1. Définition de l'indicateur 1.3. :

Cet indicateur vise à mesurer la qualité des services rendus aux élèves internes et leur assurer des blocs sanitaires fonctionnels selon les standards nationaux et internationaux.

Cette procédure adoptée va nous permettre de mettre en place un protocole sanitaire protégeant les élèves des maladies infectieuses et contagieuses.

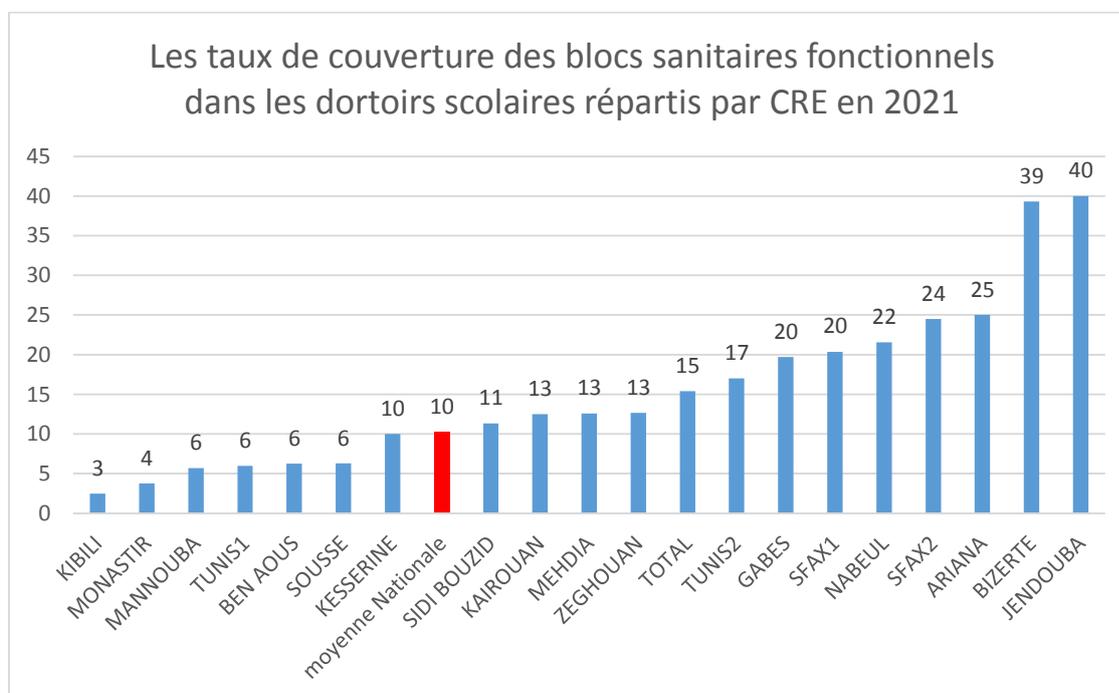
L'indicateur est calculé de la manière suivante :

$\frac{\text{Nombre des élèves résidents dans les dortoirs scolaires}}{\text{nombre des blocs sanitaires fonctionnels dans les dortoirs scolaires}} \times 100$



Le graphique ci-dessus montre l'évolution du taux de couverture par les blocs sanitaires fonctionnels dans les internats durant la période comprise entre 2017 et 2021. En effet, on peut constater que durant cette période et à cause de non disponibilité des statistiques l'indicateur n'ont pas pu être calculé. En 2019, l'indicateur a enregistré un taux de couverture de 11 élèves par bloc sanitaire, soit le même pourcentage enregistré l'année suivante, 2020.

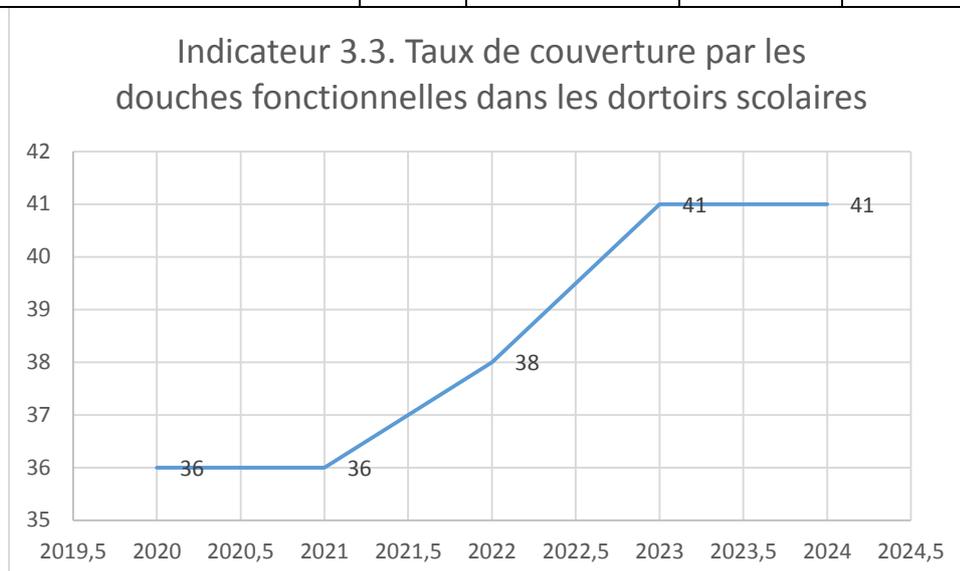
Les responsables de l'office des œuvres scolaires et en collaborant avec les responsables du programme P2, estiment que ce taux va décliner d'ici 2023 en enregistrant un taux de 12 élèves par bloc sanitaire.



Le tableau ci-dessus présente la répartition des taux de couverture par les blocs sanitaires fonctionnels au cours de l'année 2021 répartis par CRE. Il convient de noter que les statistiques disponibles n'incluaient pas Tataouine, Tozeur et Médenine, à cause de la non disponibilité des données statistiques requises. On peut noter que sur un total de 23 CRE représentées dans le graphique, 16 CRE seulement ont enregistré des taux supérieurs à la moyenne nationale. Les meilleurs taux enregistrés étaient à Sousse et à Ariana autour de 2 élèves pour chaque bloc sanitaire. Mahdia, Silvana et Kairouan, ont enregistré des taux de couverture supérieurs à la moyenne nationale dépassant le double. Le CRE de Bizerte a enregistré un taux de 30 élèves par bloc sanitaire. Ces chiffres reflètent une grande disparité entre les dortoirs, ce qui affecte d'une manière ou d'une autre, la qualité des services fournis d'une part, et impacte le principe d'égalité et d'équité d'autre part.

Indicateur 3.3. Taux de couverture par les douches fonctionnelles dans les dortoirs scolaires

Objectif Stratégique 3 : Développer le cadre de vie scolaire	Unité	Réalisations	Prévisions			
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 3.3. Taux de couverture par les douches fonctionnelles dans les dortoirs scolaires	%	36	36	38	41	41



Présentation de l'indicateur 3.3. :

Cet indicateur vise à mesurer la qualité des services rendus aux élèves résidents en assurant la disponibilité des douches fonctionnelles selon les normes standards. Cette procédure adoptée va nous permettre de mettre en place un protocole sanitaire protégeant les élèves des maladies contagieuses

L'indicateur se calcule de la manière suivante :

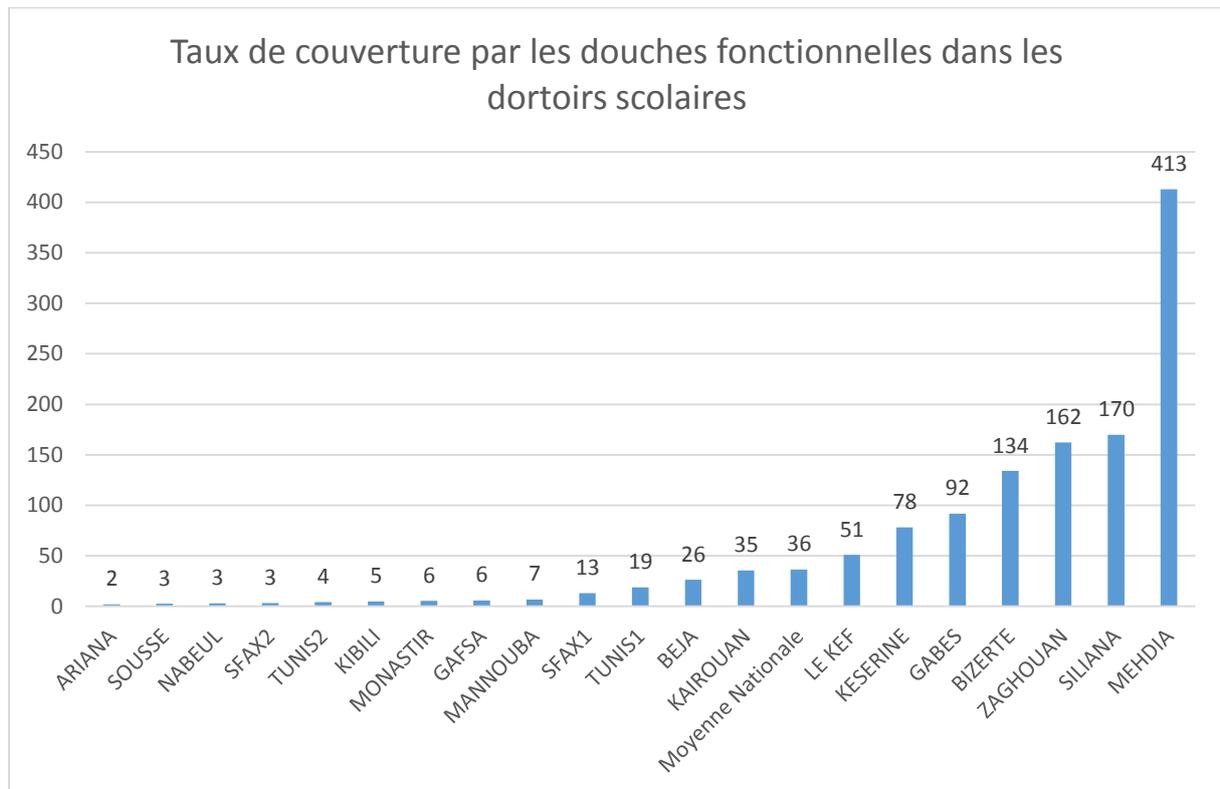
Nombre d'élèves résidents dans les dortoirs scolaires / nombre de douches fonctionnelles dans les dortoirs scolaires

Analyse de l'évolution de l'indicateur 3.3 :

Le graphique ci-dessus montre l'évolution de la moyenne nationale de la couverture par les douches fonctionnelles dans les dortoirs scolaires au cours de la période entre 2017 et 2021.

Au cours de l'année 2020, l'indicateur a enregistré un taux de couverture de 36 élèves par douches, soit le même pourcentage enregistré l'année suivante, soit

2021. Les responsables de l'office, en coordination avec les responsables du programme P2, s'attendent à ce que ce taux connaîtra une stabilité à Court terme.



Le tableau ci-dessus présente la répartition des taux de couverture en douches fonctionnelles au cours de l'année 2021 réparti entre les CREs. Il convient de noter que les statistiques disponibles n'incluaient pas Tataouine, Tozeur et Médenine, les trois délégués qui n'ont pas fourni les données statistiques requises. On peut noter que sur un total de 23 CRE représentées dans la graphique, 14 CRE ont enregistré des taux de couverture supérieure à la moyenne nationale, atteignant jusqu'à 3 étudiants par douche fonctionnelle, à savoir Sousse, Ariana et Nabeul. Tandis que le reste des CRE, le Kef, Kasserine, Gabes et Zaghouan, ont enregistré des taux de couverture en douche supérieurs à la moyenne nationale et même plus du double, pour atteindre un taux de 413 élèves par « douche » à Mahdia. Ces chiffres reflètent un grand écart dans la disponibilité des douches fonctionnelles dans les différents dortoirs, ce qui

affecte, d'une manière ou d'une autre, la qualité des services fournis d'une part, et affecte le principe d'égalité et d'équité d'autre part.

2.1. Présentation des activités et interventions du programme :

1.2.2. Activités du programme :

Les activités du programme P2 se limitent à 4 principales interventions, réparties entre les activités centrales et régionales.

Quant au niveau central, le programme intervient à travers deux activités principales :

- **Pilotage du programme P2:** cette activité comprend les crédits alloués pour couvrir les dépenses salariales, les crédits de fonctionnement du sous-programme central de P2 .
- **Développement des infrastructures de P2 :** à travers des projets d'infrastructures prévus au niveau central, comprenant des crédits de construction, d'équipement, d'entretien et de maintenance.

Alors que les sous programmes régionaux interviennent à travers deux activités principales :

- **Enseignement et Vie Scolaire :** Cette activité comprend l'ensemble de la masse salariale de chaque sous-programme et qui englobe principalement les salaires des enseignants affectés dans les collèges et lycées qui appartiennent à ce programme. En plus cette activité est constituée des dépenses liées au fonctionnement de l'unité opérationnelle régionale et les dépenses d'interventions, notamment celles liées au développement de la vie scolaire.

Dans ce cadre, il convient de noter que les budgets de fonctionnement des établissements scolaires sont programmés et suivis de manière centralisée et sous la supervision des CRE.

- **Développement des infrastructures :** à travers des projets d'aménagement, d'extension, de construction et d'équipement. Il faut distinguer ici entre deux types de dépenses. Les dépenses transférées aux conseils régionaux et les dépenses déléguées aux budgets des CRE.

Le tableau ci-dessous montre une concrétisation du rapprochement entre l'aspect performance qui se manifeste à travers les objectifs stratégiques prévus

et leurs indicateurs d'une part, et l'ensemble des activités et interventions budgétisés et non budgétisés.

**Tableau 6 : Bilan des activités et interventions du programme
d'enseignement préparatoire et secondaire**

Programme	Objectifs	Indicateurs	Prévisions des indicateurs 2022	Leviers d'actions	Activités	Prévisions 2022
Programme du cycle préparatoires et enseignement secondaire	Objectif 2-1-1 : Améliorer les acquis des apprenants et des apprenantes	Indicateur 1-1 : Pourcentage des apprenants et des apprenantes ayant une moyenne de 10 ou plus à l'examen du baccalauréat	45	Identifier les normes et des critères réglementant diverses professions et emplois liés à P2	Pilotage de P2	81830000
		Pourcentage des apprenants et apprenantes ayant une moyenne de 10 et plus dans l'Examen national de fin d'études de l'enseignement de base	65	2. Définir le cadre méthodologique de référence pour l'élaboration des programmes scolaires et assurer leur mise en œuvre.		
		1. Pourcentage d'élèves qui pratiquent les activités culturelles, sociales ou sportives dans les collèges et les lycées.	8	3. Introduire des innovations dans les domaines pédagogiques, des méthodes et techniques d'enseignement,		
		2. Le taux d'auto-décrochage scolaire des élèves aux collèges et lycées	4.2	4. Développer des programmes scolaires pour les deux cycles d'enseignement et pour les catégories à spécifiques ;		
		3. Pourcentage des établissements ayant un bureau fonctionnel d'écoute et de conseil des élèves	6	Formation des directeurs et des superviseurs d'établissement scolaire		
				Assister les établissements scolaires à faibles rendements		
		Indicateur 3.1. Taux d'encadrement des élèves résidants dans internats	11	Développer les caractéristiques des manuels et des livres scolaires		
		Indicateur 3.2. Taux de couverture par les blocs sanitaires	11	Développer les mécanismes et les outils de l'orientation scolaire		

		fonctionnels dans les internats				
		Indicateur 3.3. Taux de couverture par les douches fonctionnelles dans les internats	38	3. Mener des études et des enquêtes auprès des élèves, des enseignants et sur les conditions d'apprentissage,		
				4. Concevoir, planifier et organiser des programmes de formation continue et de recyclage pour le personnel de l'enseignement préparatoire et secondaire, et suivre la mise en œuvre des programmes de formation continue et de mise à niveau du personnel de l'enseignement préparatoire et secondaire.		
Objectif stratégique 2 : Lutter contre la violence et le décrochage scolaire		Indicateur 3.1. Taux d'encadrement des élèves résidants dans les dortoirs scolaires				
		Indicateur 3.2. Taux de couverture par les blocs sanitaires fonctionnels dans les dortoirs scolaires		5. Collecte et analyse des indicateurs liés à chaque objectif selon une approche participative	infrastructures	91039000
		Indicateur 3.3. Taux de couverture par les douches fonctionnelles dans les dortoirs scolaires		6. Suivi des travaux des commissions techniques chargées de proposer des programmes pédagogiques pour les cycles préparatoire et secondaire,		
		Indicateur 3.1. Taux d'encadrement des élèves résidants dans les dortoirs scolaires		Mettre en place et suivre le rythme scolaire pour les élèves et les enseignants		
		Indicateur 3.2. Taux de couverture par les blocs sanitaires		Mettre en place et suivre le Projet M4D.	Enseignement et vie scolaire	3505390000

		fonctionnels dans les dortoirs scolaires				
		Indicateur 3.3. Taux de couverture par les douches fonctionnelles dans les dortoirs scolaires		Mettre en place et suivre Projet d'école de la deuxième chance	Gestion des établissements	
	Objectif Stratégique 3 : Développer le cadre de vie scolaire	Indicateur 3.1. Taux d'encadrement des élèves résidants dans les dortoirs scolaires			Office des œuvres scolaires en collaboration avec P2	
		Indicateur 3.2. Taux de couverture par les blocs sanitaires fonctionnels dans les dortoirs scolaires				
		Indicateur 3.3. Taux de couverture par les douches fonctionnelles dans les dortoirs scolaires				

III)- Cadre de dépenses à moyen terme 2022-2024:

Les dépenses du cycle préparatoire et du programme de l'enseignement secondaire pour l'année 2022 ont été fixées à 3 678 259 MD, sans tenir compte des ressources propres, contre 3739 139 MD en 2021, répartis comme suit :

Tableau 7 : Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024)

Répartition par nature de dépenses (crédits de paiement)

	Réalisation	LF	Prévisions	Prévisions	Prévisions
	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de rémunérations	3410139	3534567	3505390	3578542	3703896
Dépenses de fonctionnement	83086	79326	94591	96565	99948
Dépenses d'interventions	401	401	401	409	424
Dépenses d'investissement	109570	124844	91039	92939	96194
Dépenses des opérations financières	0			0	0
Total (Sans les ressources propres des établissements)	0	3739139	3678259	3755019	3886554
Total (Avec les ressources propres des établissements)	3772337	3751379	3691421	3768456	3900462

P9 : Pilotage et appui

**Chef de programme : Mr Hedi Hamdaoui,
Secrétaire général du ministère de l'éducation**

**Date de nomination : Arrêté du Ministre de
l'éducation du 12 Mars 2021**

I-Présentation du programme et de sa stratégie :

Ce programme est défini conformément au décret n°2014-2238 du 24 juin 2014 fixant la liste des programmes des ministères pilotes de la première vague, concernés par la gestion du budget de l'Etat par objectifs. L'article 5 du décret précité, stipule que ce programme comprend le reste des directions Générales, les structures centrales et les établissements sous-tutelle du Ministère de l'Éducation qui n'interviennent pas directement avec les programmes opérationnels mais qui apportent aide et appui pour réaliser leurs objectifs fixés. Concrètement, il est question d'apporter des prestations spécialisées et d'appuyer techniquement tous les programmes de manière à permettre une meilleure élaboration et exécution du budget.

Le pilotage de ce programme au sein de la mission de l'éducation est confié au Secrétaire Général, compte tenu de sa supervision des structures techniques du Ministère. Cette approche met l'accent sur le rôle du responsable de programme dans le suivi, l'évaluation et la supervision à moyen et long terme. Il peut faire appel aux structures et établissements sous tutelle ayant un savoir-faire spécifique sous forme de "soutien" à l'instar des directions générales des affaires financières, affaires juridiques, et de la Coopération internationale. Il est également possible d'offrir des prestations du Centre International de Formation des Formateurs et de Renouvellement Pédagogique ou le Centre National des Technologies de l'Education ou le Centre National de Formation et de Développement des Compétences ...

Le terme « appui » qui est adopté dans l'intitulé du programme de pilotage et appui, doit intégrer non seulement les fonctions de soutien mais aussi de prestation de services. Le responsable de programme, en coordination avec toutes les structures mentionnées, a toutes les prérogatives pour fixer ses objectifs et définir les indicateurs et en assurer les conditions de réussite.

Par ailleurs, le programme de pilotage et d'appui joue un rôle très important dans la cartographie de toutes les missions. Comme il intervient dans toutes les missions et pour motif d'harmonisation et de compréhension, il lui est toujours attribué le numéro 9. Le choix du chiffre 9 s'explique par le fait que chaque mission ne peut pas dépasser 09 programmes au maximum.

De même l'importance du programme pilotage et d'appui réside dans le double rôle joué par son responsable, car il est :

- un responsable de programme indépendant et autonome fixant des orientations et des priorités qui se traduisent par des objectifs et qui se mesurent par des indicateurs qui concernent un ensemble d'activités ayant chacune un budget spécifique ;
- un responsable de programme qui accompagne les autres programmes dans l'élaboration de leurs objectifs et l'exécution leurs budgets compte tenu de sa supervision directe des Directions Générales à compétences horizontales et des institutions sous-tutelle dans le cadre du « dialogue de gestion ».

1-1 Présentation de la stratégie du Programme :

Le Programme Pilotage et Appui jouit d'un rôle directionnel consistant à : contrôler et coordonner entre les différentes structures et services de la mission, assurer les aspects administratifs, juridiques et réglementaires, rationaliser la gestion des ressources humaines, renforcer la fonction de conception, de suivi et d'évaluation, gouvernance des dépenses publiques, renforcement du dialogue de gestion entre les différents niveaux, développement du système d'information dans le cadre de l'accès à l'information, digitalisation de l'administration et la gouvernance ouverte.

1-2 Cadre Général du Programme :

Le programme veille à respecter stratégiquement les engagements internationaux de l'Etat tunisien comme la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qui a été adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée générale des Nations unies (CEDAW), ainsi que pour les Objectifs de développement durable (ODD).

Pour les objectifs de développement durable Agenda 2030, le programme Pilotage et Appui adopte fortement l'ODD5 « réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

Et c'est ce qui a été concrétisé en Tunisie par la Loi n° 2019-15 du 13 février 2019 portant Loi Organique du Budget, surtout dans son article 18 qui stipule : « Le chef de programme veille à la préparation du budget suivant des objectifs et des indicateurs garantissant l'équité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et d'une manière générale entre les différentes catégories sociales, sans discrimination, et qui feront l'objet d'une évaluation sur cette base. »

Le programme suit également le plan d'action national pour intégrer et institutionnaliser les efforts visant à éliminer toutes les formes de discrimination fondée sur le sexe.

Les principaux objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- Améliorer la gouvernance de la mission et ses programmes.
- Optimiser la gestion des ressources de la mission,
- Garantir la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des ressources financières afin d'améliorer l'efficacité du programme de pilotage et d'appui.

Diagnostic de l'état du programme :

Ce qui est convenu dans l'évaluation de la performance du système éducatif, c'est qu'il existe des problèmes au niveau de la gouvernance du secteur.

a- Les principaux points forts :

Les principaux points forts enregistrés pour le programme pilotage et l'appui sont :

- L'existence d'une infrastructure organisationnelle, structurelle et législative capable de répondre aux exigences et de surmonter les défis soulevés lors du pilotage et de la gestion du système éducatif (forte représentation régionale (commissariats), équipements, et de communication, textes et lois organisant le secteur...)
- Soutien de la décentralisation en accordant aux commissariats régionaux de l'éducation une autonomie administrative et financière et davantage de pouvoirs, notamment dans le domaine pédagogique, et le suivi des projets éducatifs, notamment à travers la promulgation du décret n° 2010-2205 du 6 septembre 2010, relatif à l'organisation administrative et financière, du contenu et des modalités de gestion des commissariats régionaux de l'éducation.

b- Les principaux points faibles :

- L'ampleur et la complexité de l'organigramme.
- Faible interdépendance et absence de coordination entre les niveaux local, régional et central.
- Absence d'un système d'information intégré pour le pilotage, le soutien et l'évaluation.
- L'absence d'un manuel de procédures opérationnel définissant et répartissant les tâches et les responsabilités aux niveaux central, régional et local.

- Faiblesse du taux d'encadrement et manque de ressources humaines compétentes aux niveaux régional et local.
- Absence de mécanismes d'audit et de contrôle internes.
- Limites des ressources propres des établissements

c- Les opportunités et les défis :

- Réduire la centralisation de la prise de décision, revoir l'organigramme de l'administration centrale et des commissariats régionaux, réduire la bureaucratie, surtout que la décentralisation et de déconcentration sont des principes constitutionnels.
- Développer les relations avec l'environnement externe et soutenir le partenariat avec la société civile.
- La finalisation des projets régionaux clairement défini et maîtrisant les besoins dans différents domaines (ressources humaines, équipements, bâtiments...) selon la spécificité de la région et en harmonie avec les objectifs nationaux de l'éducation.
- Soutenir le budget des établissements éducatifs.
- Développer la législation nécessaire pour faire du secteur privé un contributeur au développement de la performance des établissements éducatifs tout en préservant leur indépendance.
- Améliorer les ressources propres des établissements (produits agricoles, produits d'ateliers, location des espaces, activités, projets culturels, sportifs...)
- Développer la culture de la planification locale : mise en œuvre des conseils d'établissements, et implication des acteurs au niveau local.

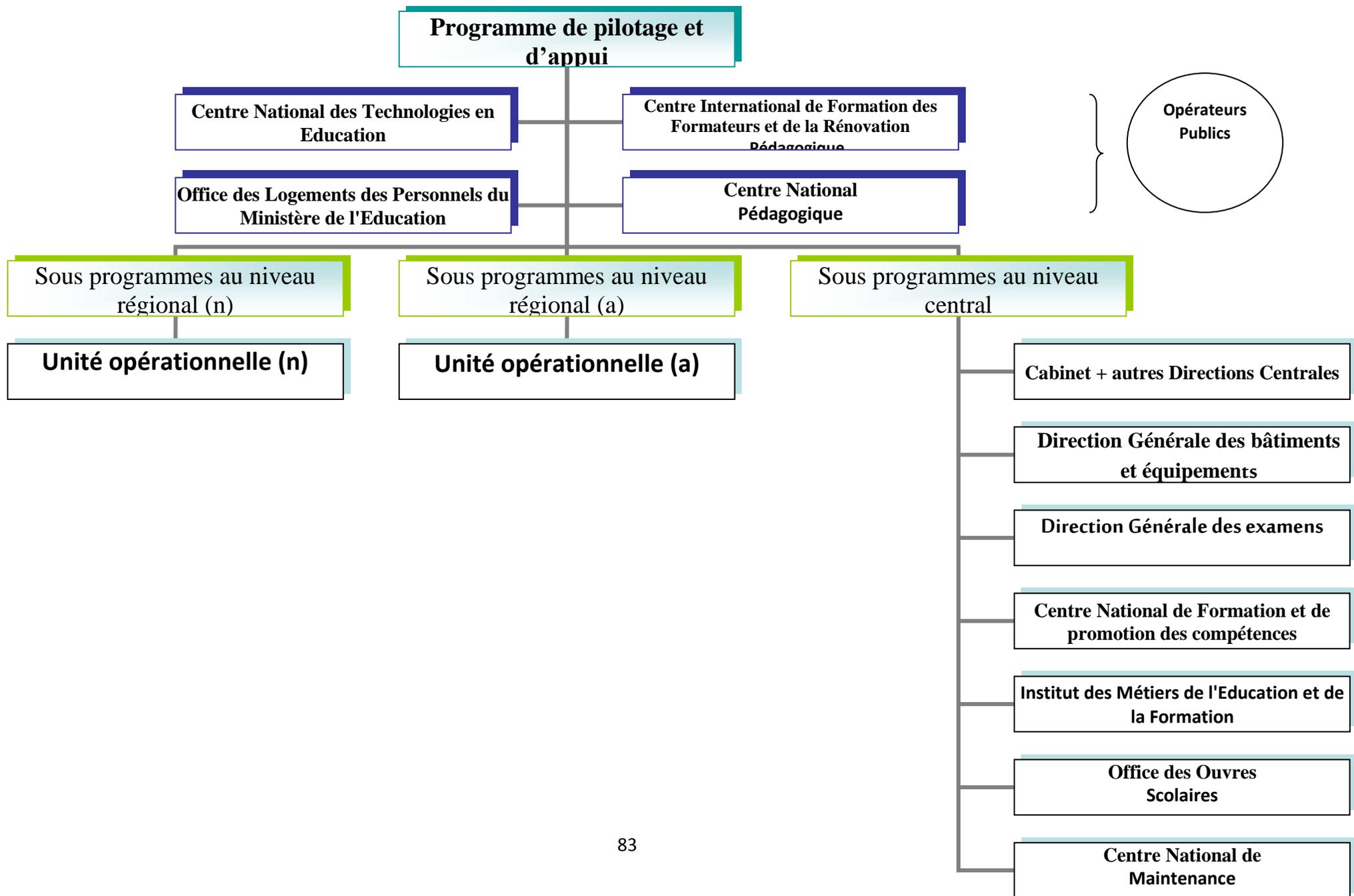
- Des mécanismes de gouvernance qui garantissent la transparence, l'audit et la responsabilité.
- Désignation du cadre administratif pour la direction, le fonctionnement et l'encadrement : révision des normes de recrutement, garantir la formation continue, l'encadrement et le développement des statuts des personnels.
- Création de spécialités universitaires spécialisées dans la formation des cadres de direction.
- Renforcement du cadre administratif dans les écoles primaires.

d- Les priorités du programme :

- Intégration des technologies de la communication dans le système éducatif
- Entretien des établissements éducatifs, entretien et maintenance des équipements scientifiques, pédagogiques et informatiques
- Rattacher les collèges et les lycées au système de gestion du budget de l'Etat « ADEB »
- Rationalisation des dépenses et réduction des dettes,
- Fournir un cadre pédagogique qualifié et spécialisé et limiter les formes de travail précaire

1-3 Cartographie du Programme :

La cartographie du programme de pilotage et d'appui se présente comme suit :



II-Objectifs et indicateurs de performance du programme

2-1- Présentation des objectifs et indicateurs de performance :

2-1-1 L'objectif premier : 9.1 Améliorer la gouvernance de la mission

Présentation de l'objectif :

Le concept de gouvernance étant multidimensionnel, il s'agit d'un ensemble de dispositions, de textes législatifs et réglementaires, de normes qui régissent le fonctionnement de la mission. Ainsi, il lui incombe de définir les rapports entre les différents intervenants de la mission ou toute partie ayant intérêt avec elle. Ceci a nécessité sa déclinaison en axes et domaines spécifiques afin de fixer des objectifs et de pouvoir les suivre avec des objectifs spécifiques.

Présentation des indicateurs de performance :

- **Indicateur 9-1-1 Taux annuel des réalisations des décisions du comité de pilotage et de suivi des projets**

□Présentation de l'indicateur

Le ministère de l'éducation est considéré comme l'un des ministères pilote qui a adopté le dispositif de la gestion budgétaire par objectif de manière à cumuler d'un côté, la gestion budgétaire sur la base des programmes et de l'autre coté la gestion publique fondée sur les résultats. Ceci étant dans le but d'améliorer l'efficience et l'efficacité des interventions publiques et d'appuyer la transparence et la culture de responsabilité.

Par ailleurs, eu égard l'importance des projets publics de par leur taille, leur cout, leur durée, leur répercussion sur le climat social et économique, le ministère s'emploie à suivre l'exécution et l'état d'avancement de ces projets par rapport aux objectifs fixés.

De ce fait, la création d'un comité de pilotage chargé suivre la réalisation des projets est de nature à contribuer à diagnostiquer tous les obstacles financiers, structurels, procédurales, ...

Toutefois, les projets du ministère se caractérisent par la multiplicité des intervenants qui pourraient être dans le cadre de partenariat avec :

- Le secteur privé,
- Les bailleurs de fonds,
- les organisations d'appui,

Dans ce contexte, le comité de pilotage veille à préparer des rapports périodiques quantitatifs et qualitatifs et à publier des recommandations pour aider à la prise des décisions. Et ce dans le but d'une bonne gouvernance des projets publics d'une part, et d'une priorisation conformément aux orientations stratégiques d'autre part.

Réalisations et estimations de l'indicateur :

Objectif 9-1 : Améliorer la gouvernance de la Mission	Unité	Réalisé	LF 2021	Estimations		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 9-1-1 : taux annuel des réalisations des décisions du comité de pilotage et de suivi des projets	%	-	75	100	100	100

Analyse des estimations de l'indicateur pour les trois années à venir :

Pour les trois prochaines années, le responsable du programme s'attache à la bonne gouvernance des projets publics et à mettre en place une politique de suivi et d'évaluation périodiques en veillant à ce que le comité de pilotage se réunisse dans ses délais pour accélérer le rythme de réalisation des projets, diagnostiquer les plus importants obstacles organisationnels, matériels ou humains, et formuler les recommandations nécessaires à cet effet.

On a aussi entamé à la mise en place d'une application de suivi des projets aux niveaux central, régional et local, ce qui contribue à la possibilité de prendre des décisions en temps réel et assure ainsi la crédibilité de la mission vis-à-vis des fournisseurs, entrepreneurs et donateurs étrangers.

▪ **Indicateur 9-1-2 Taux d'accès à l'information**

□ □ **Présentation de l'indicateur**

Cet indicateur vise à connaître le taux d'accès à l'information dans le cadre de la recherche du respect des exigences de la loi fondamentale n° 2016-22 du 24 mars 2016. Son premier chapitre précise que le droit de toute personne physique ou morale d'accéder à l'information doit être garanti.

La sélection du responsable du programme pour cet indicateur vise principalement à :

- Respecter les exigences légales et à promouvoir le principe de transparence, notamment en ce qui concerne la gestion du service public,
- Améliorer la qualité du service public et renforcer la confiance dans les structures régies par les dispositions de la présente loi,
- Soutenir la participation du public à la définition des politiques publiques, suivre leur mise en œuvre et les évaluer,
- Soutenir la recherche scientifique.

Réalisations et estimations de l'indicateur :

Objectif 9-1 : Améliorer la gouvernance de la Mission	Unité	Réalisé	LF 2021	Estimations		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 9-1-2 : Taux d'accès à l'information	%	32.5	100	80	90	90

Analyse des estimations de l'indicateur pour les trois années à venir :

Le responsable du programme cherche à augmenter le pourcentage atteint pour l'indicateur, qui est considéré comme relativement inférieur aux attentes, à partir de l'année 2021 un plan d'actions a été élaboré pour définir une stratégie d'accès à l'information, déterminer les indicateurs y afférents dans le cadre d'une approche participative, et compléter la liste des données à publier de manière proactive.

Ainsi la mission a préparé et publié un guide d'accès à l'information (http://www.edunet.tn/acces_document/guide_acces.pdf).par ailleurs, Un réseau de communication interne est installé dans diverses structures ce qui permet de communiquer avec le responsable de l'accès à l'information afin de faciliter la diffusion automatique des informations sur le site Internet du ministère et de répondre aux demandes des citoyens ou autres vis à vis .

Malgré l'organisation de plusieurs campagnes au sein de la mission d'éducation pour inciter à la diffusion proactive de l'information et à la réponse des demandeurs d'accès à l'information, il a été constaté le non-respect des délais dans traitement des demandes par les structures.

Outre la lenteur à alimenter le site web avec les informations produites par les structures administratives, il a été enregistré difficultés liées à la réponse aux demandes d'accès à l'information concernant les copies d'examens nationaux. Le programme Pilotage et Appui cherchera à organiser le processus d'accès en coordination avec la Direction générale des examens.

Elle s'attachera également à développer davantage la diffusion de l'information sur le site Internet de la mission, ainsi qu'à accélérer les réponses aux demandes d'accès à l'information, notamment en organisant des journées d'études au profit des agents concernés pour mieux connaître l'aspect juridique des demandes d'accès à l'informations.

▪ **Indicateur 9-1-3 Taux des femmes nommées dans des hauts postes fonctionnels :**

□ **Présentation de l'indicateur**

Le responsable du programme a opté pour cet indicateur dans le cadre des engagements nationaux et internationaux de la mission de l'éducation et la consécration des objectifs de développement durable, en particulier son cinquième objectif, qui est d'atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles. Et pour mettre en œuvre le décret relatif au Conseil des pairs n° 626 du 25 mai 2016, notamment son article 9, qui confie à ce Conseil le suivi de la nomination des femmes dans les postes fonctionnels au niveau des ministères et propose des mesures pour soutenir l'égalité femmes-hommes au niveau de nomination, promotion, formation et accompagnement.

Réalisations et estimations de l'indicateur :

Objectif 9-1 : Améliorer la gouvernance de la Mission	Unité	Réalisé	LF 2021	Estimations		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 9-1-3 : Taux des femmes nommées dans des hauts postes fonctionnels	%	17.4	40	45	47.5	50

Analyse des estimations de l'indicateur pour les trois années à venir :

Cet indicateur vise à consolider et pérenniser le principe d'égalité des chances. A cet effet, un mécanisme de concours a été adopté pour la nomination dans les postes fonctionnels dès le début de 2021 afin d'assurer la transparence et lutter contre toute forme de favoritisme et de népotisme, et octroyer à tous les fonctionnaires les mêmes chances, sans exclusion en raison du sexe. Aussi, et en adoptant le critère de mérite selon les performances, ce qui permettrait d'établir l'égalité entre et les hommes les femmes et d'augmenter ainsi le pourcentage de l'indicateur estimé pour les années à venir.

2-1-2 Deuxième objectif 9-2 : Optimiser la gestion des ressources humaines, tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins

Présentation de l'objectif :

Il semble clair que le système éducatif souffre de plusieurs insuffisances et lacunes particulièrement au niveau des ressources humaines, et ce dès l'opération de recrutement jusqu'à la formation continue et l'accompagnement. C'est dans ce cadre que cet objectif est inscrit dans le programme de pilotage et d'appui.

En effet cet objectif vise à :

- Améliorer la gestion des ressources humaines du système éducatif,
- Développer et renforcer les compétences du personnel,

- Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission tout en améliorant l'efficacité du programme pilotage et appui.

Ainsi le programme veillera à travers les établissements de formation sous tutelle du ministère (Le centre national de formation des formateurs en éducation, les instituts des métiers d'éducation et de formation, les centres régionaux de formation continue...) à répondre aux besoins en formation des ressources humaines du personnel de l'éducation selon leurs diverses catégories et fonctions.

Présentation des indicateurs de performance

Indicateur 9-2-1 Ecart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale

Présentation de l'indicateur :

Cet indicateur s'inscrit dans le cadre des orientations générales de l'Etat en ce qui concerne les finances publiques et ce afin de :

- Diminuer les dépenses de gestion au profit du budget de développement,
- Renforcer les principes de la bonne gouvernance,
- Stimuler les investissements et le développement régional dans les zones rurales,
- Préserver les équilibres financiers.

Cet indicateur a connu une augmentation malgré la politique d'austérité suivie par le gouvernement notamment la réduction des dépenses relatives à la masse salariale.

Dans ce contexte, certaines mesures ont été prises et prévues par la circulaire relative à l'élaboration du budget de l'année 2022, on cite principalement :

- Application des accords sectoriels avec les partenaires sociaux
- Absence de nouveaux recrutements pour l'année 2022 à l'exception de certaines spécialités jugées sensibles et fortement prioritaires,
- le non recours au remplacement du personnel partant ou autres postes vacants
- Maitriser davantage et rationaliser la prime de rendement attribuée et l'indexer au rendement sans dépasser le plafond de 80%,
- le non recours à payer les heures supplémentaires en se contentant du repos compensateur de remplacement, sauf pour quelques corps spécifiques

Réalisations et estimations de l'indicateur :

Objectif 9-2 : Optimiser la gestion des ressources humaines, tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins	Unité	Réalisé	LF 2021	Estimations		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 9-2-1 : Ecart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale	%	0.025	0.020	0.015	0.015	0.010

Analyse des estimations de l'indicateur pour les trois années à venir :

A travers cet indicateur, le chef de programme vise pour les trois prochaines années à maîtriser la masse des salaires et à réduire au maximum les transferts, par une plus grande rigueur dans les estimations de crédits de rémunérations et l'adoption d'un mécanisme de réemploi pour répondre aux besoins et un examen plus minutieux de la façon d'attribuer des heures supplémentaires afin de rationaliser la gestion des dépenses publiques.

Indicateur 9-2-2 taux de réalisation du plan de formation

Présentation de l'indicateur :

Cet indicateur vise à déterminer la capacité de la mission à répondre aux besoins en formation du personnel selon les régions, les corps professionnels et les besoins réels de formation.

D'autant plus que l'investissement dans les ressources humaines contribuerait à augmenter la performance des agents. L'indicateur permet de connaître le pourcentage de salariés ayant bénéficié de formations au cours de l'année par rapport au nombre total de salariés de la mission qui est à l'environ de 208 402 agent.

Par ailleurs la mission prépare un plan annuel de formation en coordination avec les différents services concernés conformément aux besoins des trois programmes, et selon une approche participative afin d'atteindre les objectifs prévus.

En outre, cet indicateur révèle la capacité de la mission à exécuter le plan de formation, d'un autre coté il permet d'évaluer la bonne prévision des crédits alloués au titre de la formation ainsi que leur bonne utilisation de façon à éviter les écarts.

Pour plus d'efficacité dans le travail du Ministère et afin de rationaliser la gouvernance, plusieurs taches communes entre différentes administrations et intervenants ont été rassemblées au sein d'une structure unique. Cette structure prend en charge ces missions et agit sous-tutelle du Ministère de l'Éducation. Ainsi, les fonctions relatives à la formation, au développement des compétences, à la maintenance et à la restauration ont été confiées à une institution administrative publique, à savoir :

☐ **Le Centre National de Formation et de Développement des Compétences**

Le centre a été créé en vertu du décret gouvernemental n° 2019-265 du 6 mars 2019 portant création du Centre National de Formation et de Développement des Compétences et fixation de son organisation administrative, financière et scientifique et de son mode de gestion.

Le centre est chargé de la préparation et la mise en œuvre de programmes de formation au profit des acteurs du domaine éducatif ainsi que la préparation d'études et de recherches dans son domaine de compétence. Il est chargé particulièrement de :

- préparer le plan de formation en coordination avec les responsables des programmes du Ministère ;

- élaboration de référentiels pour les différents métiers et fonctions liés à l'éducation en vue de les adopter dans la préparation des programmes de formation continue et de développement des compétences ;

- mettre en place un mécanisme de suivi permanent de l'évolution des métiers de l'enseignement et de gestion pour déterminer les besoins de formation qui en résultent et leur prise en compte dans les programmes ;

- la formation continue et le développement des compétences ;

- concevoir, planifier et organiser des programmes de formation continue et de développement de compétences des agents du Ministère de l'Éducation ;

- Assurer un suivi des sessions de formations continues et de développement des compétences ;

- organiser des séminaires et des journées d'étude au profit des agents du Ministère de l'Éducation et des institutions sous sa tutelle ;

- Mettre à jour régulière des approches et des méthodes de formation continue ;

- Préparer les références pédagogiques, les ouvrages et les dossiers de travaux pratiques nécessaires à l'enseignement et à la formation ;

- Elargir les parcours de formation pour le personnel du Ministère de l'Éducation et garantir la conformité des compétences acquises avec les rôles qui leur sont confiés,

- Développer la coopération et le partenariat avec des centres similaires

Réalisations et estimations de l'indicateur :

Objectif 9-2 : Optimiser la gestion des ressources humaines, tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins	Unité	Réalisé	LF 2021	Estimations		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 9-2-2 : taux de réalisation du plan de formation	%	47	50	55	80	90

Analyse des estimations de l'indicateur pour les trois années à venir :

En raison de l'échec de l'achèvement du plan de formation au cours de l'année 2020 à la suite des répercussions du Covid- 19, le programme a adopté la méthode de formation à distance, surtout après que cette tendance a été institutionnalisée et codifiée selon un décret gouvernemental n ° 2020-153, concernant les mesures exceptionnelles du travail des agents de l'Etat.

La circulaire de la Présidence du Gouvernement du 07 août 2020 et relative à l'exécution du plan annuel de formation, qui a souligné l'importance de diversifier les modalités de mise en œuvre des activités de formation en incluant des activités présentiels et à distance et des activités combinant les deux modalités, au sein du cadre d'une bonne utilisation des technologies modernes.

Un comité a également été créé pour étudier la possibilité de revoir l'organigramme des établissements de formation dans le cadre d'une plus grande flexibilité dans le management administratif et financier et la gouvernance du processus de formation, dans la conception et dans la mise en œuvre, ce qui explique les estimations ambitieuses et optimistes à moyen terme pour l'indicateur de performance **9-2-2**.

2 1-3 Troisième objectif : 9-3 : Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission tout en améliorant l'efficacité du programme pilotage et appui.

Présentation de l'objectif :

Les finances publiques ont connu plusieurs réformes en Tunisie dont principalement la mise en place du dispositif de la gestion du budget par objectif, par souci de rationaliser les dépenses publiques, les orienter vers les actions prioritaires des missions et des politiques publiques.

Par ailleurs, la circulaire relative à l'élaboration du budget a mis l'accent sur la nécessité de :

- rationaliser les dépenses de fonctionnement,
- donner la priorité pour le rééchelonnement des dettes,
- prévoir un plan de maîtrise des dépenses publiques (moyens de transport, réceptions, missions à l'étranger, énergie.).

C'est dans ce cadre que s'inscrit cet objectif qui consiste à rassurer une bonne allocation des ressources financières et une répartition rationnelle avec une capacité à exécuter le budget prévu. En outre les indicateurs vont permettre d'anticiper les difficultés et obstacles rencontrés dans l'exécution du budget et de prendre les mesures adéquates pour atteindre les objectifs.

□ □ Présentation des indicateurs de performances :

Indicateur 9-3-1 : Ecart entre les prévisions et les réalisations du budget.

□ □ Présentation de l'indicateur :

Cet indicateur s'inscrit dans le cadre des orientations générales de l'Etat pour ce qui concerne les finances publiques et ce afin de diminuer les dépenses de gestion au profit du budget de développement, de renforcer les principes de la bonne gouvernance, de stimuler les investissements et le développement régional dans les zones rurales. Ainsi, tous ces facteurs contribuent à préserver les équilibres financiers en fin d'année.

Réalisations et estimations de l'indicateur :

Objectif 9-3 : Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission tout en améliorant l'efficacité du programme pilotage et appui	Unité	Réalisé	LF 2021	Estimations		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 9-3-1 : Ecart entre les prévisions et les réalisations du budget	%	0.32	0.32	0.3	0.28	0.26

Analyse des estimations de l'indicateur pour les trois années à venir :

Le chef de programme cherche à s'assurer de la bonne exécution du budget afin d'éviter le manque de crédits ou les excédents aux niveaux central et régional, en veillant à préparer des rapports périodiques de suivi de l'exécution du budget et animer le dialogue de gestion entre les niveaux central et régionaux pour identifier les problèmes de gestion et les résoudre à temps.

□ □ Indicateur 9-3-2 : taux des crédits alloués au programme du pilotage et appui

Cet indicateur reflète l'efficacité des dépenses de fonctionnement entre autre le volet logistique (les achats, économie d'énergie...), il vise à déterminer le coût d'un agent public en comparaison avec les crédits alloués au programme de pilotage et d'appui (dépenses de fonctionnement) pour tous les programmes (primaire, secondaire et pilotage et appui) au niveau central et régional.

Réalisations et estimations de l'indicateur :

Objectif 9-3 : Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission tout en améliorant l'efficacité du programme pilotage et appui	Unité	Réalisé	LF 2021	Estimations		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 9-3-2 : taux des crédits alloués au programme du pilotage et appui	%	9.03	8.88	10.33	10.75	11

Analyse des estimations de l'indicateur pour les trois années à venir :

Cet indicateur éclaire l'effort consenti afin d'augmenter et de renforcer les crédits de Pilotage et d'Appui.

□ □ Indicateur 9-3-3 : cout des dépenses de fonctionnement par agent.

Cet indicateur reflète l'efficacité des dépenses de fonctionnement entre autre le volet logistique (les achats, économie d'énergie...), il vise à déterminer le cout d'un agent public en comparaison avec les crédits alloués au programme de pilotage et d'appui (dépenses de fonctionnement) pour tous les programmes (primaire, secondaire et pilotage et appui) au niveau central et régional, sachant que le nombre des agents du ministère est 208402.

Réalisations et estimations de l'indicateur :

Objectif 9-3 : Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission tout en améliorant l'efficacité du programme pilotage et appui	Unité	Réalisé	LF 2021	Estimations		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 9-3-3 : coût des dépenses de fonctionnement par agent	Dinar Tunisien	924	988	923	850	830

Analyse des estimations de l'indicateur pour les trois années à venir :

Le responsable du programme cherche à rationaliser les dépenses de gestion et à réduire le coût de l'agent public pour les années à venir. Un certain nombre de mesures ont été prises à cet effet, telle que la réduction de la paperasse qui représentait auparavant un pourcentage important des dépenses de fonctionnement.

A la fin de l'année 2020, le système de gestion du courrier électronique "Elissah" a été mis en place, ce qui a permis d'assurer l'interaction immatérielle entre les structures administratives en ce qui concerne les différentes correspondances, quels que soient leur forme, contenant, date ou destination, et s'ils sont internes ou externes, ou par e-mail ou fax. Ainsi, ce système permet l'efficacité, l'efficacité et la réduction des délais d'accès aux dossiers.

De plus, le programme vise à limiter les dépenses de transport du cadre pédagogique et à rationaliser les frais de déplacement, surtout à l'occasion des activités de formation.

. Un effort de rationalisation de la consommation d'énergie est également remarquable notamment suite à la généralisation de la carte intelligente AGILIS, et l'équipement des voitures administratives par le système GPS. de ce fait, Une économie de 35 % des frais du carburant a été réalisée.

2-2- Présentation des activités et les relations avec les objectifs et les indicateurs de performance :

Tableau n°8 : Activités et leviers d’actions du P9

Unité : 1000D

Prog.	Objectifs	Indicateurs 2022	Activités	Crédits/activité 2022	Leviers d’activité
Pilotage et Appui	Obj. 9.1 : Améliorer la gouvernance de la mission	Indicateur 9-1-1 : taux annuel des réalisations des décisions du comité de pilotage et de suivi des projets	Développement et intégration technologique des informations et des communications du système éducatif	5370	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un comité de suivi du projet. - Activation du rôle du responsable de l'accès à l'information et de la préparation des rapports périodiques - Recours aux concours pour nommer aux hauts postes fonctionnels
		Indicateur 9-1-2 : Taux d'accès à l'information			
		Indicateur 9-1-3 : Taux des femmes nommées dans des hauts postes fonctionnels			
	Obj. 9-2 : Optimiser la gestion des ressources humaines, tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins	Indicateur 9-2-1 Ecart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale	Formation continue	1500	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance de l'attribution des heures supplémentaires et des primes de production - Report des recrutements - Recours à la promotion sur les diplômés - Identification exacte des besoins réels pour la formation - Recours à la formation à distance
		Indicateur 9-2-2 taux de réalisation du plan de formation	Formation des cadres éducatifs	341	
			Formation des formateurs et renouvellement pédagogique	1428	
	Obj. 9-3 : Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission tout en améliorant l'efficacité du programme pilotage et appui	Indicateur 9-3-1 : Ecart entre les prévisions et les réalisations du budget	Pilotage administratif financier	244670	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation des rapports financiers périodiques. - Rationalisation des dépenses, notamment en ce qui concerne le carburant et l'utilisation des cartes - Réduction de l'utilisation du papier et recours au système de messagerie électronique
		Indicateur 9-3-2 : taux des crédits alloués au programme du pilotage et appui			
		Indicateur 9-3-3 : cout des dépenses de fonctionnement par agent			

2-3- Participation des Opérateurs Publics à la performance du programme :

Tableau n°9 : Participation des Opérateurs Publics à la performance du programme et volume des crédits transférés

Unité : 1000D

Opérateur Public	Les plus importants activités et projets à entreprendre en vue de la réalisation des objectifs de politique publique	Crédits transférés 2022
Centre National Pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir des manuels scolaires pour la rentrée scolaire - Fournir des manuels en méthode Braille pour les élèves ayant des besoins spécifiques - Diversifier les moyens pédagogiques et médiatiques et les construire selon les spécifications modernes 	0
Centre National des Technologies en Education	<ul style="list-style-type: none"> - Numérisation des services scolaires - Mise en place d'un service d'orientation scolaire à distance selon le bassin pédagogique, en coordination avec les commissariats régionaux - Fournir un service en ligne au profit du cadre pédagogique pour remplir les notes d'évaluation du cycle préparatoire et enseignement secondaire - Profiter du système de transmission numérique des épreuves appliquées à l'examen du baccalauréat - Permettre l'inscription en ligne. - Promouvoir la formation à distance - Encourager L'enseignement à distance pour renforcer la confiance des jeunes dans le monde numérique - Le projet de la dixième génération du réseau éducatif Edunet10 pour transmettre des données pédagogiques et administratives et pour assurer l'égalité des chances entre les régions et entre les établissements de la même région - Acquisition d'un centre de données 	5370
Centre International de Formation des Formateurs et de la Renovation Pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des sessions de formation pour les inspecteurs et les assistants pédagogiques. - Projet d'un cadre de référence 	1428

III- Cadre des dépenses à moyen terme (2022-2024) du programme pilotage et appui :

**Tableau n°10 : Cadre des dépenses à moyen terme (2022-2024)
Répartition selon la nature des dépenses (crédits de paiement)**

Unité : 1000D

Libellés	Réalizations 2020	L F 2021	Estimations 2022	Estimations 2023	Estimations 2024
Dépenses de Rémunération	244924	253940	271390	277054	286758
Dépenses De fonctionnement	230785	232359	244671	249777	258526
Dépenses D'interventions	12211	14286	109536	111822	115739
Dépenses D'investissement	94412	95640	102827	104973	108650
Dépenses D'opérations financières	0	0	0	0	0
Total sans compter les Ressources propres des établissements	582332	596225	721586	736644	762448
Total avec les Ressources propres des établissements		598986	728424	743625	769673

**Fiches Indicateurs
Du
Programme n°1**

Pourcentage des élèves de première année (filles et garçons) qui ont suivi le cycle préparatoire

Code indicateur : 1-1-1

Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-objectif de référence de l'indicateur : généralisation de l'année préparatoire.
- 2- définition de l'indicateur : cet indicateur vise à déterminer le taux des élèves inscrits en première année et ayant poursuivi une année préparatoire sur le total des élèves de la première année
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité (.

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : nombre des élèves ayant poursuivi une année préparatoire sur le nombre total des élèves de la première année.
- 2- Unité de l'indicateur : pourcentage
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : direction générale des études, de la planification et des systèmes d'information.
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5- Valeur estimée : 91.5
- 6- Responsable de l'indicateur : directeur générale de cycle primaire.

Résultat de l'indicateur

1- Résultat et prévision de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2021	Estimation		
		2020		2022	2023	2024
Pourcentage des élèves de premier année (filles et garçons) qui ont suivi le cycle préparatoire	%	88.5	89	89.7	90.2	91.5

- 2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur : Les estimations sont relativement satisfaisantes (89.7 % année 2022), malgré le faible taux d'évolution

qui reste tributaire de conscience des parents de l'importance de cette étape pour assurer la réussite de l'élève au cycle primaire ultérieurement.

3- Les limites de l'indicateur :

- Les multiplicités des acteurs intervenants : ministère de la femme, ministère des affaires religieuses ainsi que les collectivités locales ce qui rend difficile le suivi de l'évolution de l'indicateur
- Absence d'un cadre juridique qui rend obligatoire l'année préparatoire.

Pourcentage de couverture des classes préparatoire

Code indicateur : 1-1-2

Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-objectif de référence de l'indicateur : généralisation de cycle préparatoire et garantir son performance.
- 2- définition de l'indicateur : cet indicateur vise à déterminer le taux des écoles ayant des classes préparatoires par rapport au total des écoles primaires
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité (indicateur d'objectif)

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : le taux des écoles ayant des classes préparatoires sur le nombre total des écoles primaires
- 2- Unité de l'indicateur : en pourcentage
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : direction générale des études de la planification et des systèmes d'information.
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5- Valeur estimé :55
- 6- Responsable de l'indicateur : directeur générale des études de la planification et des systèmes d'informations.

Résultat de l'indicateur

1- Résultat et prévision de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2021	Estimation		
		2020		2022	2023	2024
Pourcentage des écoles ayant des classes préparatoires	%	53.1	52.7	53.5	54	55

- 2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur : Cet indicateur connaît une relative baisse en 2021 par rapport à 2020 en raison du retard dans l'exécution des projets d'infrastructures en ce qui concerne la création d'espaces préparatoires

résultant de la pandémie de Covid 19. L'absence des ressources humaines nécessaires (ingénieurs - techniciens...) à cause de l'arrêt des recrutements.

3- Les limites de l'indicateur :Du fait de la densité des classes, certains directeurs des écoles primaires se trouvent dans l'obligation d'exploiter l'espace préparatoire au profit des autres niveaux ce qui limite la crédibilité de cet indicateur.

Évaluation des compétences de base précoces en lecture (matière arabe pour la troisième année)

Code indicateur : 1-2-1

Caractéristiques générales de l'indicateur

1-objectif de référence de l'indicateur : amélioration des acquis des élèves filles et garçon du cycle primaire.

2- définition de l'indicateur : C'est un outil de mesure et d'évaluation des compétences précoces en lecture des élèves de troisième année par rapport à la lecture arabe et des élèves de quatrième année par rapport la lecture en français. Il s'agit d'une expérimentation financée par la Banque mondiale au profit du ministère de l'Éducation.

3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité (indicateur d'objectif)

Détails technique de l'indicateur

1- Modalité de calcul de l'indicateur : technique d'échantillonnage : Élèves ayant des compétences de base/nombre d'élèves évalués

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : direction générale de cycle primaire

4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement

5- Valeur estimé :53

6- Responsable de l'indicateur : directeur générale de cycle primaire

Résultat de l'indicateur

1- Résultat et prévision de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation 2020	2021	Estimation		
				2022	2023	2024
Évaluation des compétences de base précoces en lecture (matière arabe pour la troisième année)	%	-	50	50.5	51	53

2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur : Cette expérimentation s'est inscrite à partir de l'année 2020 avec un financement de la Banque mondiale et l'adoption de la technique d'échantillonnage. L'étude a inclus des enseignants, des élèves et des directeurs des écoles primaires, afin de diagnostiquer les faiblesses des acquis de l'élève par rapport aux compétences de base précoces de la lecture, afin de procéder à la réforme des programmes éducatifs.

Les limites de l'indicateur : Cet indicateur ne prend pas en compte l'aspect psychologique de l'élève (des troubles pouvant être enregistrés chez les élèves lorsqu'ils sont soumis à l'évaluation), ce qui peut limiter son efficacité.

3-

Évaluation des compétences de base précoces en lecture (matière français pour la quatrième année)

Code indicateur : 1-2-2

Caractéristiques générales de l'indicateur

1-objectif de référence de l'indicateur : amélioration des acquis des élèves filles et garçon au cycle primaire.

2- définition de l'indicateur : C'est un outil de mesure et d'évaluation des compétences précoces en lecture des élèves de troisième année par rapport à la lecture arabe et des élèves de quatrième année par rapport au français. Il s'agit d'une expérimentation financée par la Banque mondiale et sous la tutelle du ministère de l'Éducation.

3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité (indicateur d'objectif)

Détails technique de l'indicateur

1- Modalité de calcul de l'indicateur : technique d'échantillonnage : Élèves ayant des compétences de base/nombre d'élèves évalués

2- Unité de l'indicateur : en pourcentage

3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : direction générale de cycle primaire

4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement

5- Valeur estimé :53%

6- Responsable de l'indicateur : directeur générale de cycle primaire

Résultat de l'indicateur

1- Résultat et prévision de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation 2020	2021	Estimation		
				2022	2023	2024
Évaluation des compétences de base précoces en lecture (matière français pour la quatrième année)	%	-	50	50.5	51	53

2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur : Cette expérimentation s'est inscrite à partir de l'année 2020 avec un financement de la Banque mondiale et l'adoption de la technique d'échantillonnage. L'étude a inclus des enseignants, des élèves et des directeurs des écoles primaires, afin de diagnostiquer les faiblesses des acquisitions de l'élèves par rapport aux compétences de base précoces de la lecture, afin de s'appuyer sur eux dans le processus de réforme des programmes Éducatifs et du système.

3-

Les limites de l'indicateur : Cet indicateur ne prend pas en compte l'aspect psychologique de l'élève (des troubles peuvent être enregistrés chez les élèves lorsqu'ils sont soumis à l'évaluation), ce qui peut limiter son efficacité.

Fiche indicateur

Pourcentage d'élèves de sixième année ayant obtenu la moyenne ou plus en langues à la fin du cycle primaire (concours d'entrée aux collèges pilotes)

Code indicateur : 1-2-3

Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-objectif de référence de l'indicateur : amélioration des acquis des élèves filles et garçon au cycle primaire.
- 2- définition de l'indicateur : Cet indicateur concerne le calcul du taux d'élèves ayant obtenu la moyenne ou plus en langues (arabe, français et anglais) au concours d'entrée aux collèges pilotes.
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité (indicateur d'objectif)

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : nombre d'élèves de sixième année ayant obtenu une moyenne ou plus en langues /nombre totale des élèves qui ont passé le concours
- 2- Unité de l'indicateur : pourcentage
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : direction générale de cycle primaire
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5- Valeur estimé :71%
- 6- Responsable de l'indicateur : directeur générale de cycle primaire/direction générale des examens

Résultat de l'indicateur

- 1- Résultat et prévision de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2021	Estimation		
		2020		2022	2023	2024
pourcentage d'élèves ayant obtenu la moyenne en langues à fin du cycle primaire	%	57	62.5	65	68	71

- 2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur :Le taux de réalisation de l'indicateur est moyen (2020 : 57 %), ce qui nécessite la révision des programmes d'enseignement. Cet indicateur sera analysé dans le rapport annuel de performance selon les langues (arabe - français - anglais), les régions et le sexe pour découvrir les lacunes éventuelle.
- 3- Les limites de l'indicateur :Cet indicateur cible une population spécifique des élèves en raison de la non obligation du concours, il s'adresse principalement aux élites ou à ceux qui souhaitent évaluer leur niveau par rapport à lamoyenne nationale, ce qui est susceptible de limiter l'efficacité de l'indicateur. Il est également recommandé que cet indicateur soit précédé par des évaluation (par exemple, en troisième année primaire) pour assurer l'évolution du pourcentage de l'indicateur et prendre les mesures correctives à temps.

Fiche indicateur

Pourcentage d'élèves de sixième année ayant obtenu une moyenne ou plus dans le domaine des sciences au concours d'entrée aux collèges pilotes

Code indicateur : 1-2-4

Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-objectif de référence de l'indicateur : amélioration des acquis des élèves filles et garçon du cycle primaire.
- 2- définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer le taux d'élèves ayant obtenu la moyenne ou plus en science (mathématique, science de la vie et de la terre)
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité (indicateur d'objectif)

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : nombre d'élèves de la sixième année ayant obtenu la moyenne ou plus dans le domaine des sciences /nombre totale des élèves qui ont passé le concours
- 2- Unité de l'indicateur : en pourcentage
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : direction générale de cycle primaire
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5- Valeur estimé :45%
- 6- Responsable de l'indicateur : directeur générale de cycle primaire/direction générale des examens

Résultat de l'indicateur

- 1- Résultat et prévision de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2021	Estimation		
		2020		2022	2023	2024
Pourcentage d'élèves de sixième année ayant obtenu une moyenne ou plus dans le domaine de sciences a la fin de	%	39.7	26.5	34.5	40	45

cycle primaire						
----------------	--	--	--	--	--	--

- 2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur :Cet indicateur a connu une baisse significative en 2021 (26,5) par rapport à 2020 (39,7), en raison des répercussions de la crise du Covid 19, de l'assouplissement des programmes et du temps scolaire, ce qui affecte négativement les résultats des élèves en matières scientifiques.
- 3- Il est également recommandé que cet indicateur soit précédé d'évaluation. (par exemple, la troisième année de primaire) pour assurer l'évolution du pourcentage de l'indicateur
- 4- Les limites de l'indicateur :Cet indicateur touche une population cible bien déterminée à savoir les élites ou ceux qui souhaitent évaluer leurs niveaux par rapport à la moyenne nationale.

Fiche indicateur

Pourcentage d'élèves ayant obtenu une moyenne générale au concours d'entrée aux collèges pilotes

Code indicateur : 1-2-5

Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-objectif de référence de l'indicateur : amélioration des acquis des élèves filles et garçon du cycle primaire.
- 2- définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer le taux d'élèves ayant obtenu la moyenne ou plus au concours d'entrée aux collèges pilotes
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité (indicateur d'objectif)

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : nombre d'élèves ayant eu la moyenne au concours d'entrée aux collèges pilotes /nombre totale des élèves qui ont passé le concours
- 2- Unité de l'indicateur : pourcentage
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : direction générale de cycle primaire
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5- Valeur estimé :52.8%
- 6- Responsable de l'indicateur : directeur générale du cycle primaire/direction générale des examens

Résultat de l'indicateur

1- Résultat et prévision de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2021	Estimation		
		2020		2022	2023	2024
Pourcentage d'élèves ayant obtenu la moyenne ou plus au concours d'entrée	%	45.4	42.5	47.3	50.5	52.8

aux collèges pilotes						
----------------------	--	--	--	--	--	--

- 2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur :Cet indicateur a connu une baisse significative en 2021 par rapport à 2020 en raison des répercussions de la crise du Covid 19, sur les acquis des élèves en termes de réduction des programmes et du temps scolaire, .
- 3- Les limites de l'indicateur : Le concours n'est pas obligatoire, ce qui le limite à un échantillon spécifique (les élites ou ceux qui souhaitent évaluer leurs niveaux par rapport à la moyenne nationale)

Nombre des élèves filles et garçons qui ont bénéficié du repas scolaire

Code indicateur : 1-3-1

Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-objectif de référence de l'indicateur : appui à la vie scolaire
- 2- définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer le nombre d'élèves filles et garçons qui ont bénéficié du repas scolaire.
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité (indicateur d'objectif)

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : nombre d'élèves qui ont bénéficié du repas scolaire.
- 2- Unité de l'indicateur : nombre.
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : l'office des œuvres scolaires les commissariats régionaux de l'éducation
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5- Valeur estimé :350 milles d'élèves
- 6- Responsable de l'indicateur : office des œuvres scolaire.

Résultat de l'indicateur

1- Résultat et prévision de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2021	Estimation		
		2020		2022	2023	2024
nombre d'élèves qui ont bénéficié du repas scolaire.	nombre	250.000	250.000	350.000	350.000	350.000

- 2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur : l'indicateur vise à augmenter le nombre d'élèves bénéficiant de repas scolaires, dans le cadre de la stratégie de la mission qui vise à soutenir les services scolaires afin de réduire certains phénomènes inquiétants tels que les absences et les abandons scolaires. Des crédits ont été alloués à cet effet à l'office des œuvres scolaires qui a entamé la préparation d'une application pour la gestion du repas.

- 3- Les limites de l'indicateur : Un indicateur quantitatif qui dépend du nombre de la population cible et n'a pas d'aspect qualitatif (le type du repas et sa conformité aux normes sanitaires applicables).

Nombre d'élèves filles et garçons qui ont bénéficié du transport scolaire

Code indicateur : 1-3-2

Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-objectif de référence de l'indicateur : appui à la vie scolaire
- 2- définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer le nombre d'élèves filles et garçons qui ont bénéficié du transport scolaire.
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité (indicateur d'objectif)

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : nombre d'élèves qui ont bénéficié du transport scolaire.
- 2- Unité de l'indicateur : nombre
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les commissariats régionaux de l'éducation
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5- Valeur estimé : 24 milles d'élèves
- 6- Responsable de l'indicateur : office des œuvres scolaires.

Résultat de l'indicateur

1- Résultat et prévision de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2021	Estimation		
		2020		2022	2023	2024
nombre d'élèves qui ont bénéficié du repas scolaire.	nombre	13378	18378	24000	24000	24000

- 2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur : cet indicateur reste tributaire de certains éléments qui contribuent à augmenter le nombre de bénéficiaires du transport scolaire rural tels que : 1- Le système de gestion des transports 2- La mise à disposition de 60 bus pour le transport scolaire rural pour transporter 6 mille élèves 3- Le budget alloué

3- Les limites de l'indicateur : La multiplicité des intervenants rend difficile le suivi et le développement de l'indicateur (collectivités locales - ministère de l'équipement - ministère des transports - secteur privé - société civile)

pourcentage des écoles ayant un bureau d'accompagnement

Code indicateur : 1-3-3

Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-objectif de référence de l'indicateur : appui à la vie scolaire
- 2- définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer le Taux des écoles ayant un bureau d'accompagnement
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : nombre des écoles ayant un bureau d'accompagnement/ totale des écoles.
- 2- Unité de l'indicateur : pourcentage
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les commissariats régionaux de l'éducation.
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5- Valeur estimé :21%
- 6- Responsable de l'indicateur : direction générales du cycle primaire

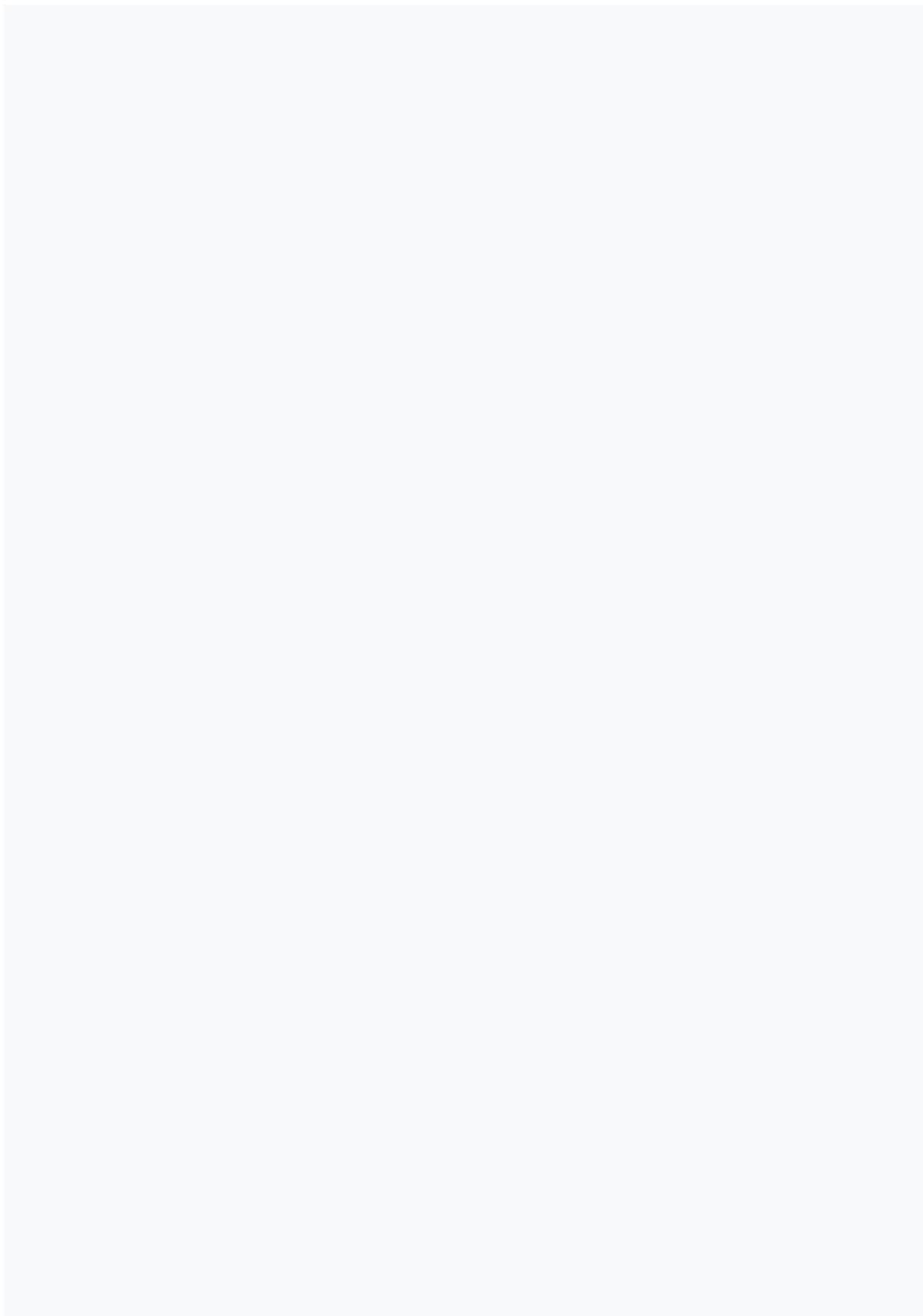
Résultat de l'indicateur

1- Résultat et prévision de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2021	Estimation		
		2020		2022	2023	2024
Taux des écoles ayant un bureau d'accompagnement	%	19.7	20	20.5	21	21

- 2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer l'étendue de la protection psychologique et sociale de l'élève Son évolution reste faible notamment à causes du ralentissement des projets d'infrastructure(absence des bureau d'accompagnement) et de l'arrêt des recrutement (des psychologues et des sociologues)

3- Les limites de l'indicateur : L'évolution de cet indicateur reste tributaire des conjonctures financière à l'instar des recrutements et d'infrastructures



Pourcentage des élèves participant à des activités culturelles et sportives

Code indicateur : 1-3-4

Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-objectif de référence de l'indicateur : appui à la vie scolaire
- 2- définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer le taux d'élèves participant à des activités culturelles et sportives.
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : le nombre d'élèves participant à des activités culturelles et sportives/ nombre total des élèves
- 2- Unité de l'indicateur : nombre
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les commissariats régionaux de l'éducation.
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5- Valeur estimé :3000 élèves
- 6- Responsable de l'indicateur : office des œuvres scolaires.

Résultat de l'indicateur

- 1- Résultat et prévision de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2021	Estimation		
		2020		2022	2023	2024
Pourcentage d'élèves participant à des activités culturelles et sportives	nombre	7	1767	2000	2500	3000

- 2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer le nombre de participants aux activités culturelles et sportives - le nombre de clubs créés - le nombre des excursions scolaires effectués - le nombre d'événements organisés.

Il a connu une baisse importante en 2020 en raison de la situation épidémiologique du pays.

3- Les limites de l'indicateur :L'évolution de cet indicateur reste liée à des facteurs externes : conditions sanitaire du pays - fonds alloués - motivation - disponibilité du cadre d'accompagnement.

Pourcentage des enseignants contractuel

Code indicateur : 1-4-1

Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-objectif de référence de l'indicateur : instaurer les principes de la gouvernance
- 2- définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer le nombre des enseignants contractuels par rapport au nombre total des enseignants du cycle primaire
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : le nombre des enseignants contractuels/nombre total des enseignants du cycle primaire
- 2- Unité de l'indicateur : pourcentage
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : la direction générale des études de la planification et des systèmes d'information.
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 5- Valeur estimé :3.5 %
- Responsable de l'indicateur : le directeur général de direction générale des études de la planification et des systèmes d'information.

Résultat de l'indicateur

1- Résultat et prévision de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2021	Estimation		
		2020		2022	2023	2024
Pourcentage des enseignants contractuel	%	10.6	6.4	4.6	4.0	3.5

2- Analyse des résultats et prévisions de l'indicateur :

3- Limites de l'indicateur :L'évolution de cet indicateur reste liée à des facteurs externes telle quel'adoption d'une politique de gel des recrutements pour procéder à la compression de la masse salariale

Fiche indicateur

Pourcentage des directeurs des écoles primaires ayant bénéficié d'une formation dans la gestion administrative et financière

Code indicateur : 1-4-2

Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-objectif de référence de l'indicateur : instaurer les principes de la gouvernance
- 2- définition de l'indicateur : Pourcentage des directeurs des écoles primaires ayant bénéficié d'une formation dans la gestion administrative et financière
- 3- type d'indicateur : indicateur d'efficacité

Détails technique de l'indicateur

- 1- Modalité de calcul de l'indicateur : n.b des directeurs des écoles primaires ayant bénéficié d'une formation dans la gestion administrative et financière/ n.b totale des directeurs des écoles primaires
- 2- Unité de l'indicateur : pourcentage
- 3- Sources de données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les commissariats régionaux de l'éducation
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur : annuellement
- 6- Valeur estimé :60 %
- 7- Responsable de l'indicateur :

Résultat de l'indicateur

1- Résultat et prévision de l'indicateur

Indicateur de performance	unité	réalisation	2021	Estimation		
		2020		2022	2023	2024
Pourcentage des directeurs des écoles primaire ayant obtenus une formation administratif et financiers	%	-	42	45	50	60

2- Les limites de l'indicateur :L'absence d'étude scientifique qui détermine l'impact de la formation sur la gestion des établissement scolaires
-l'absence de la personnalité juridique et de l'indépendance financière des écoles primaires.

**Fiches Indicateurs
Du
Programme n°2**

Fiche Indicateur : Pourcentage d'apprenants qui obtiennent une moyenne de 10 ou plus à l'examen national de fin d'études de l'enseignement de base

Code de l'Indicateur : 2/1/1

I- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

- 1. Objectif de référence de l'indicateur :** objectif stratégique 1 : améliorer les acquis des apprenants
- 2. Définition de l'indicateur :** Cet indicateur vise à déterminer l'étendue des acquis des élèves de cycle préparatoire des établissements publics pour le programme 2 à travers les résultats enregistrés à l'examen national (l'examen de fin d'études de l'enseignement de base).
- 3. Type de l'indicateur :** indicateur résultat

II- Détail Techniques de l'Indicateur

- 1. Méthode de calcul de l'indicateur :** Le nombre total d'élèves qui ont obtenu une moyenne de 10 ou plus à l'examen de fin d'études de l'enseignement de base / le nombre total d'élèves qui ont réussi l'examen de fin d'études de l'enseignement de base.
- 2. Unité de l'indicateur :** Pourcentage %
- 3. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur :** direction générale d'informatique et la direction électronique / la direction générale de l'enseignement secondaire
- 4. Date de disponibilité de l'indicateur :** Annuelle
- 5. Valeur cible de l'indicateur :**
- 6. Responsable de l'indicateur :** chef de programme

III- Etude de Résultat de l'Indicateur

1. Résultats et prévision de l'indicateur

Indicateur	unité	Réalisation	2021	Prévision		
		2020		2022	2023	2024
Pourcentage d'apprenants	%	60.24	62.09			

qui obtiennent une moyenne de 10 ou plus à l'examen national de fin d'études de l'enseignement de base						
--	--	--	--	--	--	--

2. Analyse des résultats et des prévisions relatifs à l'indicateur :

Cet indicateur a connu une instabilité au cours des 5 dernières années entre 2017 et 2021, en particulier entre les deux années successives, puisqu'il a varié de 37,08% en 2018 à plus de 59% en 2019. Par conséquent, l'instabilité de l'indicateur est principalement due à l'instabilité des résultats de l'examen de certificat de l'enseignement de base.

3. Les faiblesses relatives à l'indicateur :

Les faiblesses les plus importantes liées à l'indicateur 1.1 sont la difficulté d'anticiper les résultats attendus liés aux taux de réussite, en raison de leur association avec de nombreux facteurs externes difficiles à prévoir d'une part et à contrôler lorsqu'ils se produisent d'autre part. Les deux dernières années 2020 et 2021 ont posé un sérieux défi à l'État en général et au système éducatif en particulier face au déclenchement de l'épidémie de Covid-19 et à la réflexion des décisions prises pour y faire face sur le cours normal du processus éducatif.

Fiche Indicateur de performance : Pourcentage d'apprenants qui obtiennent une moyenne de 10 ou plus à l'examen du baccalauréat

Code de l'Indicateur : 2/1/1

I- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

1. Objectif de référence de l'indicateur : : Objectif stratégique 1 : Améliorer les acquis des apprenants
2. Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer l'étendue des acquis des élèves de cycle secondaire des établissements publics pour le programme 2 à travers les résultats enregistrés à l'examen national du baccalauréat
3. Type de l'indicateur : indicateur résultat
4. Nature de l'indicateur : indicateur performance

II- Détail Techniques de l'Indicateur

1. Méthode de calcul de l'indicateur : Le nombre total des élèves ayant obtenu une moyenne de 10 ou plus à l'examen du baccalauréat / le nombre total des élèves ayant passé l'examen du baccalauréat (dans les établissements publics)
2. Unité de l'indicateur : Pourcentage %
3. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur : direction générale d'informatique et la direction électronique / la direction générale de l'enseignement secondaire
4. Date de disponibilité de l'indicateur : annuelle
5. Valeur cible de l'indicateur
6. Responsable de l'indicateur : chef de programme

III- Etude de Résultat de l'Indicateur

1. Résultats et prévision de l'indicateur

Indicateur	unité	Réalisation	2021	Prévision		
		2020		2022	2023	2024
Pourcentage d'apprenants qui obtiennent une	%	%27.23	%45.99			

moyenne de 10 ou plus à l'examen du baccalauréat						

2. Analyse des résultats et des prévisions relatifs à l'indicateur : Cet indicateur a connu une nette instabilité au cours des 5 dernières années entre 2017 et 2021, On note également que les pourcentages de ceux qui ont obtenu 10 ou plus à l'examen du baccalauréat au cours des années 2017 à 2020 étaient de l'ordre de 30%, tandis que le pourcentage général de réussite à l'examen du baccalauréat en 2021 a connu un saut qualitatif par rapport à dix dernières années, atteignant 52,57 %, soit une augmentation d'environ 20 points par rapport à l'année 2020.

3. Les faiblesses relatives à l'indicateur : Les lacunes les plus importantes liées à cet indicateur sont la difficulté d'anticiper les résultats attendus liés aux taux de réussite en raison de leur association avec de nombreux facteurs externes difficiles à prévoir d'une part et à contrôler lorsqu'ils se produisent d'autre part. Les deux dernières années 2020 et 2021 ont posé un sérieux défi à l'État en général et au système éducatif en particulier face à l'apparition de l'épidémie de Covid-19 et à la réflexion des décisions prises pour y faire face sur le cours normal du processus éducatif, comme l'adoption du système scolaire au jour le jour, qui donne plus de temps aux élèves pour revoir les programmes, ce qui a permis à l'élève, en particulier la moyenne et inférieure à la moyenne, de mieux se concentrer et de lui donner une plus grande capacité de révision.

Fiche Indicateur : Pourcentage d'élèves pratiquant des activités culturelles, sociales et sportives dans les collèges et lycées

Code de l'Indicateur : 2/1/2

I- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

1. Objectif de référence de l'indicateur : **Objectif stratégique 2 : Développer et soutenir la vie scolaire**
2. Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à diagnostiquer la réalité de la vie scolaire dans les établissements d'enseignement du point de vue de la participation active des élèves aux activités culturelles, sociales et sportives proposées et encadrées par leurs établissements, compte tenu de la grande importance de ces activités de perfectionner les talents des élèves, affiner leur comportement, réduire les taux d'échec et parvenir à l'égalité des chances entre eux.
3. Type de l'indicateur : indice qualité
4. Nature de l'indicateur : taux

II- Détail Techniques de l'Indicateur

1. Méthode de calcul de l'indicateur : Le nombre d'élèves pratiquant des activités culturelles, sociales ou sportives dans les collèges et instituts / le nombre total d'élèves dans les collèges et lycées
2. Unité de l'indicateur : Pourcentage %
3. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur : Cycle préparatoire et enseignement secondaire / CRE
4. Date de disponibilité de l'indicateur : Annuelle
5. Valeur cible de l'indicateur : 8%
6. Responsable de l'indicateur : chef de programme

III- Etude de Résultat de l'Indicateur

1. Résultats et prévision de l'indicateur

Indicateur	unité	Réalisation	2021	Prévision		
		2020		2022	2023	2024
Pourcentage d'élèves pratiquant des activités culturelles,	%	1.73	6.5	8	10	10

sociales et sportives dans les collèges et lycées						
---	--	--	--	--	--	--

2. Analyse des résultats et des prévisions relatives à l'indicateur : L'indicateur reflète le faible pourcentage d'élèves participant aux différentes activités de la vie scolaire et la nécessité de renforcer les efforts pour développer cet aspect important du système éducatif, ce qui contribuerait à développer ses rendements et à améliorer le reste des indicateurs, en particulier ceux liés aux taux de réussite.

3. Les faiblesses relatives à l'indicateur : Le développement de cet indicateur est lié à l'existence d'un plan national global qui rassemble les différents acteurs en matière d'enfance de cette tranche d'âge, unifie des objectifs communs et oriente bien les activités. Les crédits alloués et autorisés par le Ministère des Finances restent également un obstacle majeur à l'évolution de ces indicateurs, surtout au regard de finances publiques souffrant de ressources rares et de dépenses élevées.

Fiche Indicateur : Taux d'abandon scolaire spontané dans les collèges et les lycées

Code de l'Indicateur : 2/2/2

IV- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

5. Objectif de référence de l'indicateur : **objectif stratégique 2 : développer et soutenir la vie scolaire**
6. Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à diagnostiquer le phénomène de décrochage scolaire spontané précoce et à le suivre par les responsables du programme et le reste des acteurs afin qu'ils puissent évaluer la vie scolaire du point de vue de fournir les conditions appropriées pour que les élèves complètent leur parcours scolaire., que ce soit au cycle préparatoire ou secondaire, en informant davantage ceux qui sont menacés d'échec et en les accompagnants psychologiquement, socialement et pédagogiquement.
7. Type de l'indicateur : indicateur qualité
8. Nature de l'indicateur : pourcentage %

V- Détail Techniques de l'Indicateur

7. Méthode de calcul de l'indicateur : Le nombre d'élèves qui sont abandonnés spontanément dans les collèges et lycées / le nombre total d'élèves dans les collèges et lycées
8. Unité de l'indicateur : en pourcentage
9. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur : Cycle préparatoire et enseignement secondaire / CRE
10. Date de disponibilité de l'indicateur : annuelle
11. Valeur cible de l'indicateur : %
12. Responsable de l'indicateur : cycle préparatoire et enseignement secondaire

VI- Etude de Résultat de l'Indicateur

4. Résultats et prévision de l'indicateur

Indicateur	unité	Réalisation	2021	Prévision		
		2020		2022	2023	2024
Taux d'abandon scolaire spontané dans les collèges et les lycées	%	3.7	3.7	4	3.7	3.7

5. Analyse des résultats et des prévisions relatifs à l'indicateur : Il y a une diminution du taux de décrochage scolaire en 2020 et 2021 en raison de léger des programmes en fonction des circonstances exceptionnelles résultant de la pandémie de Corona.

Nous prévoyons une augmentation relative du taux de décrochage scolaire au cours de l'année scolaire en cours en raison de l'impact des programmes léger sur le niveau de scolarité des élèves pendant les années de pandémie,

Dans le cadre de la lutte contre le phénomène de l'échec scolaire et du décrochage scolaire, la direction du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire s'emploie à généraliser le programme quadridimensionnel de lutte contre l'échec scolaire et le décrochage scolaire dans les établissements d'enseignement qui en ont connu un fort pourcentage. Le programme École de la deuxième chance travaille en parallèle avec le programme M-4D pour lutter contre le phénomène du décrochage scolaire en développant des programmes et des parcours pour le réduire et fournir aux jeunes en décrochage les compétences nécessaires à la formation et à l'accès au marché du travail

6. Les faiblesses relatives à l'indicateur : Les faiblesses les plus importantes de cet indicateur se reflètent dans les difficultés techniques à le calculer et à l'extraire du nombre total d'élèves décrocheurs de différentes nuances et des diverses raisons de leur décrochage. Il est également difficile pour les superviseurs de ne pas profiter des systèmes et applications informatiques disponibles, notamment le système « Ediserf », qui permettrait de surmonter les difficultés, et même de permettre aux superviseurs de programme de suivre l'indicateur avec plus de précision et à temps.

Fiche Indicateur : taux de couverture des collèges et lycées par des cellules d'accompagnements activées

Code de l'Indicateur : 2/3/2

IV- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

5. Objectif de référence de l'indicateur : **objectif stratégique 2 : développer et soutenir la vie scolaire**
6. Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à déterminer l'étendue de la capacité du programme à couvrir les établissements d'enseignement par des cellules d'accompagnement et sa capacité à assurer le suivi de ses activités et à activer son rôle au sein de l'établissement grâce à une bonne coordination entre les différents intervenants, notamment avec d'autres ministères (Affaires sociales et Santé) et de veiller à son bon fonctionnement et à l'évaluation de ces rapports Afin de suivre les élèves menacés, les accompagner, anticiper les cas menacés et les traiter de manière proactive.
7. Type de l'indicateur : indicateur qualité
8. Nature de l'indicateur : moyenne

V- Détail Techniques de l'Indicateur

7. Méthode de calcul de l'indicateur : Le nombre de bureaux d'accompagnement dans les collèges et lycée / le nombre total de collèges et de lycées
8. Unité de l'indicateur : pourcentage
9. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur : Cycle préparatoire et enseignement secondaire / CRE
10. Date de disponibilité de l'indicateur : annuelle
11. Valeur cible de l'indicateur : 9
12. Responsable de l'indicateur : cycle préparatoire et enseignement secondaire

VI- Etude de Résultat de l'Indicateur

4. Résultats et prévision de l'indicateur

Indicateur	unité	Réalisation	2021	Prévision		
		2020		2022	2023	2024
taux de couverture des collèges et lycées par des cellules d'accompagnements activées	%	7	6	9	9	9

5. Analyse des résultats et des prévisions relatifs à l'indicateur : Malgré les nombreux projets et méthodes, le programme est intervenu dans le domaine du briefing et de l'accompagnement des élèves, notamment dans cette tranche d'âge sensible, et la poursuite de l'institutionnalisation et de la structuration de la fonction d'accompagnement, en passant par les cellules d'écoute et les offices sociaux, en passant par le focus d'un médecin et de plusieurs psychiatres dans chaque commissariat

Cependant, l'impossibilité de généraliser cette intervention, de suivre le développement de ces projets et d'évaluer leurs rentabilités et la multiplicité des acteurs qui y sont impliqués a été un obstacle à leur réussite et à la pleine exécution de leur fonction.

Dans le cadre de pallier ces faiblesses, des bureaux d'écoute et d'accompagnement des élèves ont été mis en place dans le cadre du programme quadridimensionnel de lutte contre l'échec scolaire et le décrochage scolaire M-4D dans sept établissements d'enseignement (préparatoire et secondaire).

6. Les faiblesses relatives à l'indicateur : Cependant, malgré l'importance de ce projet, son développement a été limité en quantité et en qualité face aux difficultés de généralisation et d'équipement des bureaux, et à la réticence de certains directeurs à assurer leur bon fonctionnement. Ces bureaux seront progressivement généralisés dans le cadre d'un même programme tout en s'efforçant de surmonter les difficultés précitées.

Fiche Indicateur : Taux de surveillance des élèves résidant dans des dortoirs scolaires

Code de l'Indicateur : 2/3/1

I- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

1. Objectif de référence de l'indicateur : **objectif stratégique3 : améliorer les services scolaires**
2. Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à mesurer et à améliorer la qualité du service (surveillances) rendu aux élèves dans les dortoirs, les restaurants et les salles de révision en répondant aux difficultés et problèmes rencontrés par l'élève résident.
3. Type de l'indicateur : indicateur qualité
4. Nature de l'indicateur : moyenne.

II- Détail Techniques de l'Indicateur

1. Méthode de calcul de l'indicateur : Le nombre des élèves résidant / le nombre d'intervenant dans le dortoir
Année scolaire 2020/2021 : 20047 élèves/surveillant interne
2. Unité de l'indicateur : Le nombre d'élèves pour chaque intervenant dans le dortoir
3. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur : Document Statistique Scolaire 2020/2021 - Statistiques des Chefs d'Unités des Services Scolaires
4. Date de disponibilité de l'indicateur : annuelle
5. Valeur cible de l'indicateur : La règle numérique en vigueur est la suivante : un surveillant pour chaque 40 étudiants, en tenant compte des heures de travail hebdomadaires requises (32 heures de travail).
6. Responsable de l'indicateur : Directeur général d'office des œuvres scolaires

III- Etude de Résultat de l'Indicateur

1. Résultats et prévision de l'indicateur

Indicateur	unité	Réalisation	2021	Prévision		
		2020		2022	2023	2024
Taux de surveillance des élèves séjournant dans des dortoirs scolaires	nombre	50 élèves pour chaque surveillant				

2. Analyse des résultats et des prévisions relatifs à l'indicateur : stabilité au niveau de surveillance des élèves résidents
3. Les faiblesses relatives à l'indicateur : L'évolution de cet indicateur est liée à des facteurs objectifs liés principalement aux recrutements dans le corps des surveillants, notamment leur affectation aux internats, en plus de l'absence d'un corps spécial pour les surveillants aux internats.

Fiche Indicateur : Taux de couverture par des unités sanitaires fonctionnelles en dortoirs scolaires

Code de l'Indicateur : 2/3/2

I- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

1. Objectif de référence de l'indicateur : **objectif stratégique3 : améliorer les services scolaires.**
2. Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à mesurer la qualité du service rendu aux élèves en maîtrisant les besoins de foyers des unités sanitaires en fonction du nombre d'élèves, afin d'offrir des conditions d'hébergement favorables à la santé des élèves et d'éviter la survenance des infections à l'occasion de l'utilisation des unités sanitaires.
3. Type de l'indicateur : indicateur qualité
4. Nature de l'indicateur : moyenne.

II- Détail Techniques de l'Indicateur

1. Méthode de calcul de l'indicateur : nombre d'élèves résidants/nombre d'unités sanitaire fonctionnelles
Année scolaire 2020/2021 : 20047 étudiants/2425 unités sanitaires
2. Unité de l'indicateur : nombre d'élèves pour chaque unité sanitaire.
3. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur : Document Statistique Scolaire 2020/2021 - Statistiques des Chefs d'Unités des Services Scolaires
4. Date de disponibilité de l'indicateur : annuelle
5. Valeur cible de l'indicateur :
6. Responsable de l'indicateur : Directeur général d'office des œuvres scolaires.

III- Etude de Résultat de l'Indicateur

1. Résultats et prévision de l'indicateur

Indicateur	unité	Réalisation	2021	Prévision		
		2020		2022	2023	2024

Taux de couverture par des unités sanitaires fonctionnelles en dortoirs scolaires	nombre	8	8	9	10	12
---	--------	---	---	---	----	----

2. Analyse des résultats et des prévisions relatifs à l'indicateur : l'évolution de cet indicateur est liée au nombre d'interventions liées à l'entretien et à la réparation des unités sanitaires
3. Les faiblesses relatives à l'indicateur : beaucoup de dysfonctionnements dans les unités sanitaires.

Fiche Indicateur : Taux de couverture par des douches fonctionnelles dans les dortoirs scolaires

Code de l'Indicateur :2/3/3

I- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

1. Objectif de référence de l'indicateur : **objectif stratégique3 : améliorer les services scolaires.**
2. Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à mesurer la qualité du service rendu aux élèves par rapport au nombre de douches fonctionnelles, afin d'offrir aux élèves des conditions de vie décentes et sécuritaires.
3. Type de l'indicateur : indicateur qualité
4. Nature de l'indicateur : moyenne.

II- Détail Techniques de l'Indicateur

1. Méthode de calcul de l'indicateur : Nombre des élèves résidants/nombre de douches fonctionnelles
Année scolaire 2020/2021 : 20047 élèves / 710 douches.
2. Unité de l'indicateur : nombre d'élèves par douche
3. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur : Document Statistique Scolaire 2020/2021 - Statistiques des Chefs d'Unités des Services Scolaires
4. Date de disponibilité de l'indicateur : annuelle
5. Valeur cible de l'indicateur :
6. Responsable de l'indicateur : Directeur général d'office des œuvres scolaires.

III- Etude de Résultat de l'Indicateur

1. Résultats et prévision de l'indicateur

Indicateur	unité	Réalisation	2021	Prévision		
		2020		2022	2023	2024

Taux de couverture par des douches fonctionnelles dans les dortoirs scolaires	nombre	16	16	15	14	13
---	--------	----	----	----	----	----

2. Analyse des résultats et des prévisions relatifs à l'indicateur : l'évolution de cet indicateur est liée au nombre d'interventions liées à l'entretien et à la réparation des douches et des chauffe-eau solaires.
3. Les faiblesses relatives à l'indicateur : les douches ne sont pas fonctionnelles en raison de nombreux défauts.

**Fiches Indicateurs
Du
Programme n°9**

Fiche Indicateur : Taux de réalisation des décisions du comité de pilotage et du suivi des projets

Code de l'Indicateur : 9/1/1

IV- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

4. **Objectif de référence de l'indicateur** : Améliorer la gouvernance de la mission
5. **Définition de l'indicateur** : cet indicateur vise à améliorer la bonne gouvernance des projets publics selon les priorités des objectifs stratégiques du secteur éducatif tout en tenant compte de la situation économique précaire et l'environnement instable et ce à travers la concrétisation et le suivi des décisions de la comité de pilotage et du suivi des projets
6. **Type de l'indicateur** : indicateur d'efficacité (indicateur d'objectif)

V- Détail Techniques de l'Indicateur

7. **Méthode de calcul de l'indicateur** : taux des décisions concrétisées par rapport au nombre de décision émis par le comité de pilotage
8. **Unité de l'indicateur** : Pourcentage %
9. **Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur** : Rapports, visites
10. **Date de disponibilité de l'indicateur** : Annuelle
11. **Valeur cible de l'indicateur** : 100% pour l'année 2022
12. **Responsable de l'indicateur** : Président du comité de pilotage et du suivi des projets

VI- Etude de Résultat de l'Indicateur

4. Résultats et prévision de l'indicateur

Indicateur	unité	Réalisation	2021	Prévision		
		2020		2022	2023	2024

Taux de réalisation des décisions du comité de pilotage	%	75	100	100	100	100
---	---	----	-----	-----	-----	-----

5. Analyse des résultats et des prévisions relatifs à l'indicateur :

Le responsable du programme s'engage à respecter les dates des réunions de la commission pour garantir l'efficacité et le temps opportun de la prise de décision

6. Les faiblesses relatives à l'indicateur :

Le nombre important des intervenants (association, secteur privé, bailleur de fond...) qui rend difficile la consolidation des rapports et le suivi des décisions.

Fiche Indicateur : taux d'accès à l'information

Code de l'Indicateur : 9/1/2

VII- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

9. **Objectif de référence de l'indicateur** : Améliorer la gouvernance de la mission
10. **Définition de l'indicateur** : cet indicateur vise à déterminer la capacité des différentes structures du ministère de l'Education à répondre aux demandes externes.
11. **Type de l'indicateur** : Indicateur d'efficacité

VIII- Détail Techniques de l'Indicateur

13. **Méthode de calcul de l'indicateur** : nombre de demande traitée par rapport au nombre de demande reçu
14. **Unité de l'indicateur** : Pourcentage %
15. **Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur** : rapport et statistiques
16. **Date de disponibilité de l'indicateur** : Annuelle
17. **Valeur cible de l'indicateur** : 80%
18. **Responsable de l'indicateur** : Direction Générale de communication / Direction de l'unité de gouvernance, cellule de gouvernance

IX- Etude de Résultat de l'Indicateur

7. Résultats et prévision de l'indicateur

Indicateur	unité	Réalisation	2021	Prévision		
		2020		2022	2023	2024
Taux d'accès à l'information	%	32.5	60	80	90	90

8. Analyse des résultats et des prévisions relatifs à l'indicateur

Un guide de procédure relatif à l'accès à l'information a été préparé et publié sur le site officiel du Ministère de l'Éducation.

Un réseau de communication interne a été mis en place au niveau des différentes structures pour communiquer avec le responsable d'accès à l'information pour répondre aux différentes demandes externes et pour publier les informations sur le site web du ministère de l'Éducation.

Une formation a été organisée au profit des cadres afin de mieux maîtriser les aspects juridiques des demandes d'accès à l'information.

A partir de 2021, un plan d'action a été élaboré pour définir une stratégie d'accès à l'information dans le cadre d'une approche participative afin d'améliorer cet indicateur.

9. Les faiblesses relatives à l'indicateur

La présence d'ambiguïté dans la législation qui se manifeste particulièrement lors de l'application des exigences de la Loi fondamentale sur la protection des données personnelles, ainsi que l'application des règles du Code pénal et du chapitre 7 de la loi relative à la fonction publique qui imposent aux agents publics la dissimulation du secret professionnel.

Fiche Indicateur : taux des femmes chargées des hautes Fonction

Code de l'Indicateur : 9/1/3

VII- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

9. **Objectif de référence de l'indicateur** : Améliorer la gouvernance de la mission

10. **Définition de l'indicateur** : cet indicateur vise à déterminer le taux des femmes chargées des hauts postes fonctionnels au niveau de la mission et les propositions permettant d'instaurer une égalité au niveau des désignations, des formations et l'évolution de la carrière...

11. **Type de l'indicateur** : Indicateur de qualité

VIII- Détail Techniques de l'Indicateur

13. **Méthode de calcul de l'indicateur** : nombre de femmes ayant des hauts postes fonctionnels par rapport au nombre total

14. **Unité de l'indicateur** : Pourcentage %

15. **Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur** :
Statistiques et rapports

16. **Date de disponibilité de l'indicateur** : Annuelle

17. **Valeur cible de l'indicateur** : 45% en 2022

18. **Responsable de l'indicateur** : Le directeur général des ressources humaines

IX- Etude de Résultat de l'Indicateur

7. Résultats et prévision de l'indicateur

Indicateur	unité	Réalisation	2021	Prévision		
		2020		2022	2023	2024
Taux des femmes hautes fonctionnaires	%	17.4	40	45	47.5	50

8. Analyse des résultats et des prévisions relatifs à l'indicateur

Cet indicateur permet de visionner à quel point il y a une égalité des chances entre homme et femme au niveau de la mission.

A partir de l'année 2021, la nomination au niveau des postes fonctionnel se fait par un mécanisme transparent et selon le critère de mérite et la qualification par le biais d'un concours et ce dans le but d'améliorer la gouvernance au niveau de la mission et l'instauration de l'équité et l'égalité des chances entre tous les agents publics

9. Les faiblesses relatives à l'indicateur

Malgré les leviers d'actions existants, cet indicateur ne peut évoluer qu'en présence des cadres de sexe féminin femme remplissant les conditions nécessaires pour être éligibles aux postes demandés.

Fiche Indicateur : Ecart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale

Code de l'Indicateur : 9/2/1

IV- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

- 5. Objectif de référence de l'indicateur :** améliorer l'efficacité de gestion des ressources de la mission
- 6. Définition de l'indicateur :** cet indicateur s'inscrit dans le cadre de la bonne gouvernance et de la réduction des dépenses publiques afin de développer et de stimuler l'investissement régional
- 7. Type de l'indicateur :** Indicateur d'efficacité

V- Détail Techniques de l'Indicateur

- 7. Méthode de calcul de l'indicateur :** (Les réalisations effectives de la masse salariale / les crédits inscrits au titre de la masse salariale)*100
- 8. Unité de l'indicateur :** pourcentage %
- 9. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur :** Adeb – Insaf - Amad
- 10. Date de disponibilité de l'indicateur :** Annuelle
- 11. Valeur cible de l'indicateur :** 0 année 2022
- 12. Responsable de l'indicateur :** Le directeur général des affaires financières

VI- Etude de Résultat de l'Indicateur

4. Résultats et prévision de l'indicateur

Indicateur	unité	Réalisation	2021	Prévision		
		2020		2022	2023	2024
Ecart entre les prévisions et les réalisations	%	0.025	0.020	0.015	0.015	0.010

de la masse salariale						
--------------------------	--	--	--	--	--	--

5. Analyse des résultats et des prévisions relatifs à l'indicateur

Le programme essayera pendant les trois prochaines années de mieux gérer la masse salariale et minimiser les virements des crédits alloués à travers une meilleure prévision et une gestion efficace des ressources humaines et des heures supplémentaire.

6. Les faiblesses relatives à l'indicateur

La réalisation d'un écart nul est une mission presque impossible vu les aléas qui peuvent apparaître pendant l'année budgétaire.

Fiche Indicateur : Taux de réalisation du plan de la formation

Code de l'Indicateur : 9/2/2

IV- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

5. **Objectif de référence de l'indicateur :** améliorer l'efficacité de la gestion des ressources de la mission
6. **Définition de l'indicateur :** déterminer la capacité de la mission à répondre aux besoins en formation selon les régions et les bénéficiaires et calculer le nombre des ayant eu une formation par rapport au nombre total des agents qui sont estimés à 208000 personnes.
7. **Type de l'indicateur :** Indicateur d'efficacité

V- Détail Techniques de l'Indicateur

7. **Méthode de calcul de l'indicateur :** (Nombre de formation réalisée par rapport au nombre de formation programmée) x100
8. **Unité de l'indicateur :** pourcentage %
9. **Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur :** rapports et statistiques
10. **Date de disponibilité de l'indicateur :** Annuelle
11. **Valeur cible de l'indicateur :** 100% année 2022
12. **Responsable de l'indicateur :** Le directeur général du centre national de la formation et de développement de la compétence

VI- Etude de Résultat de l'Indicateur

4. Résultats et prévision de l'indicateur

Indicateur	unité	Réalisation	2021	Prévision		
		2020		2022	2023	2024

Taux de réalisation du plan de la formation	%	47	50	55	80	90
---	---	----	----	----	----	----

5. Analyse des résultats et des prévisions relatifs à l'indicateur

Cet indicateur mesure la capacité de la mission à répondre aux besoins en formation des agents par région et filaire dans le but d'améliorer leurs compétences.

Cet indicateur permet aussi de réaliser si les crédits alloués à la formation sont bien répartis et consommés entièrement.

6. Les faiblesses relatives à l'indicateur

Cet indicateur est très sensible aux variables externes tels que les répercussions de la pandémie COVID-19 et la formation à distance reste conditionnée par l'existence de la logistique nécessaire.

Fiche Indicateur : Ecart entre prévision et réalisation du budget

Code de l'Indicateur : 9/3/1

IV- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

5. **Objectif de référence de l'indicateur :** Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission tout en améliorant l'efficacité du programme pilotage et appui
6. **Définition de l'indicateur :** cet indicateur vise à améliorer le suivi continu de la réalisation du budget par rapport à la nature des dépenses et aux activités fixées afin d'assurer la crédibilité du budget alloué et du projet annuel des performances des objectifs programmés
7. **Type de l'indicateur :** Indicateur d'efficacité

V- Détail Techniques de l'Indicateur

7. **Méthode de calcul de l'indicateur :** $(\text{budget alloué} - \text{budget consommé}) / \text{budget alloué} \times 100$
8. **Unité de l'indicateur :** pourcentage %
9. **Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur :** loi de finance et Adeb
10. **Date de disponibilité de l'indicateur :** annuelle
11. **Valeur cible de l'indicateur :** 0 année 2022
12. **Responsable de l'indicateur :** Le directeur général des affaires financières

VI- Etude de Résultat de l'Indicateur

4. Résultats et prévision de l'indicateur

Indicateur	unité	Réalisation	2021	Prévision		
		2020		2022	2023	2024
Ecart entre prévision et	%	0.32	0.32	0.3	0.28	0.26

réalisation du budget						
--------------------------	--	--	--	--	--	--

5. Analyse des résultats et des prévisions relatifs à l'indicateur

Le programme essaye de bien gérer le budget alloué et minimiser les écarts et les virements internes et faire des rapports cycliques sur la réalisation du budget et mettre en place un dialogue de gestion au niveau central et régional pour résoudre tous les problèmes au temps opportun.

6. Les faiblesses relatives à l'indicateur

Cet indicateur est très sensible aux variables externes et des nouvelles données peuvent apparaître pendant l'exécution du budget.

Fiche Indicateur : Taux des crédits alloués au programme pilotage et appui

Code de l'Indicateur : 9/3/2

I- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

- 1. Objectif de référence de l'indicateur :** garantir la pérennité du budget et la gestion optimale des ressources financières et améliorer l'efficacité du programme de pilotage et appui
- 2. Définition de l'indicateur :** cet indicateur permet de valoriser l'importance du programme pilotage et appui par la connaissance du taux du budget alloué de ce programme par rapport au budget de la mission
- 3. Type de l'indicateur :** Indicateur d'efficience

II- Détail Techniques de l'Indicateur

- 1. Méthode de calcul de l'indicateur :** (budget alloué au programme pilotage et appui / budget de la mission)x100
- 2. Unité de l'indicateur :** pourcentage %
- 3. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur :** loi de finance, adéb
- 4. Date de disponibilité de l'indicateur :** annuelle
- 5. Valeur cible de l'indicateur :** 10.33% année 2022
- 6. Responsable de l'indicateur :** Le directeur général des affaires financières

III- Etude de Résultat de l'Indicateur

1. Résultats et prévision de l'indicateur

Indicateur	unité	Réalisation	2021	Prévision		
		2020		2022	2023	2024
Taux des crédits alloués au	%	9.03	8.88	10.33	10.75	11

programme pilotage et appui						
-----------------------------------	--	--	--	--	--	--

2. Analyse des résultats et des prévisions relatifs à l'indicateur

La mise en place d'un système de correspondance 'Elissa' a permis de faire régresser les dépenses allouées surtout les consommables (papier, toner...)

3. Les faiblesses relatives à l'indicateur

Cet indicateur est très sensible aux variables externes tels que la hausse des prix.

Fiche Indicateur : coût des dépenses de fonctionnement par agent

Code de l'Indicateur : 9/3/3

I- Caractéristiques Générales de l'Indicateur

- 1. Objectif de référence de l'indicateur :** Assurer la soutenabilité du budget et optimiser la gestion des ressources financières de la mission tout en améliorant l'efficacité du programme pilotage et appui
- 2. Définition de l'indicateur :** cet indicateur vise à déterminer le coût de fonctionnement d'un agent public à comparer aux crédits alloués au programme de pilotage et appui (budget de fonctionnement) de tous les programmes (primaire, secondaire, pilotage et appui) au niveau central et régional
- 3. Type de l'indicateur :** indicateur moyen

II- Détail Techniques de l'Indicateur

- 1. Méthode de calcul de l'indicateur :** budget inscrit au titre 02201 des trois programmes / nombre total des agents de la mission
- 2. Unité de l'indicateur :** Dinars
- 3. Source de donnée essentielle pour le calcul de l'indicateur :** loi de finance, Adeb
- 4. Date de disponibilité de l'indicateur :** Annuelle
- 5. Valeur cible de l'indicateur :** 923 dinars pour l'année 2022
- 6. Responsable de l'indicateur :** Le directeur général des affaires financières

III- Etude de Résultat de l'Indicateur

1. Résultats et prévision de l'indicateur

Indicateur	unité	Réalisation	2021	Prévision		
		2020		2022	2023	2024

Cout des dépenses de fonctionnement par agent	Dinars	924	988	923	850	830
---	--------	-----	-----	-----	-----	-----

2. Analyse des résultats et des prévisions relatifs à l'indicateur

Le programme essaye de rationaliser le cout des dépenses de fonctionnement par agent par diverses décisions pour réaliser des économies telles que la mise en place de l'application 'Elissa' qui a permis de régresser les crédits alloués aux consommables (papier, toner...)

Le regroupement des déplacements des cadres pédagogiques et la mise en place de la carte AGILIS qui est un système de contrôle des voitures par GPS a permis de réduire la consommation du carburant de 35%

3. Les faiblesses relatives à l'indicateur

Cet indicateur est très sensible aux variables externes tels que la hausse des prix et l'inflation.

**Fiches des opérateurs publics
qui interviennent au programme
Pilotage et Appui**

Programme de pilotage et d'appui

I- Identification

1. **Activité principale :** centre d'information, de formation, de documentation et d'études
2. **Classement de l'établissement :** établissement publique à caractère non administratif
3. **Référence juridique de création :** Arrêté n°716 de l'année 2016 en date du 06/06/2016
4. **Référence de l'organisation administrative et financière :** Arrêté n°716 de l'année 2016 en date du 06/06/2016
5. **Date de signature du contrat programme ou objectif entre le ministère et l'établissement :**

II- Cadre de performance

1. **Stratégie générale :** Mise en place d'une stratégie pour développer et évaluer l'apprentissage des langues chez les élèves, développer l'ingénierie de formation et l'alliance avec les établissements
2. **Principaux priorités et objectifs stratégiques :**
 - Améliorer l'apprentissage des langues
 - La bonne gouvernance de la formation des formateurs
 - Création des ressources pédagogique et des études pour les cadres éducatifs
3. **La contribution aux objectifs du programme :**
 - La participation à la réalisation des objectifs stratégiques de la mission
 - La concrétisation des programmes et des activités confiés par la mission.
4. **Les activités principales :**
 - La concrétisation du programme de perfectionnement de l'éducation au niveau primaire
 - Mise en place d'un cadre référentiel pour l'apprentissage des langues selon les normes internationales
5. **Les mesures d'accompagnements :**
 - Publication au JORT de l'organigramme

- Recrutement des agents et cadres
- Publication des réglementations relatives à l'indemnité des experts

III- Budget prévisionnel moyen terme (2022-2024)

Budget	Réalisatio n	2021	Prévision		
	2020		2022	2023	2024
Gestion	1917108	247550 3	284682 8	315684 9	347670 5
- Masse salariale	572503	572503	687000	824403	989284
- fonctionnement	318000	328000	393600	472320	566784
Investissement					
TOTAL	1917108	247550 3	284682 8	315684 9	347670 5

Programme de pilotage et d'appui

I. Identification :

1. **Activité principale** : activité foncière au profit des agents du ministère.
2. **classement de l'établissement** : établissement public à caractère non administratif
3. **Référence juridique de création** : arrêté n°50 de l'année 1981 en date du 18/6/1981.
4. **Référence de l'organisation administrative et financière** : Arrêté n°348 de l'année 1982 en date du 26/2/1982.
5. **Date de signature du contrat programme ou objectif entre le ministère et l'établissement** : 2018-2021.

II. Stratégie et objectifs :

1. La stratégie:

Achat, vente et réaménagement de terrains pour construire des logements, louer, acheter, réaménager, entretenir des logements pour maintenir sa durée de vie

2. Les priorités les plus importantes et les objectifs stratégiques :

- Lancer des appels d'offre pour l'acquisition et le réaménagement des logements.
- Acheter et vendre des logements au profit du personnel du ministère.
- Acheter et réaménager des terrains pour les vendre et les construire.
- Acheter des logements pour les louer ou les vendre.
- Acheter des logements et les préparer pour la location ou la vente.
- S'engager à entretenir les logements pour augmenter leur viabilité et garantir la stabilité des personnels dans leur poste de travail

3. Détermination de la contribution aux objectifs du programme :

Réalisation des projets d'habitation au profit des personnels du ministère.

4. Activités principales :

Promotion foncier.	Projet des logements.
	Réaménagement et partage des terrains.
Régularisation foncière.	acquisition des terrains et logements.
	régularisations des situations foncières.
Entretien et maintenance du bâtiment	entretien annuel et urgent.
	Réaménagement des locaux vides.
	destruction des logements non habitables.

L'office jouit d'une autonomie financière et ne reçoit pas de subvention de l'Etat et contribue à la mise en œuvre des programmes du Ministère à travers des contrats d'objectifs

Programme de pilotage de soutien

I- Identification

1. **Activité principale :** Incorporer la technologie de l'information et de la communication dans l'Education
2. **Classement de l'établissement :** établissement publique à caractère non administratif
3. **Référence juridique de création :** Arrêté n°46 de l'année 2011 en date du 25/05/2011
4. **Référence de l'organisation administrative et financière :** Arrêté n°46 de l'année 2011 en date du 25/05/2016
5. **Date de signature du contrat programme ou objectif entre le ministère et l'établissement :** 10 janvier 2020

II- Cadre de performance

1. **Stratégie générale :** Développer l'utilisation de la technologie d'information et de la communication dans l'apprentissage et l'enseignement
2. **Principales priorités et objectifs stratégiques :**
 - **Premier objectif stratégique :** Incorporer l'utilisation de la TIC pour perfectionner le système éducatif.
 - **Deuxième objectif stratégique :** Servir le secteur éducatif par tous les moyens en possession du centre pour suivre l'évolution dans la technologie d'information et de la communication.
3. **La contribution aux objectifs du programme :**

Objectif stratégique	Activité	Objectif opérationnel	contribution
Faire acquérir les enseignants la capacité d'utilisation de la TIC	Evoluer le programme de formation et les supports numériques	- Programme de formation et support numérique prêts	
	Evoluer la formation à distance	Taux des enseignants et corps pédagogique	

		utilisant le système de formation à distance	
Valorisation des projets et les initiatives pour généraliser l'enseignement numérique	Mise en place d'un mécanisme pour valoriser et motiver la création et la rénovation des projets numériques		
	Lancement des projets numériques au niveau des écoles et lycées	Organiser un concours national pour les enseignants innovateurs dans le monde numérique	
	Organiser des foires et des compétitions	Organiser une foire annuelle pour les meilleurs produits pédagogiques numériques et des compétitions	
	Exécution du réseau national et international et du jumelage tel que le programme +E-Twinning	Nombre des établissements éducatifs impliqué dans le programme	Directe
Evoluer les supports et les plateformes numériques orientés à l'Education	La création d'un environnement capable de fournir des supports numérique de qualité pour servir le système éducatif		
	Enregistrement des vidéos pour les révisions des élèves	Vidéos de qualité publiée en ligne	Directe
	Créer des plateformes numériques à distance regroupant les élèves et les enseignants permettant aux élèves de suivre des activités pédagogique et l'accès à des supports numériques		
	Généraliser le programme de suivi numérique ce qui permet aux parents de suivre leur enfants	Taux d'exécution	Directe

	quotidiennement et maintenir une relation entre eux et l'établissement scolaire		
	Enrichir la plateforme numérique « MADRASSATI » par des applications portatives	Taux d'exécution	Directe
	Enrichir la plateforme numérique EDUSERV+ par des applications portatives	Taux d'exécution	Directe
Fournir la logistique nécessaire pour généralisé l'utilisation du TIC	Finir le programme de liaison des établissements scolaires par le réseau internet haut débit		Directe
	Fournir les services ICLOUD	Taux d'exécution	Directe
	Sécuriser les réseaux et les outils informatiques		Directe

4. Les activités principales :

- Projet d'évolution des services scolaire
- Projet de création des supports numériques
- Projet de formation et d'évolution des compétences numériques
- Projet de création de plateformes éducatives
- Projet de mise en place de ICLOUD national
-

III- Budget prévisionnel moyen terme (2022-2024)

Budget	Réalisation	2021	Prévision		
	2020		2022	2023	2024
Gestion	6923220	6739000	11089000	11421670	11764320

- Masse salariale	6238398	540000 0	6613700	6812111	7016474
- fonctionnement	684821	133900 0	4475300	4609559	4747846
Investissement		660000	1030000	1060000	1090000
TOTAL	6923220	739900 0	1211900 0	1248167 0	1285432 0

Fiche n°4 : Centre national pédagogique

Programme de pilotage et d'appui

Identification :

1. **Activité principale** : centre d'information et de formation et documentation et études :
 - Edition et diffusion de manuels scolaires et de documents pédagogiques.
 - Production de contenus numériques et multimédias au profit de l'éducation.
 - Importer des appareils et outils scientifiques non fabriqués en Tunisie au profit des établissements d'enseignement.
2. **Classement de l'établissement** : établissement public à caractère non administratif
3. **Référence juridique de création** : : Le Centre Pédagogique National est créé depuis 1972, conformément à la loi n° 72-61 du 29 juillet 1972
4. **Référence de l'organisation administrative et financière** : la loi n° 72-61 du 29 juillet 1972
5. **Date de signature du contrat programme ou objectif entre le ministère et l'établissement** : septembre 2021
 - Contrat programme pour la période 1997 à 2001 : conseil d'administration du 29 décembre 2000.
 - Document d'orientation pour l'élaboration d'un programme pour la période 2002-2006 : Conseil d'administration, daté d'octobre 2001.
 - Contrat programme pour la période 2016 à 2020 : Conseil d'administration du 28 septembre 2018

II. Stratégie et objectifs :

1. La stratégie :

Activer la production et la diffusion d'outils pédagogiques autorisés à être utilisés par l'autorité de tutelle et assurer le développement et la diversification des produits et les mettre à la disposition de tous les membres du système éducatif, en tenant compte de la qualité de fabrication et du prix approprié

2. Les priorités les plus importantes et les objectifs stratégiques :

- Donner un caractère pédagogique au centre
- Produire et mettre à disposition des manuels et livrets conformes aux normes de qualité et au prix adéquat dans le cadre du référentiel national adopté dans l'élaboration des curricula et la production des manuels scolaires
- Développer la production et l'utilisation de contenus éducatifs numériques pour une utilisation dans la fonction éducative
- Renforcement du rôle du centre dans la fourniture d'équipements et d'outils pédagogiques, qui ne sont pas fabriqués en Tunisie, à tous les ministères et établissements publics (centrale d'approvisionnement)

3. Détermination de la contribution aux objectifs du programme :

- Fournir des instruments et des outils d'apprentissage au profit de tous les étapes de l'éducation
- Fourniture de brochures et de documents au profit de l'administration centrale du ministère de l'éducation
- Sécuriser l'acheminement du matériel et des fournitures vers les entrepôts des CRE

4. Activités principales :

La production programmée comprend des manuels scolaires, des livres en braille, des produits d'accompagnement, des supports pédagogiques divers, des documents pédagogiques et des contenus éducatifs numériques :

- Manuels scolaires : Le volume des travaux d'impression de manuels scolaires confiés à l'imprimerie sera relevé après la concentration des nouveaux équipements, pour atteindre 30 % d'ici fin 2025.
- Livres en braille : Avec la mise au point des nouvelles machines d'impression et de reluire acquises par la mission d'éducation dans l'imprimerie, et avec le renouvellement de la convention conclue avec l'autorité de tutelle en 2022, le centre imprimera annuellement des livres scolaires en braille selon aux besoins requis
- productions des supports : Le centre travaillera en collaboration avec les différents services de la mission pour émettre de nouvelles productions pédagogiques et instruments pédagogiques, qui sont :
 - Série "J'accompagne mon enfant" pour les années primaires (du 1 année au 6 année)
 - productions des supports pour les dernières années (6 primaire, 9 année et 4 année secondaire)
 - Divers documents pédagogiques

5. Les mesures d'accompagnement :

Le Centre travaille à la réalisation d'un certain nombre de procédures d'accompagnement afin de développer des ressources financières selon les points suivants :

- Achèvement des procédures de signature de la convention actualisée avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur datant de 1983
- Promulgation d'un texte juridique pour permettre au centre de traiter avec toutes les institutions de recherche et d'enseignement référés aux autres missions (ministères)
- Coordination avec l'autorité de tutelle afin de recouvrer les cotisations du centre dues par la mission de l'éducation

III- Estimations budgétaires à moyen terme (2022-2024) :

1- Estimations budgétaires à moyen terme (2022-2024) :

Libellés	Réalizations 2020	2021	Estimations		
			2022	2023	2024
Budget de gestion	25795000	34543000	38387000	40306000	42321000
Dont :	0	0	0	0	0
- Subvention à titre de rémunération					
- Subvention à titre de fonctionnement					
Budget d'investissement ou d'équipement (y compris les transferts destinés à soutenir les interventions dans le domaine économique et social, le soutien à l'investissement dans les projets et programmes de développement, ainsi que le remboursement des prêts, l'équilibre financier,	1394000	985000	4945000	1500000	1500000

le développement et la restructuration de l'institution)					
totaux	27189000	35528000	43332000	41806000	43821000

Le Centre Pédagogique National jouit d'une autonomie financière et ne reçoit pas de subvention de l'Etat et contribue à la mise en œuvre des programmes du Ministère à travers des contrats d'objectifs